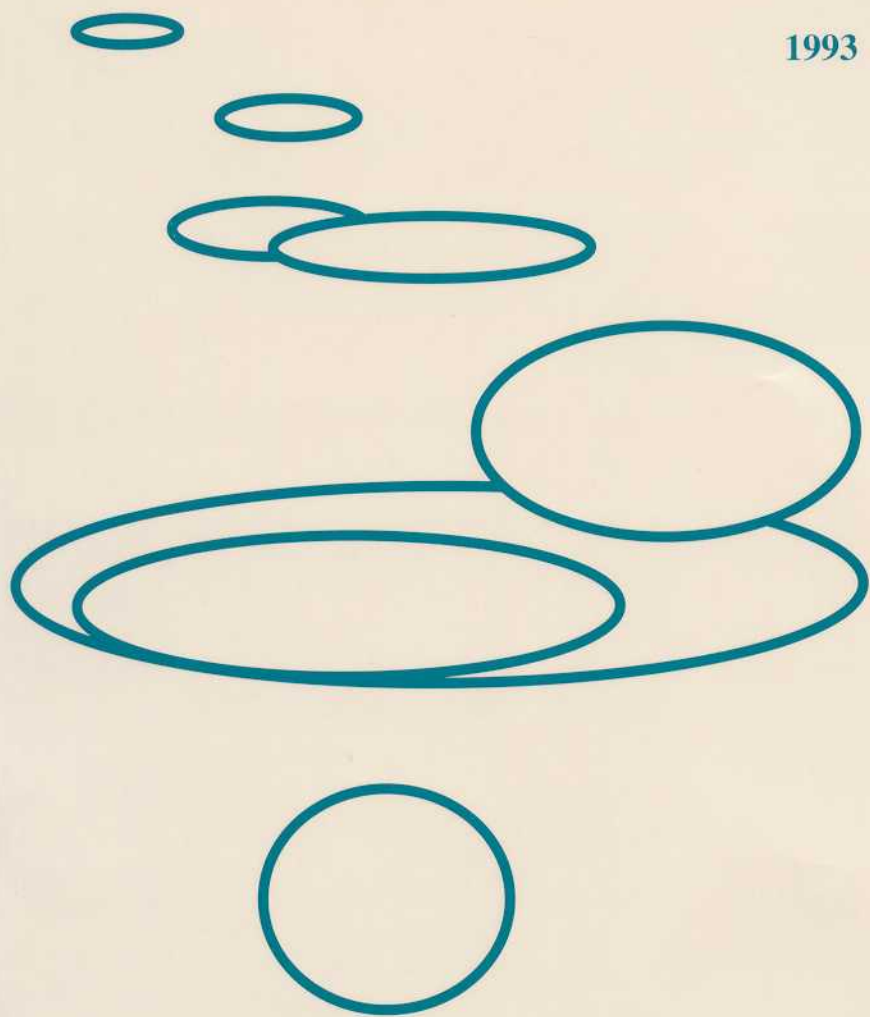


n° 15

1993



REVUE
DU
NOUVEL ONTARIO

REVUE DU NOUVEL ONTARIO

Directeur :

Ali Reguigui

Comité de rédaction :

Jacqueline Gauthier

Simon Laflamme

Annette Ribordy

COMITÉ CONSULATIF :

André BELLEY, Université du Québec, Trois-Rivières

René DIONNE, Université d' Ottawa, Ottawa

Julien HARVEY, Centre Justice et Foi, Montréal

Joan MOUNT, Université Laurentienne, Sudbury

Normand RENAUD, Prise de Parole, Sudbury

Paul RUEST, Collège Universitaire de Saint-Boniface, Manitoba

Donald DENNIE, Université Laurentienne, Sudbury

Louis-Jacques FILION, Université du Québec, Trois-Rivières

Frank McMAHON, Université d' Alberta, Edmonton

Hans-J. NIEDEREHE, Universitat Trier, Trier (Allemagne)

Jean ROBIDOUX, Faculté d' Administration, Sherbrooke

Pierre SAVARD, Université d' Ottawa, Ottawa

Geoffrey TESSON, Université Laurentienne, Sudbury

**Revue du Nouvel Ontario, Numéro 15
1993**

La *REVUE DU NOUVEL ONTARIO* est une publication de l'Institut franco-ontarien (IFO). Les auteurs des articles assument seuls la responsabilité de leurs idées.

© Tous droits réservés
Institut franco-ontarien, 1994

ISSN 0708-1715

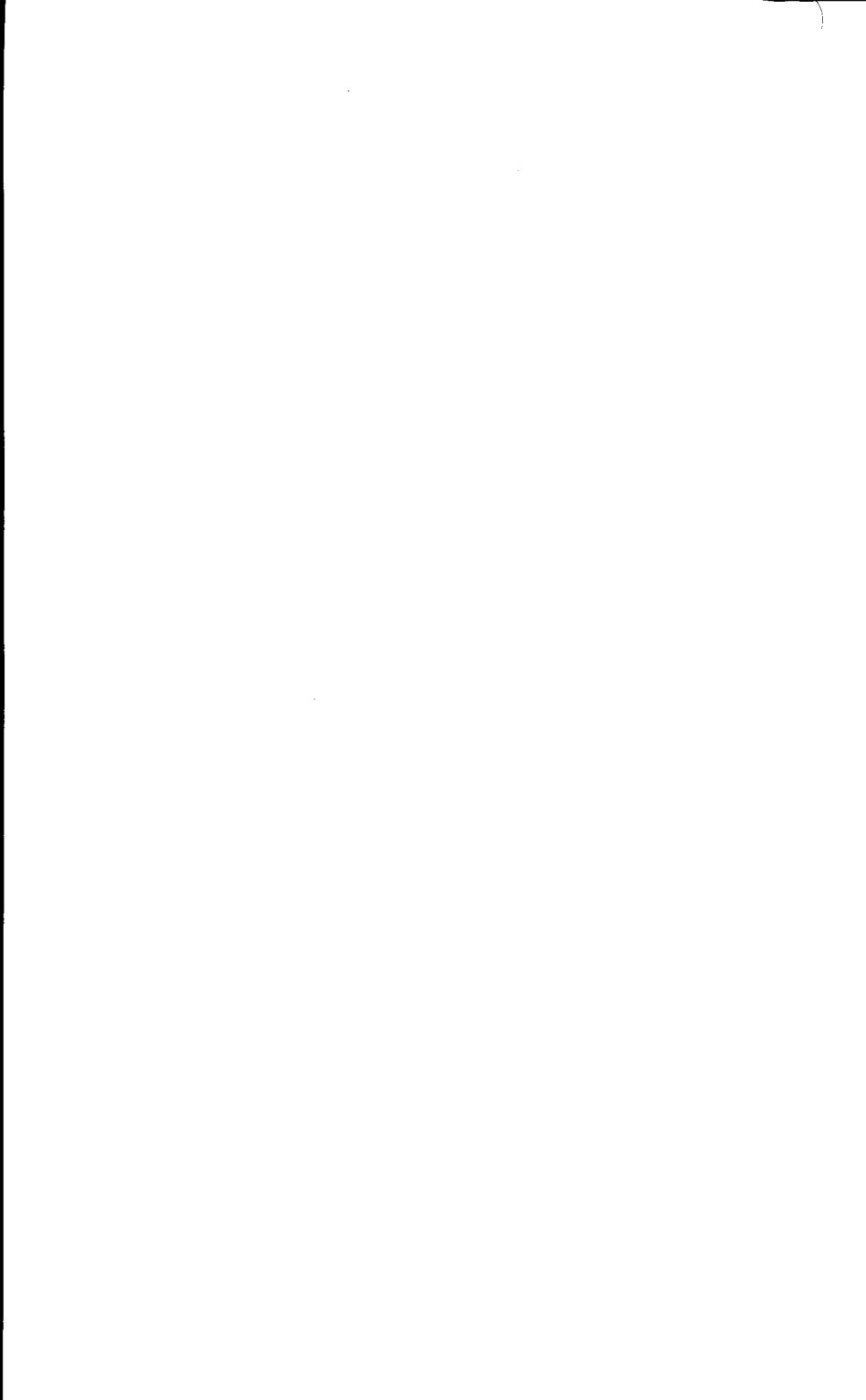


Table des matières

Présentation

Ali Reguigui.....	7
-------------------	---

Articles

Les conditions sociolinguistiques de l'enseignement du français langue minoritaire et leurs conséquences sur la pédagogie du français langue maternelle en Ontario	
--	--

Francine Lafrance	11
-------------------------	----

Difficultés de communication dans les familles recomposées francophones du nord-est de l'Ontario	
--	--

Pierre Roberge	35
----------------------	----

La propriété foncière à Chelmsford et dans le canton de Balfour, 1911-1968	
--	--

Donald Dennie	51
---------------------	----

Le propriétaire-dirigeant francophone du nord-est ontarien : les éléments d'un profil	
---	--

Yves Robichaud et Egbert McGraw	79
---------------------------------------	----

Le concept de culture dans la consommation : le cas de l'Ontario français	
---	--

Annette Ribordy	97
-----------------------	----

Analyse critique

Une analyse sociologique féministe est-elle possible?	
---	--

Christiane Bernier	119
--------------------------	-----

Comptes rendus de lecture**Regards sur le jeune Franco-Ontarien**

Dany Laveault, Jean-Marie Joly et Lionel Desjarlais159

Gaffield, Chad, Aux origines de l'identité franco-ontarienne, éducation,
culture, économie,

Donald Dennie166

Les Franco-Ontariens de Cornelius J. Jaenen et al.,

Georges Bélanger171

François Paré, Les littératures de l'exiguité, Essai,

Robert Dickson173

L'étonnant livre de Christine Dumitriu van Saanen, Poèmes pour l'uni-
vers

Pascal Sabourin177

Présentation

Le numéro 15 de la *Revue du Nouvel Ontario* introduit des changements radicaux à plusieurs égards. Tout d'abord, en plus de l'abandon de la formule thématique systématique qui sera remplacée par la publication, de temps à autre, de volumes thématiques spéciaux dans le cadre de la *Revue* ou d'une autre publication de l'Institut franco-ontarien, tous les articles soumis sont évalués par un comité de lecture externe formé de spécialistes dans les domaines traités. Ensuite, afin d'encourager la critique et le débat constructifs, nous avons créé une section intitulée *Analyse critique* qui se distingue nettement de celle des comptes rendus de lecture. Dans cette section, les auteurs pourront nous proposer une étude critique de livres ou d'actes d'un colloque récents afin de discuter les faits, les idées et les méthodologies. Il s'agit donc d'une forme d'exercice intellectuel qui favorise l'échange et l'avancement de la pensée scientifique. Ainsi, la *Revue du Nouvel Ontario* comprendra désormais trois sections : une section réservée aux articles, une section pour les analyses critiques et une section de comptes rendus de lecture.

Dans ce numéro de la *Revue du Nouvel Ontario*, la section réservée aux articles comprend cinq études couvrant les domaines de l'enseignement du français langue maternelle, des familles recomposées, la propriété foncière, du propriétaire-dirigeant et la culture de consommation.

Dans son article sur l'enseignement du français langue maternelle, Francine Lafrance analyse le concept de *langue maternelle* en se basant sur les rapports de celle-ci avec les contextes sociaux, économiques, culturels et démographiques. L'étude tente plus particulièrement de dégager la dynamique des rapports de force qui façonne le modèle de l'enseignement du français langue maternelle en milieu minoritaire et le profil sociolinguistique du francophone. Étant donné que le francophone fait face à une langue seconde majoritaire, l'auteure traite du concept de bilinguisme dans ses aspects additif et soustractif et propose des stratégies pour contrecarrer la soustractivité et l'assimilation.

L'article de Pierre Roberge étudie le phénomène de violence dans les familles recomposées francophones du nord-est de

l'Ontario. Il tente de voir si la violence a des causes inhérentes à la structure non naturelle de ce type de famille. L'auteur entreprend, pour ce faire, une enquête sur le terrain qui l'amène à confronter différents facteurs dont l'opposition entre structure naturelle et structure recomposée et ses conséquences sur le schéma de communication, les habitudes, les relations interpersonnelles. L'étude indique que, même si la violence est de même nature dans les foyers naturels et dans les foyers recomposées, elle a des éléments déclencheurs différents.

Le troisième article, de Donald Dennie, traite du capital foncier à Chelmsford et dans le canton de Balfour de 1911 à 1968. Dans cette étude, l'auteur tente de dégager la structure sociale de ces deux communautés et le genre de relations qui y prévalent sur la base des rôles d'évaluation de la propriété foncière. Pour ce faire, l'auteur entreprend une analyse à la fois synchronique et diachronique. Au niveau synchronique, il dégage des différences structurelles et sociales entre les villes et les campagnes, les hommes et les femmes et les familles. Au niveau diachronique, il observe une disparité marquée entre l'évolution de la ville et celle de la campagne; la première favorisant une évolution plus rapide vers le capitalisme.

Dans le quatrième article, Yves Robichaud et Egbert McGraw nous proposent une étude sur le profil du propriétaire-dirigeant francophone du nord-est ontarien. Ils envisagent la question sous les aspects des caractéristiques personnelles, des qualités de management et des perceptions de succès des propriétaires-dirigeants. L'étude révèle notamment une corrélation entre l'âge, le niveau d'instruction, l'expérience acquise comme agent et comme gestionnaire et le degré d'ouverture aux systèmes informatiques de gestion des entreprises.

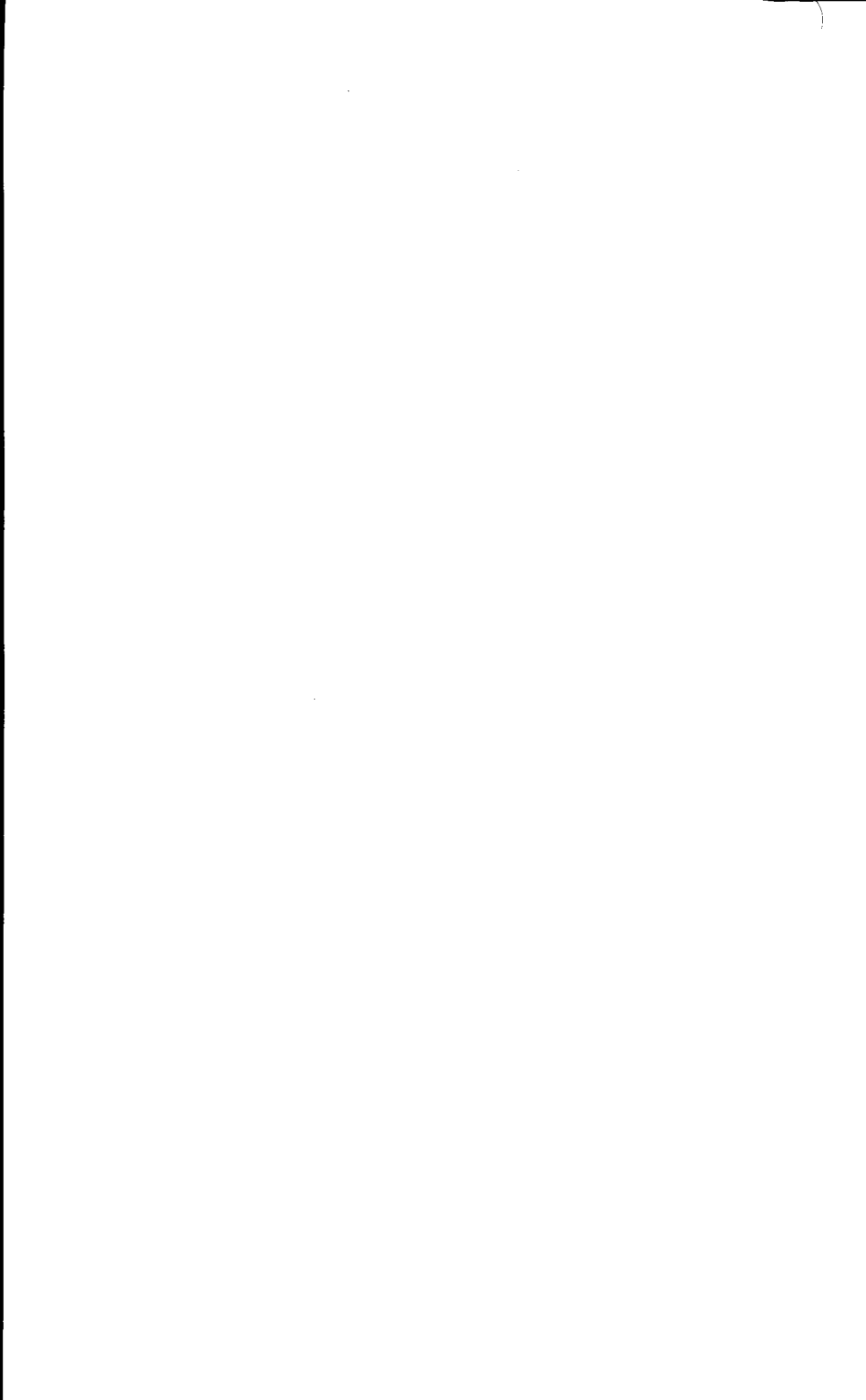
Enfin, dans le cinquième article, Annette Ribordy tente de voir si la culture d'un sous-groupe d'un pays a une influence sur les attitudes et les comportements du consommateur. L'étude confirme cette relation tout en faisant ressortir une variabilité relative au groupe d'âge et au niveau d'instruction. La variable âge oppose les valeurs de modernisme et de traditionalisme; tandis que la variable niveau d'instruction, elle, reflète divers niveaux de conscience culturelle dans lesquels le choix d'un type de produit de consommation constitue un marqueur socio-culturel. À cet égard, le secteur des

services est considéré comme le domaine de choix dans la perspective de validation de l'hypothèse de départ.

Dans la section **analyse critique**, Christiane Bernier nous présente un compte rendu critique judicieux des Actes du Colloque portant sur les femmes francophones en milieu minoritaire, tenu à Sudbury les 19 et 20 mai 1992. Dans son analyse, l'auteure pose une réflexion épistémologique de sociologue féministe sur l'analyse féministe dans le domaine des sciences sociales. Par ailleurs, elle analyse les difficultés qu'éprouve, parfois, le discours scientifique à concilier l'objectivation et la théorisation, respectivement en terme d'analyses sociologique et féministe, des situations spécifiques des femmes. L'auteure remarque que ces difficultés, voire même ces contradictions, débouchent, dans certains cas, sur des stratégies discursives allant de la pseudo-théorie à la confusion pure et simple des niveaux d'analyse qui sont de nature à diluer le message.

Ali Reguigui

Directeur de la revue du Nouvel Ontario



Les conditions sociolinguistiques de l'enseignement du français langue minoritaire et leurs conséquences sur la pédagogie du français langue maternelle en Ontario.

Francine Lafrance

Pour la majorité des gens, ceux dont la langue maternelle est une langue majoritaire — c'est-à-dire pour ce qui est du Canada : pour les Québécois d'une part et pour les Canadiens anglais d'autre part — la notion de «langue maternelle» n'est pas équivoque. Pour ceux-là, la langue maternelle est la langue de leurs parents, la langue de l'école et la langue utilisée dans leur quête de réussite sociale. Cependant, de plus en plus, le multiculturalisme de nos nouvelles sociétés occidentales, la multiplication des phénomènes de contact des langues, l'imposition d'un bilinguisme institutionnel (au Canada, par exemple) brouillent les cartes d'un jeu aussi bien défini. Cerner la notion de «langue maternelle» n'est pas toujours aussi facile. G. Gagné (1989), dans son cadre conceptuel pour un inventaire des recherches en didactique et acquisition du français langue maternelle sur le plan international, souligne nettement que la notion de «langue maternelle» varie probablement selon les époques et les aires géographiques. Il ajoute qu'on peut distinguer trois significations majeures du concept, chacune fondée sur une perspective différente. La première renvoie à la première langue apprise par l'individu au cours de son processus de socialisation. Il s'agit d'une langue orale et spontanée, développée dans un contexte naturel. La deuxième, d'ordre politico-culturel, est reliée à la formation de l'identité régionale ou nationale, c'est la langue du pouvoir socio-culturo-économico-politique. La troisième, c'est la langue de l'enseignement scolaire. Pour illustrer cette triple distinction, disons qu'il arrive qu'un enfant d'immigrant italien au Québec soit inscrit dans une classe de français langue maternelle (perspective scolaire) mais ce

n'est pas sa langue maternelle (perspective individuelle). Ou bien, il arrive qu'on enseigne le français standard (perspective politico-culturelle), enseignement qui ne correspond pas à la langue orale des enfants de l'école, en milieu minoritaire par exemple — phénomène qui peut avoir de graves conséquences comme nous le verrons plus loin. De fait, s'il y a une caractéristique généralement admise concernant plus particulièrement le français en milieu minoritaire, c'est son hétérogénéité. Le français en milieu minoritaire peut combiner de un aux trois aspects de la langue maternelle déjà vus, mais à des degrés très divers.

La situation qui nous intéresse ici porte sur cette situation bien particulière du français au Canada, à l'extérieur du Québec. Le français y est très largement minoritaire démographiquement, et l'anglais joue un rôle de langue dominante et assimilatrice dans tous les secteurs de l'activité humaine. Dans ces conditions, lorsqu'on parle de français langue maternelle, on parle de la langue première de l'élève et aussi, depuis que le droit à l'enseignement en français est acquis (environ deux décennies — cela varie selon les provinces), de la langue d'enseignement. Il arrive aussi qu'on retrouve de petites communautés majoritairement francophones (en Ontario : Hearst et Sturgeon-Falls, par exemple); ces communautés offrent alors la possibilité à ses habitants de gagner leur vie en français — et donc de vivre à peu près complètement en français — pour autant qu'ils ne visent pas de poste-clé. Même dans ces cas où l'on peut parler timidement de langue du pouvoir socio-culturel, la pression du groupe dominant anglophone est très grande.

Qu'on ne se trompe pas, il s'agit bien de l'enseignement d'une langue nationale, mais en situation minoritaire. Et pour les francophones canadiens hors Québec, cet enseignement est une condition essentielle à leur survie linguistique et culturelle. C'est pourquoi, à la question de savoir si le français, dans ces conditions, devait s'enseigner comme une langue maternelle ou comme une langue seconde, nous n'avons jamais pensé à répondre en défendant la deuxième option. Dire que l'on propose d'enseigner le français en milieu minoritaire comme une langue seconde nous paraît, et c'est le moins qu'on puisse dire, injuste envers tous les francophones hors Québec. Non pas que nous ne soyons pas consciente des particularités de l'utilisation par les francophones de leur langue en

milieu minoritaire — il y a des élèves pour qui le français est et tend à rester une première langue et il y a des élèves pour qui le français est devenu une deuxième langue — mais nous considérons que notre rôle est plutôt d'adapter l'enseignement du français langue maternelle à leur situation en tenant compte de tous les paramètres socio-politico-économico-culturels qui sont en jeu. Nous verrons justement plus en détail, dans les parties suivantes, les conditions socio-linguistiques qui nous permettent de répondre à cette question et l'influence de celles-ci sur la pédagogie du français.

Comme nous l'avons déjà signalé, il ne faut pas considérer le français langue minoritaire au Canada comme un tout uniforme; il n'en est rien. Le français langue minoritaire présente une grande hétérogénéité. Dans ce travail, nous nous intéresserons davantage à la situation de l'Ontario pour au moins deux raisons : l'Ontario est la province qui présente le plus de francophones hors Québec (plus que le Nouveau-Brunswick, aussi surprenant que cela paraisse); et il y existe toute la gamme des regroupements possibles, de la localité où le français est très minoritaire jusqu'à celle où le français est vraiment majoritaire.

L'incontournable et très importante étude faite par R. Mougeon *et al.* (1982) sur l'emploi et la maîtrise du français parlé par les élèves des écoles de langue française dans les communautés franco-ontariennes minoritaires donne un bon aperçu de la situation globale en Ontario. L'enquête a révélé que, dans les sept localités où le français était en position minoritaire, un peu plus de 50% des élèves emploient toujours, ou souvent, le français avec leurs parents, mais que ce pourcentage tombe à 17% avec les membres de leur génération (soeurs, frères, amis). Autrement dit, l'anglais est la langue de communication dominante pour ceux-ci, et dans ces situations, le pourcentage des élèves qui emploient souvent ou toujours l'anglais augmente durant la scolarité des élèves. L'enquête a permis de déceler des différences intercommunautaires : les villes où l'on trouve les proportions les plus élevées d'élèves qui communiquent toujours ou souvent en français sont Cornwall et Ottawa; à l'autre extrême (toujours ou souvent en anglais) : Welland, Toronto, Pembroke et Windsor; et Noth Bay occupe une position intermédiaire (l'étude porte sur ces sept localités). L'enquête a aussi révélé l'existence de différences interindividuelles et intercommunautaires

dans la maîtrise de plusieurs aspects du français, même de base: ceux qui communiquent toujours ou souvent en anglais ont un retard considérable dans leur acquisition de certains éléments de base mais ceux qui communiquent souvent ou toujours en français ont une acquisition et une maîtrise de ces éléments proches de celles des francophones de milieu majoritaire. Les chercheurs ont aussi constaté que l'ensemble des élèves de Cornwall avait maîtrisé ces éléments de base au début du cycle élémentaire, qu'une grande proportion des élèves de North Bay avait encore des difficultés avec ces éléments jusqu'à la fin de l'élémentaire, et qu'une proportion non négligeable des élèves de Pembroke n'avait toujours pas acquis ces éléments à la fin du secondaire. La maîtrise du français parlé semble donc liée à la fréquence de l'emploi du français comme langue de communication.

Or, malgré la légalisation de l'enseignement de langue française en Ontario (1968), on a observé, durant les dernières décennies, une forte tendance à l'assimilation linguistique des francophones à la majorité anglophone. Et pourtant les francophones de l'Ontario appartiennent à l'un des deux peuples fondateurs du Canada, ce qui leur vaut la reconnaissance — relativement récente — d'un certain nombre de privilèges comme le droit à l'éducation en français (1968), l'établissement d'un réseau français de radio et de télévision ainsi que l'octroi de services en langue française dans les institutions gouvernementales fédérale et provinciale. Alors, à qui la faute? On pourrait être tenté de pointer du doigt le système scolaire francophone. Il faudrait, c'est certain, vérifier si le contenu enseigné dans les écoles correspond aux besoins de la communauté qu'elles servent — thème que nous aborderons plus loin — mais il faudrait aussi déterminer quel peut être le poids de l'école face à tous les facteurs d'assimilation dans ces communautés francophones minoritaires.

On serait justifié de se demander d'abord comment ces communautés ont pu survivre jusqu'à maintenant. Omer Deslauriers (1980) nous l'explique en racontant la présence franco-ontarienne dès le début de l'histoire de l'Ontario. Selon lui, les Franco-Ontariens ont survécu grâce à leur détermination farouche de préserver leur identité en créant leurs propres organismes et institutions privés. Cela a été possible grâce à : 1) leur grande

concentration dans les milieux ruraux; 2) un assez grand accroissement naturel de la population; 3) l'absence d'une politique massive d'immigration à majorité anglophone; 4) l'acceptation, par une partie de la population, de vivre en marge de la société anglophone et de financer leurs propres institutions. En un mot, ils vivaient un peu en ghetto dans le nord-est et l'est de l'Ontario. Mais voilà que cela n'est plus possible aujourd'hui : la population, rurale à 85%, est devenue urbaine à plus de 75%, la paroisse n'est plus le centre de la vie communautaire; la presse électronique et écrite a grandement saturé les Franco-Ontariens d'une culture anglophone et américaine. La survie des Franco-Ontariens semble maintenant dépendre en grande partie de leur réussite dans leur quête pour le pouvoir dans tous les secteurs de la vie sociale: éducation, communication (Pourquoi un système scolaire de langue française si la vie courante se déroule en anglais?), art et culture (Pendant longtemps, les Franco-Ontariens ont été des consommateurs et distributeurs de la culture québécoise, or, ils composent maintenant leurs propres oeuvres.), gouvernemental (fédéral, provincial, municipal), etc.

Déjà, Mougeon et *al.* (op.cit.), soulignaient que dans les communautés franco-ontariennes minoritaires, l'école était souvent la seule institution publique où on pouvait fonctionner en français. Et même là, très souvent, les étudiants communiquent entre eux en anglais. Leur étude fait ressortir l'existence d'une relation entre le niveau de concentration des francophones dans une localité donnée et le comportement communicatif des élèves des écoles de langue française entre eux à l'école et dans les domaines extra-familiaux. On pourrait donc douter de la capacité de l'école de langue française en communauté minoritaire à assurer que ses élèves communiquent en français à l'intérieur de leur propre groupe de référence.

De plus, alors qu'elle en aurait eu très grand besoin, l'école de langue française ne semblait pas bénéficier du soutien nécessaire des parents puisque ceux-ci communiquaient souvent en anglais avec leurs enfants à la maison. Le domaine familial est pourtant d'une importance primordiale pour la survie du français dans ces communautés puisqu'il est celui qui offre le plus de résistance à la pénétration de la langue majoritaire (Mougeon et *al.* p.11). Mais les parents semblent préoccupés avant tout par l'importance du

bilinguisme pour leurs enfants. Ce faisant, ils accélèrent le processus d'assimilation linguistique.

Dans une autre étude sur le français parlé à Welland, R. Mougeon et *al.* (1985) tracent le portrait d'une assimilation linguistique. Selon les tableaux statistiques, 7070 habitants s'y proclamaient de «langue maternelle» française. Mais lorsqu'on leur posait la question sur la langue d'usage à la maison, seulement 4645 répondaient le français. Il semble que l'abandon du français au foyer soit alarmant à Welland. Les mariages mixtes — qui sont nombreux parce que la population francophone y est fortement minoritaire et très éloignée des autres centres francophones — y sont pour beaucoup, puisque ces parents-là choisissent de transmettre l'anglais à leurs enfants la plupart du temps. De plus, il n'y a plus d'arrivée de nouvelles familles canadiennes-françaises, surtout québécoises (le français québécois étant considéré comme le parler d'origine du français ontarien, cf. Mougeon & Béniak, 1988 p.71). De surcroît, les enfants de couples non mixtes, en grandissant, montrent une tendance croissante à l'utilisation de l'anglais allant jusqu'à l'exclusion du français, surtout en dehors de la maison. Il pourrait s'agir ici d'une prise de conscience de la faible valeur utilitaire et communautaire du français à Welland et, d'une façon plus générale, en Ontario.

Pour ce qui est de l'Ontario dans son ensemble, É Béniak & R. Mougeon (1989) disent que le recensement de 1981 a dénombré 475 605 individus de langue maternelle française en Ontario, c'est-à-dire 5,5% de la population totale. Mais ce même recensement révèle aussi qu'une proportion non négligeable (35%) de la population franco-ontarienne est en train d'opérer un transfert linguistique vers l'anglais, et que ce phénomène est marqué surtout dans les localités où les Franco-Ontariens sont nettement minoritaires.

B. Cazabon (1993) nous rappelle aussi un autre problème grave vécu par les francophones en Ontario: celui de l'analphabétisation qui atteint 40% de la population adulte, soit le double du même phénomène chez les anglophones. Et parmi ces francophones analphabètes, il y en aurait 25% qui réclament des cours en anglais, ce qui est une indication de leur assimilation. Par ailleurs, les programmes d'aide aux minorités de langue officielle semble privilégier grandement l'enseignement de l'anglais langue maternelle. «Entre 1970-71

et 1982-83, le PLOE (Programme dans la langue officielle d'enseignement) du Secrétariat d'État remettait 64,7% de l'enveloppe au Québec pour l'enseignement de l'anglais langue maternelle et 22% à l'Ontario. Selon un calcul comparant les populations respectives de ces deux provinces, l'Ontario se trouve perdante par près de 30% dans ce régime.»(p. 309). Si l'on ajoute à cela l'effet de nombreuses années de pratiques assimilationnistes qu'ont subies les francophones en Ontario, on se surprend de leur vitalité ethnolinguistique. Mais on comprend aussi la précarité de leur situation actuelle, alors qu'ils ont à faire face maintenant à une nouvelle société moderne où les francophones ne sont pas tous «de souche».

Nous avons parlé jusqu'à maintenant de contact des langues, d'assimilation linguistique et de bilinguisme. En fait, quand on demande à nos étudiants — en classe de français langue maternelle s'ils sont francophones, ils répondent en grande majorité : «bilingues». Or, il y a lieu de se demander de quelle sorte de bilinguisme il est question. Dans un article présentant les résultats de recherches portant justement sur l'analyse du bilinguisme, Stephen Carey (1993) décrit bien la distinction cruciale que l'on doit établir entre bilinguisme additif et bilinguisme soustractif. Depuis 1975, il dirige une recherche portant sur des élèves francophones et anglophones en immersion française dans l'Ouest canadien. Il a testé la capacité des apprenants à traiter un message dans leur langue d'origine (L1) et leur langue seconde (L2), puis, en a déterminé les différences. Il en a conclu que cet apprentissage servait très bien l'intérêt des anglophones, qui bénéficiaient alors d'un bilinguisme additif — «situation dans laquelle l'apprentissage dans la langue seconde apporte à l'individu un ensemble d'attitudes cognitives et sociales supplémentaires et où l'apprentissage académique équivaut à l'apprentissage dans la première langue, c'est-à-dire que le fait d'ajouter une langue seconde est sans conséquence sur le niveau académique ou sur la première langue.»(p.303) Pour ce qui est des francophones, leurs résultats étaient moins bons dans les deux langues. Pourquoi? Carey suggère que cette situation est due à des facteurs complexes : culturels, historiques, attitudinaux, et que le bilinguisme soustractif en est une manifestation importante. Ainsi, dans les régions bilingues du Canada, il n'y a pas égalité des deux langues nationales : l'anglais est dominant et menace le français jusque dans ses racines.

Il y a donc beaucoup de prétendus bilingues qui, en fait, ne possèdent bien ni le français ni l'anglais. En fait, les programmes d'immersion conviennent parfaitement aux enfants de la majorité linguistique, parce que leur L1 est suffisamment développée pour que le fait d'être exposés à la L2 ne soit pas menaçant. Par contre, pour les francophones qui subissent déjà un haut degré d'exogamie, un manque d'identité culturelle et de vitalité ethnolinguistique, un sentiment de gêne dans leur emploi non maîtrisé de la langue française, cette situation est sans aucun doute une situation de bilinguisme soustractif. Il est intéressant de noter que l'auteur, lorsqu'il parle de l'assimilation de la majorité des francophones de l'Ouest (70% selon l'ACFA), dit que ce comportement démontre leur faculté d'adaptation, à cause des avantages économiques et sociaux qu'il y a à améliorer leur anglais.

La situation d'assimilation linguistique et de bilinguisme soustractif est très représentative de tous les groupes linguistiques minoritaires dans le monde. Il nous semblerait donc que, pour éviter cette situation néfaste et créer des circonstances favorables au bilinguisme additif, il faudrait que les communautés francophones examinent l'avantage qu'il y aurait à s'assurer que leurs enfants aient une excellente compétence de communication dans leur langue première avant de commencer leur éducation dans une langue seconde. Il nous semble évident qu'un système d'écoles et des institutions d'enseignement de niveau supérieur de langue française sont un premier pas dans la bonne direction. Mais il faut davantage pour assurer la vitalité ethnolinguistique et la vie politique de ces communautés. Comme le montre bien Claudette Tardif (1990), le développement de l'identité culturelle est primordial. Cette identité culturelle comprend les connaissances, l'art, le droit, les moeurs et les coutumes, ainsi que les capacités et les habitudes acquises par l'individu en tant que membre d'une société. Or, c'est là le problème pour les communautés minoritaires, que veut dire être «membre d'une société»? La culture se transmet effectivement par le processus de socialisation. L'enfant, en apprenant sa langue maternelle, s'intègre à un groupe social particulier et adopte la vision du monde de ce groupe. Selon J. Hamers et M. Blanc (1983), «La langue parlée est un facteur puissant d'identification et de catégorisations sociales, culturelles ou ethniques...» (p. 176). Mais

qu'arrive-t-il quand un enfant, vivant en milieu minoritaire, se rend compte qu'on dévalorise sa langue maternelle? Le rapport des forces entre les groupes en contact va jouer un rôle primordial dans le développement de l'identité culturelle. Les recherches (Clément, 1980; Landry & Allard, 1984, 1987) démontrent que les membres du groupe minoritaire tendent à s'identifier au groupe le plus prestigieux et à lui accorder une plus grande valeur. L'individu vit alors un conflit entre le désir d'intégration et la peur d'assimilation. «La résultante de ces deux forces déterminera la motivation d'un individu à utiliser l'une ou l'autre langue, ou les deux, et à s'aligner sur l'une ou l'autre communauté, ou sur les deux.» (Hamers et Blanc, 1983, p. 176). R. Landry & R. Allard (1985) soulignent que, de plus en plus, des facteurs sociologiques sont analysés comme déterminants du développement bilingue. Ils s'appuient sur H. Giles & al. (1977) pour dire que les variables de vitalité ethnolinguistique peuvent être regroupées sous trois facteurs : a) le statut du groupe ethnique (économique, social, sociohistorique et linguistique); b) les variables démographiques (le territoire, la concentration géographique, la proportion démographique, le nombre absolu, le taux de naissance, la proportion de mariages mixtes, l'immigration et l'émigration); et c) le support institutionnel (les médias, l'éducation, les services gouvernementaux, l'industrie, la religion et la culture). Finalement, il semble évident que plus une communauté ethnolinguistique est favorisée sur chacune de ces variables, plus l'émancipation de celle-ci dans sa langue est assurée.

Citons, pour terminer ce portrait des conditions sociolinguistiques vécues par les Franco-Ontariens, B. Cazabon, S. Lafortune, et J. Boissonneault (1993) :

Leur [les Franco-Ontariens] défi avait été de demeurer homogène, catholique, de souche canadienne-française. Ce [▷] faisant, ils sont devenus bilingues. Maintenant que cette qualité est acquise, ils devront se donner un nouveau défi : gérer leurs institutions, y instaurer un climat de convergence de toutes les cultures d'expression française et permettre aux jeunes de s'épanouir pleinement sur les plans personnel, professionnel et communautaire.

Déjà, dans leur conclusion du premier volume de l'importante étude sur le français parlé en situation minoritaire, R. Mougeon et *al.* (1982) indiquaient les implications pédagogiques de leurs résultats, en suggérant l'existence dans ces communautés minoritaires de deux types d'élèves : ceux qui acquièrent normalement les éléments de base du français (typiquement, des élèves qui communiquent surtout en français) et ceux qui ont des difficultés persistantes avec des éléments de base du français (typiquement, des élèves qui communiquent surtout en anglais). Selon les auteurs, la découverte de ces différences intercommunautaires et interindividuelles dans la maîtrise du français devrait nous inciter à revoir les moyens et les méthodes mis en oeuvre dans l'enseignement, ce qui pourrait aboutir à l'élaboration d'une pédagogie du français plus diversifiée et mieux adaptée à l'hétérogénéité de la population scolaire franco-ontarienne. Ils soulignent tout particulièrement qu'il serait important d'examiner si le français dans lequel sont rédigés les divers manuels d'enseignement, de même que la langue utilisée en salle de classe, sont adaptés au niveau de maîtrise du français de ces élèves. Il semblerait que, dans le cas d'un écart trop important, la transmission des connaissances soit plus ou moins compromise.

Les conclusions de la deuxième partie de cette importante étude, commandée par le Ministère de l'éducation de l'Ontario et réalisée par B. Cazabon, N. Frenette et *al.* (1980) vont dans le même sens. Les auteurs insistent surtout sur l'importance de développer la compétence communicative, de créer des activités qui permettent d'accéder à la qualité de communication désirée, ainsi que des moyens d'évaluation pertinents à la qualité de communication souhaitée. Ils dénoncent les rôles traditionnels joués par les enseignants et les élèves (l'enseignant donne, l'élève reçoit); le rejet à peu près complet de la spontanéité, du provisoire dans la communication orale; les niveaux de langue présents dans les manuels et chez les enseignants d'origine française ou québécoise qui rejettent la langue populaire des Franco-Ontariens; l'absence à peu près totale de la langue franco-ontarienne à moins d'être stigmatisée de «mauvais français». Les auteurs soulignent aussi que les manuels sont consacrés à un nombre restreint de fonctions communicatives, ce qui est en deça des attentes de tout parlant français; que la langue de l'école est aussi un code restreint par rapport au code diversifié de la langue

de la vie et qu'il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que cette dernière soit l'anglais. De plus, rien ne semblerait indiquer que l'on prépare le futur enseignant à envisager les particularités sociales, régionales et dialectales d'une situation minoritaire. Deux citations tirées de leur conclusion nous semblent bien cerner la pensée des auteurs :

«On peut dire que l'enseignant et l'école en général man-que[nt] de recul pour comprendre qu'elle vogue avec le cou-rant de l'assimilation et amplifie peut-être le syndrome que cause l'apprentissage du français en milieu minoritaire. L'une des raisons majeures de la difficulté que nous ren-controns est d'ordre culturel: la panique devant la difficulté d'atteindre l'objectif visé entraîne le recours à des stratégies de courtes portées, en deça des besoins de la communication. La langue est dépouillée de sa valeur fonctionnelle, elle est réduite à un contenu à enseigner que les plus brillants maîtri-sent sans nécessairement atteindre un niveau de compétence communicative satisfaisant.» (p. 163)

«Enseigner le français, langue maternelle en situations mino-ritaires, présentement, se caractérise par la négation du sub-strat socio-linguistique qui pourrait être le point d'appui à un échange communicatif, la crainte et la non-reconnaissance des phénomènes assimilateurs chez l'enseignant autant que chez l'élève, et le recours à la rigidité, à la prescription comme seule garantie à une pratique dont on veut être le maître.» (p. 165-6)

Dans un article sur le bilinguisme des enfants de langue minori-taire, J. Cummins (1992) présente les résultats de recherches, faites au Canada et ailleurs, qui démontrent que la compétence en langue première des enfants de langue minoritaire peut être favorisée à l'é-cole sans nuire au développement de la compétence en langue se-conde. Plus encore, il y a de plus en plus de preuves que favoriser la compétence en langue première peut être considérablement avanta-geux au fonctionnement intellectuel des élèves. Le bilinguisme se-rait donc maintenant vu comme une force positive dans le

développement intellectuel et éducationnel des enfants, en particulier dans les cinq domaines suivants : la capacité d'analyser et de devenir plus conscient du langage; les habiletés langagières (par ex., la lecture et la rédaction); les habiletés générales par rapport au développement conceptuel; la créativité intellectuelle; une certaine sensibilité à la compréhension auditive de l'écouteur. En fait, ce que l'auteur souligne ici, c'est que les effets du bilinguisme sur le développement scolaire et intellectuel de l'enfant dépendent en grande partie du type de bilinguisme qui a été développé. L'auteur précise que si les parents veulent que leurs enfants gardent leur langue première et deviennent complètement bilingues, ils doivent promouvoir le français au foyer, ils doivent susciter des situations de communication en français aussi souvent que possible. Cummins conclut donc que : a) les enfants de langue minoritaire, dont la compétence en langue première est bien développée lorsqu'ils commencent l'école, auront fort probablement peu de difficulté à acquérir des niveaux élevés de compétence en anglais. b) quand les deux langues sont bien développées, le fonctionnement intellectuel des enfants est bon; quand ni l'une ni l'autre des langues n'est maîtrisée, les enfants sont souvent désavantagés à l'école. c) un pauvre développement des deux langues se retrouve souvent parmi les enfants de langue minoritaire dont les parents ont honte de leurs propres langue et culture, et sont ambivalents ou même hostiles envers la langue et la culture de la majorité. Ces enfants ont tendance à avoir un très pauvre rendement dans un milieu scolaire de langue seconde seulement, mais les résultats des recherches suggèrent que leur rendement scolaire s'améliore considérablement quand la langue première est utilisée comme moyen d'enseignement pendant une partie de la journée scolaire; d) les cours de langue patrimoine que les enfants aiment et trouvent intéressants sont extrêmement utiles pour aider ceux-ci à développer leur compétence en langue première. Cependant, les cours que les enfants ne trouvent pas intéressants ne les motiveront pas à être fiers de leur culture et à développer leur compétence en langue première.

Dans un excellent article s'appuyant sur les recherches des vingt dernières années sur le bilinguisme et l'éducation en milieu minoritaire, G. Duquette, C. Cléroux (1992) propose un modèle d'avenir pour l'éducation en Ontario, modèle qui refléterait et répondrait plus

adéquatement aux besoins des francophones de cette province. Il parle d'abord des problèmes majeurs vécus par les Franco-Ontariens qui font face à des exigences bien précises dans les milieux scolaires: a) la pression d'atteindre un seuil de performance aussi élevé que celui retrouvé au niveau des compétences dans chacune des cultures majoritaires; b) une dichotomie entre les différentes attentes qui existent au foyer, à l'école, dans la communauté environnante, dans la tête de personnes qui véhiculent un «point de vue» majoritaire. Les Franco-Ontariens semblent donc vivre la recherche d'une identité à travers des milieux qui ont différentes attentes culturelles. Comme le dit l'auteur, l'école, dans ses efforts pour répondre aux besoins du milieu majoritaire francophone, ne répond pas aux besoins des francophones en milieu minoritaire; elle crée souvent une aliénation qui, au lieu de freiner l'intégration normale à la société majoritaire, précipite le détachement d'avec la société d'origine qui ne semble plus représenter les aspirations culturelles authentiques de l'élève. L'avenir semble donc, pour les Franco-Ontariens, de chercher à s'épanouir comme Ontariens d'origine francophone, de veiller à ce que le milieu éducatif reflète le mode de vie de leur foyer et la réalité de leur milieu. Ainsi, en étant eux-mêmes, les Franco-Ontariens pourront exercer leurs compétences et être fiers de leur origine et de leur identité. L'auteur conclut avec 20 recommandations pratiques que nous nous permettons de résumer ainsi : l'école doit travailler avec le foyer, impliquer les parents, valoriser les compétences culturelles déjà acquises à la maison; les écoles devraient être décroisonnées pour desservir les foyers et les institutions communautaires; l'école devrait contribuer à créer un climat de vie où il est agréable de vivre en français en Ontario; les éducateurs et les autorités devraient être plus représentatifs de la population du milieu minoritaire (c-à-d des Franco-Ontariens) pour que, à travers leurs politiques, la majorité des foyers puissent se reconnaître dans leurs enseignants et leurs représentants; l'école devrait exposer les élèves à une gamme de matériaux authentiquement franco-ontariens qui refléterait le contexte physique et la façon de penser des gens du milieu afin de favoriser la signification de l'apprentissage et de l'accroissement du vocabulaire; la correction occasionnelle dans une situation où le progrès est apparent peut aider un élève à s'améliorer mais, là où des difficultés existent déjà, la correction d'erreurs peut

avoir des effets soustractifs plutôt qu'additifs; les écoles de langue française en Ontario doivent absolument rester ce qu'elles sont et non devenir des écoles d'immersion pour anglophones; cependant, ces écoles ne doivent pas devenir ethnocentriques, mais être ouvertes à la variété de cultures minoritaires qui partagent maintenant la même langue.

Dans l'Ouest canadien, les francophones sont encore plus minoritaires. Alors que dans le nord de l'Ontario, il arrive que l'on voie des affiches ou même des devantures de magasins en français, à Edmonton, par exemple, ce n'est jamais le cas. Ce qui veut dire que le petit «franco-minoritaire» n'aura à peu près pas de contact avec de l'écrit en français avant d'arriver à l'école. R. Salerno (1990) rapporte les propos d'étudiants franco-albertains revenant de leur première visite au Québec : ce qui les a le plus frappés, c'est d'entendre parler le français autour d'eux, de lire les affiches, les publicités dans la rue, les enseignes et les vitrines de magasin en français. Et pourtant, notre monde moderne nous immerge dans le visuel et l'auditif. Le petit Franco-Albertain est doublement défavorisé en arrivant à l'école : non seulement il a été privé dans sa langue maternelle de cet écrit qui déferle dans la rue sur le petit anglophone, mais en plus, l'écrit en anglais auquel il est exposé vient contredire ce qu'il va apprendre en première année de sa scolarisation. Prenons, par exemple, le -a- de Safeway, le -u- de Superstore, ou le -on- de Edmonton qui ne se prononcent pas du tout comme en français. Pour tenter de compenser les insuffisances de l'environnement d'une part, mais aussi les inégalités dues aux différences dans les milieux familiaux d'autre part, l'auteur suggère l'établissement de maternelles qui seraient des lieux d'immersion dans un bain d'écrit. Il a donc mené une étude dans deux maternelles de la région d'Edmonton et les résultats se sont avérés positifs. Il ne s'agissait pas d'apprendre à lire aux enfants, mais bien de créer un environnement saturé d'écrit et de voir comment cet écrit favorisait leur acquisition de la langue. L'auteur a constaté que, par simple exposition à la langue écrite, plus des deux tiers des enfants ont été capables de lire. Cet écrit a accéléré la mémorisation du vocabulaire à court et à long termes, le découpage de la chaîne parlée en unités autonomes et l'acquisition de schémas linguistiques qui présentent une structure différente en anglais et en français. L'auteur est

convaincu qu'il existe infiniment plus de raisons, en maternelle de langue maternelle minoritaire, d'introduire la langue écrite avant la scolarité obligatoire.

Une autre proposition pratique pour adapter la pédagogie du français à un milieu minoritaire nous vient de M. C. Aubin (1992). Cette proposition part du principe que la perception est sans doute l'élément fondamental de tout apprentissage. Les enfants qui grandissent en milieu bilingue risquent de souffrir du fait qu'ils subissent l'influence de deux systèmes linguistiques transmettant chacun une vision du monde différente et parfois contradictoire. Dans ce contexte, la mise en oeuvre d'un programme d'étude contrastive des deux langues parlées par ces enfants au moyen d'exercices élémentaires de traduction pourrait être une solution. Ces exercices permettraient aux enfants de franchir une étape de leur développement intellectuel en apprenant à classer leurs connaissances linguistiques et, ce faisant, à mieux comprendre leur monde, leurs langues et le caractère subjectif inhérent à toute vision du monde. Le rôle de l'école devrait donc être, selon l'auteure, de transformer les problèmes de perception issus du bilinguisme en une prise de conscience positive et rentable chez le bilingue précoce, pour qui la langue seconde n'est pas vraiment une langue étrangère. L'auteure insiste pour dire que la traduction, par sa nature même, enseigne à résister à la langue seconde, même si celle-ci fascine. La traduction pourrait donc être un outil pédagogique efficace qui permette aux élèves de tous âges de classer leurs connaissances en deux parties : ce qui appartient à la langue maternelle et ce qui appartient à la langue seconde.

R. Théberge et F. Lentz (1990), après avoir dénoncé le fait que les minorités francophones du Canada ne sont pas bien desservies par leur gouvernement en matière d'éducation, proposent un cadre didactique pour l'enseignement/apprentissage du français en milieu minoritaire. Ils rejoignent, en fait, les autres auteurs cités plus haut pour dire que la langue est avant tout un instrument de communication et qu'il y a lieu de privilégier une pédagogie de la communication. C'est-à-dire qu'une pédagogie prescriptive est susceptible de conduire à l'assimilation parce qu'elle présente une image normative et non utilitaire de la langue. Ils suggèrent donc une pédagogie de la communication fondée sur le projet, ouverte au milieu francophone ambiant ainsi qu'aux autres matières scolaires et axée sur le

développement des habiletés cognitives, l'appropriation de valeurs culturelles et l'élargissement du répertoire linguistique.

Dans un article qui présente d'abord une synthèse des résultats des enquêtes sur le maintien du français et la compétence en français parmi les élèves des écoles ontariennes de langue française, R. Mougeon M. Heller, É Béniak et M. Canale, (1984) mettent en évidence le fait que ces écoles incluent trois groupes d'élèves: ceux dont la langue dominante est le français, ceux dont l'anglais est la langue dominante et les bilingues. Les auteurs proposent des stratégies susceptibles d'apporter des éléments de solution aux problèmes que pose la coexistence de ces trois groupes d'élèves à la pédagogie du français en milieu minoritaire. La grande majorité des enseignants qui oeuvrent dans des classes où se retrouvent les trois types d'élèves éprouvent des sentiments de frustration devant la difficulté de leur tâche. En bref, les anglo-dominants semblent ralentir l'apprentissage du français et des autres matières. Les auteurs suggèrent que, pour ce qui est des franco-dominants et des bilingues, l'objectif principal est d'élargir le répertoire communicatif des élèves, notamment par le biais d'une maîtrise accrue du français standard canadien, tout en reconnaissant l'authenticité du français vernaculaire utilisé par les élèves. En ce qui concerne les anglo-dominants, les éléments linguistiques de base doivent être maîtrisés avant ou en même temps que l'on tente d'élargir leur répertoire communicatif. Du matériel pédagogique conçu pour les élèves anglophones de niveau avancé en français pourrait s'avérer utile pour atteindre le premier objectif. Pour le deuxième, on devrait viser à la fois le français standard canadien et le français vernaculaire canadien. Ces auteurs ne manquent pas de conclure, de concert avec tous les autres auteurs que nous avons déjà cités, que l'apprentissage et le maintien du français dépendent aussi de facteurs extra-scolaires, et que toute mesure qui vise la promotion du français dans la communauté en dehors du milieu scolaire ne peut qu'avoir un effet bénéfique pour ne pas dire crucial sur l'apprentissage du français par les jeunes Franco-Ontariens.

Les francophones hors Québec, comme beaucoup de minorités linguistiques, semblent mettre beaucoup d'espoir dans leur système d'éducation pour renverser la tendance à l'assimilation. Or, il semble qu'il faille se méfier des politiques gouvernementales sur le plan

de l'éducation car l'objectif implicite peut parfois être l'«assimilation douce» de ces minorités (Bibeau, 1982; Paulston, 1980). De plus, il y a de fortes chances pour que l'enfant d'un milieu minoritaire à faible vitalité ethno-linguistique vive un bilinguisme subtractif. Comme le disent R. Landry & R. Allard (1988) : «Tout son environnement reflète le prestige et la vitalité de la communauté linguistique majoritaire. Le réseau de contacts linguistiques de l'enfant sera dominé par la langue seconde et cette domination s'accroîtra avec l'âge.» (p. 45) Dans ces circonstances, le défi de l'école française est de produire un bilinguisme additif. Son premier rôle nous paraît être celui d'un facteur de compensation pour les lacunes du milieu communautaire. Selon les auteurs cités jusqu'ici, chaque école devrait s'adapter aux paramètres socioculturels de chacune des communautés desservies. L'école devrait affecter toutes ces ressources au maintien de la langue maternelle. L'école devrait aussi être fortement appuyée par le milieu familial. Dans leur article, Landry & Allard (op.cit. p. 49) concluent en disant qu'il est possible d'affirmer, à la lumière des connaissances actuelles, que l'école française contribuerait à un bilinguisme définitivement plus additif que toute autre forme d'éducation bilingue. Cependant, ce bilinguisme ne dépend pas uniquement de l'école mais d'un ensemble complexe de variables, c'est-à-dire l'ensemble de la réalité sociolinguistique des individus. Dans les milieux francophones à faible vitalité, le véritable défi de l'école française serait de compenser le manque de vitalité «objective» par une promotion très forte de la vitalité «subjective» car il n'y a aucune autre solution, à moins de pouvoir changer de façon spectaculaire les paramètres sociaux. Poussant un peu plus loin les arguments vus jusqu'ici, les mêmes auteurs rappellent que l'être humain peut transcender son environnement et prendre conscience de son conditionnement. Ainsi, connaître les variables sociales qui la conditionnent rend la personne plus libre. L'individu sera donc amené à faire un choix fondé à partir de valeurs intrinsèques qu'il aura librement choisies. L'école devrait donc opter pour le modèle de la cognition, confrontant l'individu avec lui-même et avec sa société. Dans la mesure où ils auront librement choisi leur identité francophone, les individus pourront plus efficacement contribuer à la survie des francophones hors Québec. Mais encore une fois les auteurs insistent sur l'importance pour les

francophones d'obtenir la gestion de leurs systèmes scolaires, et cela ne se fera pas sans conflits. Mais chaque conflit surmonté mène à une plus grande stabilité basée sur le respect mutuel.

Il est évident que la participation au pouvoir n'assure pas nécessairement une forte vie française en milieu minoritaire. Il faut, en plus, qu'une volonté commune de survivre et de s'épanouir continue de se manifester. Les jeunes veulent de plus en plus participer à la vie moderne. Ils seront fiers de demeurer francophones dans la mesure où leur langue sera reconnue officiellement et non seulement comme caractéristique d'une culture minoritaire.

RÉFÉRENCES

Abdallah-Preteceille, M. (1990) : *Vers une pédagogie interculturelle*, Paris : Institut national de recherche pédagogique.

Aubin, M.C. (1992) : Grammaire et vision du monde : l'acquisition de la langue maternelle en milieu minoritaire. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, Canada : CEF-CO, printemps 1992, vol.4, 1, 29-39.

Béniak, É., Carey, S.T. et Mougeon, R. (1984) : A Sociolinguistic and Ethnographic Approach to Albertan French and Its Implications for French as a First-language Pedagogy. *Canadian Modern Language Review*, 41, 2, 308-315.

Béniak, É., Côté, N. & Mougeon, R. (1980a) : Aspects du français parlé et écrit d'élèves franco-ontariens de 2^e et de 5^e années en milieu majoritaire. Texte polycopié, Toronto : IEPO.

Béniak, É., Côté, N. & Mougeon, R. (1980b) : Aspects du français parlé et écrit d'élèves franco-ontariens de 9^e et de 12^e années en milieu majoritaire. Texte polycopié, Toronto : IEPO.

Bibeau, G. (1982) : *L'éducation bilingue en Amérique du Nord*. Montréal : Guérin.

Byrne, D. (1971) : *The Attraction Paradigm*, New York : Academic Press.

Canale, M., Frenette, N. & Bélanger, M. (1988) : Evaluation of Minority Student Writing in First and Second Languages. In J. Fine (Ed.). *Second Language Discourse : A Textbook of Current Research*, Vol. XXV in the series *Advances in Discourse Processes*, Norwood Ablex, 146-165.

Canale, M., Mougeon, R., Bélanger, M. & Ituen, S. (1977) : Aspects de l'usage de la préposition «pour» en français ontarien : interférence et/ou surgénéralisation? *Travaux de recherche sur le bilinguisme*, 12, 61-78.

Canale, M., Mougeon, R., Bélanger, M. & Main, C. (1977) : Recherches en dialectologie franco-ontarienne. *Travaux de recherche sur le bilinguisme*, 14.

Carey, S. (1993) : L'importance politique des écoles francophones dans l'ouest du Canada. Dans *L'hétérogénéité des apprenants : un défi pour la classe de français*, M. Lebrun & M.C. Paré (Eds.), Delachaux, Niestlé, 303-307.

Carrière, L. (1952) : Le vocabulaire français des écoliers franco-ontariens. Université de Montréal : *Bulletin de l'Institut pédagogique Saint-Georges*, 11.

Cassano, P. (1977) : Le français de Windsor. Université d'Ottawa : *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, 14, 27-30.

Cassano, P. (1978) : The French of Windsor, Ontario and English Admixture. *Orbis*, 27, 1, 136-159.

Cazabon, B. (1977) : Vocabulaire et syntaxe des Franco-Ontariens. *Boréal*, 7, 21-31.

Cazabon, B. (1987) : compte rendu de Évaluation du programme des langues officielles dans l'enseignement. Rapport final, Secrétariat d'État (1987), in *L'immersion et les franco-ontariens*, Revue du *Nouvel-Ontario*, Sudbury : Institut Franco-Ontarien, 9, 143-144.

Cazabon, B. (1993) : La didactique du français langue maternelle en Ontario : bilan et perspectives. Dans *L'hétérogénéité des apprenants : un défi pour la classe de français*, M. Lebrun & M.C. Paré (Eds.), Delachaux, Niestlé, 308-313.

Cazabon, B. Et Cossette, A. (1992) : *Le répertoire des travaux et des produits en didactique du français langue maternelle au Canada*. Ottawa : L'ACREF, 135p.

Cazabon, B. et Frenette, N. & al. (1980) : *Le français parlé en situation minoritaire : l'enseignement, les programmes et la formation des maîtres dans les écoles de langue française de communautés franco-ontariennes minoritaires*. Toronto : Ministère de l'éducation de l'Ontario, II.

Cazabon, B., Lafortune, S. Et Boissonneault, J. (1992) : *La pédagogie du français langue maternelle et l'hétérogénéité linguistique*. Toronto : Ministère de l'éducation, Queen's Park, 284 p.+annexes.

Cazabon, B., Lafortune, S. Et Boissonneault, J. (1993) : *La pédagogie du français langue maternelle et l'hétérogénéité linguistique*. M.Lebrun & M.C. Paré (Eds.), Delachaux, Niestlé, 31-38.

Chaudenson, R., Mougeon, R. & Béniak, É. (1987) : Vers une théorie de la variation en français. Document inédit, Aix-en-Provence: Institut d'études créoles et francophones; Toronto : Centre de recherche en éducation franco-ontarienne.

Cummings, J. (1978) : Bilingualism, and Educational Development in Anglophone and Minority Francophone Groups in Canada. *Interchange*, 9, 4, 40-51.

Cummings, J. (1992) : Le bilinguisme et les enfants de langue minoritaire. In G. Duquette (dir.), *Méthodes et stratégies pour l'enseignement au secondaire*. Welland : Éditions Soleil, 177-184.

Cummins, J. (1984) : *Bilingualism and Special Education : Issues in Assessment and Pedagogy*. San Diego : College Hill Press.

Deslauriers, O. (1980) : Les Franco-Ontariens et le «pouvoir». *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*, Québec : Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Duquette, G. & Cléroux, C. (1992) : *Vivre en milieu minoritaire: situation actuelle et perspective future*. In G. Duquette (dir.), *Méthodes et stratégies pour l'enseignement au secondaire*, Welland : Éditions Soleil, 185-207.

Frenette, N. (1978) : *Analyse des erreurs de l'écrit des élèves du cycle intermédiaire en anglais et en français*. In B. Cazabon (dir.), *Langue maternelle, langue première de communication?* Sudbury : Institut franco-Ontarien, Université Laurentienne, 65-80.

Frenette, N. (1981) : *Analyse de l'ensemble des erreurs faites par les élèves du cycle moyen aux écoles René-Lamoureux (Mississauga) et Sainte-Jeanne-d'Arc (Brampton)*. Texte photocopié. Toronto : IEPO.

Gagné, G., Lazure, R., Sprenger-Charolles, L., Ropé, F. (1989) : *Recherches en didactique et acquisition du français langue maternelle*. Tome 1. Bruxelles, Paris, Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique.

Gallois, Franklin, Stokes, Giles & Coupland (1988) : *Communication, Accomodation in Inter-cultural Encounters*, in Young-Yu, Kim & William B. Gudykunst (Eds.), *Theories in Intercultural Communication*, 157-185, Newbury Park, CA : Sage, International and Intercultural Communication Annual Ser., 12.

Gendron, J.D. (1967) : *Le phonétisme du français canadien au Québec face à l'adstrat nord-américain*. In J.-D. Gendron et G. Straka (dir.), *Études de linguistique franco-canadienne*. Paris : Klincksieck; Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Germain, D. (1976) : *Le vocabulaire français des travailleurs de la forêt du Nord-Est ontarien*. *Boréal*, 6, 13-50.

Germain, D. (1977) : *L'évolution de la langue des travailleurs de la forêt de la région de Hearst*. Université d'Ottawa : *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, 14, 22-26.

Gesner, E. (1986) : *Bibliographie annotée de linguistique acadienne*, Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Giles, H. & al. (1977) : *Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations*. In *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, ed. H. Giles, 307-348. New-York: Academic Press.

Gudykunst, W.B. (1985) : *The influence of Cultural Similarity and Types of Relationship or Uncertainty Reduction Processes*. *Communication Monographs*, 52.

Hamers, J. & Blanc, M. (1983) : *Bilinguallité et bilinguisme*. Bruxelles : Mardaga.

Harley, B. (1979) : *French gender rules in the speech of English-dominant, French-dominant and monolingual French speaking children*. *Travaux de recherche sur le bilinguisme*, 19, 129-156.

L'ACREF (1992) : *La qualité de l'enseignement en langue maternelle au Canada: situation précaire et urgente*. 3, 1, 2.

Lambert, W.E. (1977) : *The Effects of Bilingualism on the Individual : Cognitive and Socio-cultural Consequences*, in Peter Hornby (Ed.). *Bilingualism : Psychological, Social and Educational Implications*. New York: Academy Press, Inc.

- Lamérand, R. (1975) : Le français parlé en Ontario. Actes du colloque sur la situation de la recherche sur la vie française en Ontario, Université d'Ottawa : Centre de recherche en civilisation canadienne-française.
- Landry, R. & Allard, R. (1985) : Choix de la langue d'enseignement: une analyse chez des parents francophones en milieu bilingue soustractif. *The Canadian Modern Language Review*, 41, 3, 480-500.
- Landry, R. & Allard, R. (1988) : L'assimilation linguistique des francophones hors Québec, le défi de l'école française et le problème de l'unité nationale. *Revue de l'association canadienne de langue française*, vol.16, 3, 38-53.
- Landry, R., Allard, R., Thériault, R. (1990) : School and family french ambiance and the bilingual development of francophone western Canadians, in S. Carey, (ED.) Languages, literacy and education. *Canadian Modern Language Review. Special issue*. 47, 5, 878-916.
- Lapierre, A. (1977a) : La langue franco-ontarienne. *Le Droit*, 29 janvier 1977, p.16.
- Lapierre A. (1977b) : Le français des milieux ruraux de Prescott-Russell. *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, Université d'Ottawa, 14, 5-9.
- Lapierre, A. (1977c) : Où en sont les études sur le français de l'Ontario? *Archives et recherches régionales au Canada français*, Centre de recherche en civilisation française, Université d'Ottawa.
- Lapierre, A. (1978) : Quel français les Franco-ontariens écrivent-ils? In B. Cazabon (dir.), *Langue maternelle, langue première de communication?*, Sudbury: Institut franco-ontarien, Université Laurentienne, 87-108.
- Lapierre, A. (1979) : L'orthographe de la langue maternelle : le cas des Franco-Ontariens. *Revue canadienne des langues vivantes*, 36, 1, 10-23.
- Lapierre, A. (1980) : Quelques problèmes de contact de langues en toponymie ontarienne. *Onomastica*, 58, 18-27.
- Lapierre, A. (1981) : *Toponymie française en Ontario*. Montréal, Paris : Études vivantes,
- Lapierre, A. (1982) : *L'Ontario français du Sud-Ouest : Témoignages oraux*, Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Laurier, M. (1983) : La langue orale véhiculée par trois générations d'une famille habitant la région de Sudbury. *Revue de l'Université Laurentienne*, 16, 1, 13-24.
- Lavigne, Y. (1977) : French language is bastardized in Ontario, college official says. *The Globe and Mail*, 4 octobre 1977.
- Lentz, F. (1992) : La formation en didactique du français langue maternelle selon des approches renouvelées. *Le Trait d'Union*, 2, 3.
- Léon, P.R. (dir.) (1968) : *Recherches sur la structure phonique du français canadien*. *Studia Phonetica* 1, Montréal, Paris et Bruxelles : Didier.
- Li, P. et Denis, W.B. (1983) : Minority Enclave and Majority Language : The Case of a French Town in Western Canada. *Canadian Ethnic Studies*, 15, 1.

- Mackey, W.F. (1970) : *Interference, integration and the synchronic fallacy*. In J.E. Alatis (dir.), *Bilingualism and language contact*, Washington D.C. : Georgetown University Press.
- Mougeon, R. & al. (1980) : *Le français parlé en situation minoritaire*, vol.1, Ontario : Ministère de l'éducation. (republié en 82: Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme)
- Mougeon, R. & al. (1985) : *Contact des langues et changement linguistique: Étude sociolinguistique du français parlé à Welland (Ontario)*. Québec : Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- Mougeon, R. & Béniak, É. (1989) : *Le français canadien parlé hors Québec; aperçu sociolinguistique*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, coll. La langue française au Québec, 1^e section, vol.10.
- Mougeon, R. & Béniak, É. (1991) : *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction - The Case of French in Ontario, Canada*. Oxford : Clarendon Press.
- Mougeon, R. & Hébrard, P. (1975) : *Aspects de l'assimilation linguistique dans une communauté francophone de l'Ontario*. *Travaux de recherche sur le bilinguisme*, 5, 1-20.
- Mougeon, R. (1982) : *Paramètres extralinguistiques de la variabilité morphologique en français ontarien*. In N. Dittmar & Schlieben-Lange (dir.), *Die Soziolinguistik in romanischsprachigen Ländern*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- Mougeon, R., Béniak, É. & Valois, D. (1984) : *Variation in the phonological integration of loanwords in a bilingual speech community*. Communication présentée au congrès N.W.A.V.E.-XIII, Université de Pensylvanie, Philadelphie, 25-27 octobre 1984.
- Mougeon, R., Béniak, É., & Bélanger, M. (1982) : *Morphologie et évolution des pronoms déterminatifs dans le français parlé à Welland (Ont.)*. *Revue canadienne de linguistique*, 27, 1, 1-22.
- Mougeon, R., Green, D., Truong, M.C. & Marwick, G. (1981) : *Le français et l'anglais écrit des élèves franco-ontariens: analyse des erreurs contenues dans un échantillon de rédactions écrites par des élèves de 12^e et 13^e années*, Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- Mougeon, R., Heller, M., Béniak, É. & Canale, M. (1984) : *Acquisition et enseignement du français en situation minoritaire : Le cas des Franco-Ontariens*. *Revue canadienne des langues vivantes*, 41, 315-335.
- Papen, R. (1984) : *Quelques remarques sur un parler français méconnu de l'Ouest canadien : le métis*. *Revue québécoise de linguistique*, 14, 1, 113-139.
- Paulston, C.B. (1980) : *Bilingual education : Theories and issues*. Rowley, Mass.: Newburyhouse Publishers.
- Pierre, R. (1991) : *De l'alphabétisation à la littéracie : pour une réforme en profondeur de l'enseignement*. *Scientia Paedagogica Experimentalis*, 28, 2, 151-186.
- Pierre, R. (1992) : *La compréhension de textes face au rehaussement des standards de littéracie*, in R. PIERRE (Ed.). *La compréhension écrite en langue maternelle et en*

langue seconde: Perspective cognitive. Numéro spécial. *Scientia Paedagogica Experimentalis*, XXIX, 1.

Poirier, C. (1985b) : Le français «régional»: Méthodologies et terminologies, communication présentée au colloque <Français du Canada — Français de France>, Trèves, septembre 1985, à paraître dans les actes du colloque *Canadiana Romanica*, n° 1, Niemeyer, Tübingen.

Poirier, C. (dir.) (1985a) : *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Poplack, S. & Walker, D. (1984) : Going through (1) in Canadian French. In D. Sankoff (dir.), *Diversity and diachrony*, Amsterdam & Philadelphie : John Benjamins, 173-198.

Poplack, S. (1981) : Syntactic structure and social function of code-switching. In R. Duran (dir.), *Latino language and communicative behavior*, Norwood N.J. : Ablex, 169-184.

Poplack, S. (1982) : Bilingualism and the vernacular. In A. Valdman & B. Hartford (dir.), *Issues in the international bilingual education : The role of the vernacular*, New-York : Plenum Publishing. Poplack, S. (1983a). The propagation of loanwords within a speech community. Communication présentée au congrès NWAVE-XII, Université de Montréal, Montréal, 27-29 octobre 1983.

Poplack, S. (1983b) : Bilingual competence : Linguistic interference or grammatical integrity? In L. Elias-Olivares (dir.), *Spanish in the U.S. setting: Beyond the Southwest*, Arlington : National Clearinghouse for Bilingual Education.

Poplack, S. (1985) : Contrasting patterns of code-switching in two communities. In H.J. Warkentyne (dir.), *Papers from the international conference on methods in dialectology*, Victoria, C.-B., Université de Victoria, Département de linguistique, 363-385.

Riviera, K. (1990) : *Developing native language literacy in language minority adults*. Washington D.C. : National Clearinghouse on Literacy Education.

Salerno, R. (1990) : Effets négatifs de l'environnement anglais sur la scolarité de l'enfant francophone minoritaire. Une solution? La maternelle d'immersion dans un bain d'écrit en français. *Langue et Communication. Actes du 9^e colloque du CEF-CO. St-Boniface: CEF-CO*, 225-238.

Smolic, J.J. (1982) : Valeurs fondamentales et identités culturelles. In *Identités culturelles: approches méthodologiques*, (Actes du Colloque IDERIC-CIRB, Sophia Antipolis (France) en mai 1981), Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Szmidt, Y. (1976) : *L'interrogation totale dans le parler franco-canadien de La-fontaine, Ontario : Ses formes et ses modalités intonatives*, thèse de doctorat, Université de Toronto.

Tajfel, H. (1974) : Social Identity and Intergroup Behaviour. *Social Science Information*, 13, 65-93.

Tajfel, H. (Ed.) (1978) : *Differentiation between social groups : Studies in the social psychology of intergroup behaviour*. London : Academic Press.

Tardif, C. (1990) : L'identité socioculturelle de l'élève en milieu minoritaire. *Éducation et Francophonie*, 18, 2, 18-22.

Théberge, R., Lenz, F. (1990) : L'enseignement de la langue maternelle aux francophones de milieux minoritaires au Canada, in G., Gagné, M., Pagé, E., Tarrab (Eds.). *Didactique des langues maternelles. Questions actuelles dans différentes régions du monde*. Bruxelles : De Boek.

Thomas, A. (1989) : Le franco-ontarien: portrait linguistique. Dans *Le français canadien parlé hors Québec*, Québec : P.U.L.

Tochon, F.V. (1990) : *Didactique du français : de la planification à ses organisateurs cognitifs*. Paris : ESF éditeur.

Difficultés de communication dans les familles recomposées francophones du nord-est de l'Ontario

Pierre Roberge

Les statistiques ne laissent aucun doute quant à l'existence des familles recomposées. Aux États-Unis, par exemple, Roosevelt et Lofas 1976, rapportaient déjà que 15 millions d'enfants vivaient avec des beaux-parents. Au Canada, Statistique Canada (Dumas, 1987) indique que, en 1984, dans un mariage sur trois, l'un des deux conjoints n'en est pas à sa première expérience, et que neuf fois sur dix cela était la conséquence d'un divorce. Les données canadiennes ne tiennent pas compte des familles dont les conjoints ne sont pas mariés. Malgré leur grand nombre, les familles recomposées ont été relativement peu observées et étudiées.

Nous croyons que plusieurs des difficultés que rencontrent ces familles, notamment les relations entre les enfants et le nouveau partenaire ont leur origine dans l'échec du processus de communication. C'est ce dont nous discuterons dans les pages qui suivent.

Les difficultés de relations vécues par les familles recomposées peuvent être à l'origine de comportements inacceptables comme la violence, les fugues, la délinquance. Il est donc important d'essayer de comprendre l'origine de ces problèmes relationnels.

Nous avons conduit, de l'été 1988 à l'automne 1990, une recherche sur la violence dans les familles recomposées (Roberge, 1990). Dans le cadre de ce projet, nous avons utilisé une méthodologie qualitative et avons rencontré trois groupes de sujets : 10 familles recomposées où avait eu lieu de la violence, 10 familles recomposées sans violence et 10 praticiens qui oeuvrent auprès des familles recomposées où il y a de la violence. Toutes ces personnes vivaient dans le nord-est de l'Ontario.

L'objet de notre recherche était d'essayer de déterminer s'il y avait des causes spécifiques à la violence dans les familles

recomposées. Nous avons donc interviewé ces familles et praticiens dans le cadre d'entrevues semi-structurées.

Nous avons ensuite procédé à une analyse de contenu. Nous avons émis comme hypothèse que ces familles ont à faire face à des conditions particulières de vie qui sont parfois très stressantes et qui peuvent conduire à la violence les personnes susceptibles, à cause de leurs antécédents familiaux, individuels et sociaux, d'être des agresseurs.

Nous nous sommes rapidement rendu compte que la violence dans les familles recomposées avait les mêmes explications que dans les autres familles. Cependant, nous avons identifié des facteurs de stress spécifiques aux familles recomposées qui, eux, peuvent servir d'éléments déclencheurs ou provocateurs de la violence dans ces familles.

De ces facteurs, celui qui est apparu clairement comme le plus important est une difficulté d'adaptation des adultes aux enfants de leur nouveau conjoint et, vice-versa, des enfants à leur nouveau parent.

Il nous restait à essayer d'expliquer cette difficulté d'adaptation. De nombreux facteurs sont spécifiques à la famille recomposée et aident à comprendre le stress d'ajustement dans ces familles. Sager et al. (1973) et Pittmans III (1987), ont illustré ces facteurs; en voici quelques-uns à titre d'exemple :

- a) *Origine biologique.* La famille recomposée est constituée de deux adultes et d'un ou plusieurs enfants. Chacun des enfants a un lien biologique avec un seul des parents, sauf les enfants issus de cette famille.
- b) *Appartenance.* Certains membres appartiennent à plus d'un système familial, et parfois plusieurs systèmes familiaux coexistent.
- c) *Rites.* Les rites familiaux, habituellement facteurs de cohésion dans une famille peuvent devenir des moments de division, de rappel des pertes.

- d) *Intrusion d'un nouveau parent dans la cellule familiale.* Qu'il s'agisse d'un décès ou d'un divorce, le parent absent continue à exercer une influence psychologique considérable dans la famille; l'arrivée d'un nouveau parent du même sexe que celui qui n'y est plus vient compliquer de façon notable l'équilibre d'un groupe qui souvent avait dépensé beaucoup d'énergie pour retrouver une certaine harmonie.
- e) *Intrusion des ex-conjoints.* Si l'un des conjoints est divorcé, il y aura généralement certains liens avec l'ex-conjoint. Ces contacts peuvent être l'occasion de tension pour le nouveau couple et même pour toute la famille. Ils peuvent constituer une intrusion dans l'éducation des enfants, dans les habitudes familiales qui sont en train de se créer, et être perçus comme une menace à la vie conjugale.
- f) *Difficultés financières.* Très peu de familles recomposées n'ont pas à faire face à des dépenses supplémentaires. Les pensions alimentaires sont accordées par les juges en fonction des besoins des enfants et des ex-conjoints généralement, et ne prennent pas en considération un possible remariage. Le fait de payer une pension peut hypothéquer sérieusement les possibilités d'un couple remarié. D'autres dépenses peuvent venir s'ajouter : par exemple, les voyages pour permettre aux enfants de visiter l'autre parent.
- g) *Mouvements des enfants d'un domicile à l'autre.* Les enfants du divorce peuvent avoir plusieurs domiciles et ne se sentir complètement à l'aise dans aucun. Ils peuvent par exemple passer la fin de semaine dans un entourage bien différent de celui où ils passent la semaine. Les règles de discipline et de comportement peuvent varier d'un domicile à l'autre. Cette situation peut être difficile à vivre autant pour les parents que pour les enfants. Les parents doivent planifier en tenant compte de ces visites et comprendre les difficultés qu'elles impliquent pour les enfants. Les enfants doivent s'ajuster à des valeurs et à des règles de comportement parfois diamétralement opposées. L'expression de ces règles et valeurs peut également être différente.

Nous avons retenu de tous ces facteurs l'adaptation aux enfants du nouveau conjoint et vice-versa. Cette difficulté s'explique d'après nous par l'observation du processus de communication.

Un groupe de chercheurs, parmi lesquels on retrouve Paul Watzlawick, Erwin Goffman, Gregory Bateson, Janel Helmick Beavin, Don Jackson pour n'en nommer que quelques-uns, a, depuis une trentaine d'année, exploré le phénomène de la communication sous diverses perspectives. Ils forment ce que Yves Winkin a appelé un «collège invisible» (Winkin, 1981) en voulant souligner les rapports informels qui unissent ces spécialistes de disciplines diverses : psychologie, sociologie, anthropologie et linguistique. Ils réagissent d'abord à une interprétation mécaniste de la communication qui, populaire parce que liée à la cybernétique, donc à la «Science», présente les échanges entre humains comme étant presque exclusivement des actes verbaux, conscients et volontaires (Bhanner, 1975). Pour les membres de cette école, il importe de considérer la communication comme l'expression des comportements corporels retenus par la culture et auxquels une signification a été donnée. Ils postulent donc que les groupes humains ont des codes¹ de comportement dont l'expression verbale n'est qu'une composante.

Il est impossible de ne pas communiquer (Watzlawick, Helmick-Beavin, Jackson, 1972). Cela étant entendu, tout comportement possède, dans un contexte donné, un sens et obéit à des règles. «La communication est donc pour ces auteurs un processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement». Cette approche de la communication a donc un intérêt particulier pour nous.

L'école de Palo Alto, bien que réagissant à une explication mécaniste de la communication, ne rejette pas la cybernétique; au contraire, son épistémologie se fonde sur une causalité d'ordre circulaire, rétroactive et a pour objet le processus et pour langage celui des systèmes au sens le plus large du terme, incluant les systèmes humains, par exemple les familles (Watzlawick, Weakland, 1981). Les explications sont ainsi liées à ce qui se passe, et au comment les

1 Le terme code est entendu ici au sens de corps de règles tel que le souligne Y. Winkin, «Le télégraphe et l'orchestre» dans Bateson et al, *La nouvelle communication*, Éd. du Seuil, Points, Paris 1981, p. 21.

choses se passent plutôt qu'à la compréhension intellectuelle ou rationnelle. Il est plus important de comprendre un processus et ses effets que de savoir les raisons qui motivent son existence. L'un n'exclut pas l'autre mais la compréhension du processus permet l'action et le changement.

Le contexte interpersonnel particulier qui a retenu l'attention de la majorité de ces chercheurs et qui est devenu, en quelque sorte, leur ligne directrice est la famille. Celle-ci, étant perçue par eux comme une « occasion sociale² » déterminante, a été l'objet d'observation et d'étude.

Nous avons déjà fait mention du concept de code dans la communication. Un code est un ensemble de signes verbaux et non verbaux dont la signification est définie et règle leur usage. Il sert à transmettre consciemment ou inconsciemment des informations d'un acteur social à un autre. La signification qui est attribuée à un élément du code provient du contexte individuel et culturel dans lequel le code est utilisé. La signification ne se réduit pas seulement à l'information, c'est-à-dire au contenu cognitif, elle implique aussi une qualité affective, une référence éthique, etc. Une communication est pathologique quand il y a incongruence entre le code utilisé et la situation, quand le code n'est pas commun aux divers acteurs, quand il est inadéquat ou incomplet ou quand le processus de codage et de décodage est défectueux.

En effet, le message ne prend un sens que dans la mesure où les processus de codage et de décodage sont bien effectués par les interlocuteurs. C'est-à-dire, quand la transmission et l'interprétation des signaux permettent au destinataire de comprendre le message du destinataire. Les membres d'une famille partagent des milliers de types de signaux et de comportements « programmés » par l'appartenance à leur groupe familial. Certains peuvent ne pas avoir les

2 L'expression est de Erwin Goffman (social occasion) et est définie comme « une affaire sociale, une entreprise ou un événement d'une certaine ampleur, limitée dans le temps et dans l'espace, et typiquement facilitée par leur équipement fixe ». Nous étendons ici le sens plus occasionnel que Goffman donnait à cette expression en l'appliquant à la famille. Erwin Goffman « Behavior in Public Places », Notes on the Social Organization of Gatherings. The Free Press, New-York, 1963.

mêmes connotations pour un étranger ou un nouveau membre. Des expressions dans certaines familles ont leur origine dans l'histoire de la famille et ne peuvent être comprises que dans ce contexte. Chacun peut facilement avoir à l'esprit des mots ou phrases qui avaient un sens bien particulier dans sa famille.

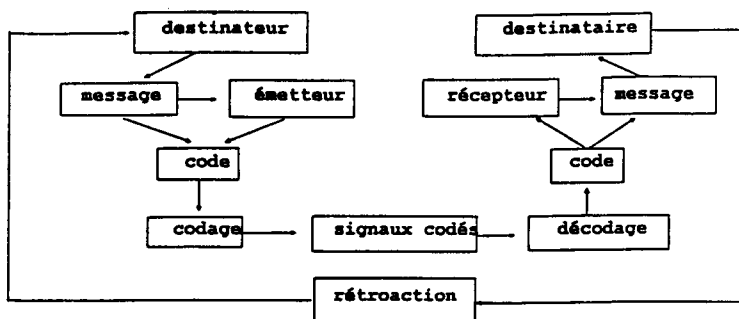
Paul Watzlawick, S. Helmick-Beavin et D. Jackson attribuent à nombre d'autres facteurs la communication pathologique : impossibilité de ne pas communiquer, rejet, annulation, déni, niveaux de perception, imperméabilité, ponctuation discordante, erreur de traduction entre l'analogique et le digital, etc. Ces éléments sont tous importants et nous sommes d'avis qu'il serait sûrement possible dans chaque situation particulière de communication difficile de retrouver un ou plusieurs de ces facteurs.

Nous croyons cependant que la variable code offre une possibilité de généralisation plus grande. Faire un lien entre les difficultés dans les relations familiales des familles recomposées et le processus de codage et de décodage semble ouvrir des portes à une meilleure compréhension de plusieurs comportements difficiles dont, entre autres, l'adaptation aux enfants du nouveau conjoint et des enfants à celui-ci.

Situons d'abord le code dans le processus de la communication. Le schéma ci-dessous nous permet de constater que le code constitue le véhicule qui permet au destinataire de transmettre son message de telle manière qu'il puisse prendre un sens pour le destinataire en autant que le codage et le décodage s'effectuent adéquatement.

Le code peut s'exprimer sous forme digitale ou analogique. Le langage digital est constitué des signaux, généralement mais non exclusivement verbaux, qui servent à communiquer. L'analogique, c'est pratiquement tout ce qui est non verbal et ceci inclut plus que la kinesthésie mais englobe « posture, gestuelle, mimique, inflexions de la voix, succession, rythme et intonation des mots, et toute autre manifestation non verbale dont est susceptible l'organisme, ainsi que les indices qui ont valeur de communication qui ne manquent jamais dans tout contexte qui est le théâtre d'une interaction (Watzlawick, Helmick-Beavin, Jackson, 1972). » Le digital sert à transmettre, le plus souvent, le contenu d'un message, alors que l'analogique exprime la nature de la relation, c'est-à-dire le sens à donner au contenu.

Le destinataire d'un message doit donc, s'il désire que les informations qu'il veut transmettre soient comprises et saisies autant



dans leur contenu que dans leur relation, s'assurer qu'il utilise un code qu'il possède bien et qui est familier au destinataire. Il doit également coder son message dans des signaux décodables par le destinataire. Le code ne prend son importance que dans la manière dont il est utilisé, c'est-à-dire, dans le processus de codage et de décodage. Toute incongruence à ce niveau risque d'amener une distorsion dans l'interaction et de ce fait risque de produire une communication pathologique.

L'acquisition, la compréhension, l'intégration et la maîtrise d'un code sont conditionnées par des facteurs d'ordre culturel, structurel, psychologique et physiologique. On apprend à interagir dans un milieu donné et dans des circonstances spécifiques.

De ce qui précède et de ce que nous avons observé, nous postulons que, s'il y a des difficultés familiales, elles sont l'expression d'une communication défectueuse dont l'origine peut être située dans des «impropriétés» du code utilisé et plus spécifiquement dans le processus de codage et de décodage effectué par le destinataire ou le destinataire.

Nous allons immédiatement essayer de répondre à ceux qui nous reprocheraient de vulgariser en mettant de côté d'autres explications des difficultés dans les familles, en simplifiant des phénomènes complexes. Nous ne portons aucun jugement sur les autres explications; nous ne faisons qu'indiquer que leurs effets se retrouveraient dans le code que la personne a acquis et dans la manière dont elle

utilise ce code à travers le codage et le décodage. Nous ponctuons donc notre observation dans le processus à partir de code. La ponctuation d'un message, quel qu'il soit, indique à quel endroit dans la séquence de communication on commence l'interprétation. Ainsi, que je lise la séquence à partir de A ou à partir de B, j'aurai une



interprétation différente (AB ou BA) de ce qui est transmis. Si AB est «Je suis agressive parce qu'il me frappe» et que BA est «je la frappe parce qu'elle est agressive», on comprend que la signification que donnera un interlocuteur extérieur de cette séquence variera selon son point de départ. Donc notre choix d'utiliser le processus de codage et de décodage comme point de départ dans notre explication de l'échec de la communication dans les familles recomposées est justifié. Il n'est pas question non plus de nier la complexité du phénomène; au contraire c'est à cause de sa très grande complexité qu'il nous semble opportun de l'envisager sous l'angle que nous avons choisi. Cela nous permet de mieux saisir ce qui se passe.

Nous avons perçu les indices de ce que nous venons d'affirmer dans les observations que nous avons faites auprès des familles recomposées et des praticiens sociaux rencontrés dans le cadre de notre recherche. Dans certaines familles recomposées, la communication entre les conjoints est de meilleure qualité selon l'avis de plusieurs de nos informateurs. C'est-à-dire qu'à la différence de la première union, il y a une meilleure compréhension des messages et par conséquent les échanges sont perçus comme étant plus fructueux. «Dans mon premier mariage, il (le mari) ne parlait presque jamais et il ne me comprenait pas, alors que maintenant (2^e union) on peut passer des heures à parler et à s'écouter». La qualité étant définie ici comme la congruence entre ce qui est envoyé comme message par le destinataire et le sens qui est donné à ce qui est reçu par le destinataire. En d'autres termes, une communication est de qualité dans la famille quand ce qui est dit est compris comme il avait été prévu qu'il le soit. Dans les familles recomposées où tout va bien et où il n'y a pas de violence, par exemple, on passe plus de

temps à bien coder et décoder les signaux reçus. Les praticiens ont fait la même observation quant à l'importance de la communication.

Ce qui se passe, c'est que, dans les familles recomposées, les membres doivent rebâtir un code qui puisse leur devenir commun. À partir du code que chacun des membres a et du processus de codage et de décodage que chacun possède, il doit se créer un nouveau mode qui est unique à la famille recomposée.

Les nouveaux mariés (ou concubins) proviennent de familles différentes, sont passés par des groupes de pairs différents avant de se rencontrer. Ils ont à faire un effort d'adaptation de leurs codes et modes de communication. La compréhension mutuelle ne peut être acquise que par un apprentissage attentif du code et du mode de l'autre.

Au début de l'existence d'une famille recomposée, une bonne partie du code et du mode antérieur n'a plus de valeur, il s'ensuit donc parfois une communication défectueuse. Les enfants et le nouveau parent doivent se familiariser avec leurs code et mode respectifs, et développer ce qui deviendra leur propre manière de communiquer. Il n'est donc pas surprenant que cette adaptation aux enfants, et vice-versa, soit une période stressante et susceptible d'engendrer des frustrations. Chaque échange risque, du moins potentiellement, de porter à confusion.

Dans les familles recomposées, nous l'avons souligné, la difficulté qui est la plus commune est l'adaptation aux enfants de l'autre. Cette caractéristique se retrouve dans toutes les familles. Il est possible de comprendre cette difficulté dans le modèle de communication. Les parents et les enfants développent leur propre manière de communiquer, ils ont des signaux, un code et une manière de l'exprimer qui leur permet d'établir ce que Don D. Jackson appelle les règles familiales (Jackson, 1981). Dans l'expérience de la vie quotidienne, les membres d'une famille établissent entre eux un code et un mode de communication qui leur sont propres. Le code réfère aux signaux; le mode, qu'on peut aussi appeler «pattern», reflète comment ces signaux sont transmis (codage, décodage). Certains mots, certains signes prennent un sens par des connotations qui évoquent des souvenirs appartenant à la tradition ou à la mémoire collective de la famille. Il suffit, à la longue, d'une allusion, d'un

geste à peine ébauché pour être compris des autres membres de la famille.

Nous avons mentionné plus haut, dans les facteurs d'adaptation des familles recomposées, les questions des rites familiaux. Chaque famille développe des rites qui lui sont propres. Quelques exemples de ces rites pourraient être :

- la façon dont on souligne un anniversaire;
- comment on fête Noël;
- comment le petit déjeuner se déroule;
- l'utilisation de certaines expressions dans certaines circonstances;

et nous pourrions continuer. Ces rites font partie du mode de communication établi de la famille. Tous les membres connaissent bien les divers signaux du code utilisé ainsi que le processus de codage et décodage. Or, il se peut fort bien que dans la famille recomposée ces rites n'aient pas la même signification pour tous les membres ou qu'ils génèrent des réactions imprévisibles. S'il était habituel, dans la famille première d'un des conjoints, que tous les membres soient à table, ensemble, pour le souper, afin d'en faire un moment privilégié d'échange familial, mais que, dans la famille antérieure de l'autre conjoint, chacun mangeait ce qu'il voulait au moment où cela lui convenait, l'exigence par le premier conjoint de respecter le rite qui lui est familier et auquel il accorde une importance particulière peut créer des difficultés de communication importantes. Ces difficultés pourront être particulièrement soulignées entre le parent qui requiert le respect de ce rite et les adolescents de l'autre conjoint qui se sentiront bousculés et forcés d'adopter des comportements qui n'ont pas pour eux le même sens. Il sera donc vraiment nécessaire que les parents «expliquent» longuement le sens qu'ils accordent à ce rite. Cette explication fera partie de la création du nouveau mode et code de communication.

Cela est tout à fait normal; on en a l'exemple dans les fréquentations lorsque deux personnes choisissent de partager leur vécu : elles doivent échanger des informations sur leur code de communication autant dans les aspects digitaux qu'analogiques; ensuite elles créent graduellement des signaux, un nouveau code, qui englobe

leur code d'origine, qui leur est propre. Les longues discussions qu'ont les amoureux sont des manifestations de ce partage de code. À l'inverse, si un couple âgé n'a parfois pas besoin de parler pour se comprendre, c'est souvent parce que les conjoints connaissent bien le code qui leur est propre et il leur suffit, dans certaines situations, d'échanger analogiquement pour que le message soit compris (un sourire, une tasse de café préparée pour l'autre); c'est donc dire que le processus de codage et de décodage est simplifié à cause d'une familiarité avec les signaux et leur signification.

Enfin, concernant les rites familiaux, ajoutons qu'ils peuvent parfois rappeler des pertes, des moments pénibles et ainsi créer des confusions. Le réveillon de Noël peut être l'occasion de réjouissances et de rapprochements; cependant, si c'était le moment où le père biologique, maintenant absent, avait des comportements alcooliques très dérangeants, cet événement rappellera des souvenirs sombres aux enfants. Leur mine peu réjouie sera peut-être interprétée comme un rejet par le «nouveau père» qui a fait un effort particulier pour rendre cette fête agréable s'il n'est pas bien au courant des expériences passées des enfants.

Dans une famille recomposée, nous venons de le montrer, ceux qui arrivent d'une première union, conjoints ou enfants, ont un code et un mode de communication qui s'étaient établis dans la première union. Par exemple, ce qui dans la première famille était compris comme une plaisanterie peut être compris (décodé) par les autres membres de la nouvelle famille comme une injure. Certains gestes qui étaient admis dans la première famille peuvent être déplacés pour les membres de la seconde. Il y a discordance entre le codage et le décodage, comme dans tout malentendu d'ailleurs. Dans tout groupe social, il y a ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, ce qu'on dit et ce qu'on ne dit pas. Ces distinctions varient selon les groupes et cela explique qu'un nouveau venu puisse faire des «gaffes». Les facteurs qu'ont identifiés Sager et al et Pittman III et que nous avons mentionnés au début de cet article s'expliquent dans le modèle que nous venons d'expliquer. Nous avons choisi les rites pour illustrer notre explication mais elle s'applique aux autres facteurs également.

Ces difficultés d'ajustement des codes et modes de communications, dans les aspects non verbaux et verbaux, si elles s'accumulent, créent des tensions qui peuvent devenir insupportables. Elles sont

très fortes entre les beaux-pères et belles-mères et les enfants d'un autre lit dans les familles recomposées. Au début, l'absence de sentiments affectifs de la part du nouveau parent, qui se lie avec l'autre adulte avant tout, et l'hostilité de la part des enfants, rendent l'adaptation bien difficile.

Lorsque nous supposons que le code est inadéquat, nous ne voulons pas indiquer seulement qu'il puisse être incomplet mais également que les signaux qui le composent ne sont pas ceux qui favorisent une communication saine. Le stress, créé par les événements dont nous avons fait mention, résulte donc d'un échec de la communication.

Les caractéristiques psychologiques et physiologiques des personnes, leurs valeurs, la structure sociale, le milieu, la perception des rôles sociaux, les idéologies sont autant de facteurs qui ont une influence chez chacun de nous en nous fournissant les éléments qui éventuellement formeront l'ensemble des règles sociales qui définissent notre code et notre mode de communication. Il est important de noter que notre explication ne présume pas des influences respectives de ces variables, elle les reconnaît d'emblée. Nous avons choisi de n'observer qu'une partie de ces influences dans les comportements familiaux.

CONCLUSION

Si ce dont nous venons de discuter existe, il faut trouver des mesures pour essayer de diminuer ou de prévenir ces difficultés. Les approches d'intervention basées sur la théorie de la communication nous offrent des moyens intéressants pour y arriver.

Watzlawick, Weakland, et Fisch (1975) font une admirable description du concept de niveau de changement qui s'applique à la communication. Ils démontrent que le changement est impossible tant qu'on essaie de le provoquer en restant au même niveau. Ce qu'il faut donc faire, c'est travailler dans un autre domaine comportemental pour parvenir à modifier le code et le processus de codage et de décodage. Si on renforce chez le parent les aspects de sa relation avec l'enfant qui fonctionnent bien et qu'on renforce chez l'enfant les bons comportements qu'il démontre, on pourra

souligner comment il se fait que dans ces cas la communication est adéquate et en suggérer la répétition dans tous les autres comportements. C'est là intervenir à un autre niveau, il ne s'agit plus de la simple modification de comportement, mais plutôt d'intervention dans ce qui modifie le domaine comportemental.

En pratique, cela pourrait signifier, lorsqu'on a affaire à des familles recomposées qui ont des difficultés d'adaptation, qu'il serait important, au lieu de s'adresser directement à ces difficultés, de changer le niveau et d'essayer de faire comprendre le rôle que joue le processus de codage et décodage dans ces difficultés.

À notre avis et selon nos expériences, la meilleure intervention qui existe pour les familles recomposées est l'éducation. Apprendre à ces familles ce qu'elles vivent, le normaliser, les informer sur les raisons des difficultés qu'elles éprouvent, c'est un des meilleurs moyens de les aider. Quand elles comprennent pourquoi elles se heurtent à ces problèmes, très souvent les familles recomposées font les rectifications qui s'imposent.

Il est intéressant de noter qu'il existe des cours de préparation au mariage, probablement parce que la société croit nécessaire de bien préparer les couples à la vie conjugale et familiale. Le développement de sessions d'information sur les étapes d'évolution et les difficultés des familles recomposées pourraient être à notre avis un intéressant moyen de prévenir des comportements regrettables qui résultent du stress occasionné par les difficultés de communication dans ces familles.

Une constatation de notre recherche nous est apparue pertinente à cet égard. Il semble exister une relation importante entre le succès des relations dans la famille recomposée et le temps écoulé entre les deux unions. Plus il s'est écoulé de temps, plus la deuxième union semble bien fonctionner. Dans les familles recomposées sans violence que nous avons rencontrées, il s'est écoulé en moyenne près de trois ans entre les deux unions; alors que dans les familles où la violence était ou avait été présente, la période entre les deux unions était en moyenne de six mois. On pourrait poser l'hypothèse que ces couples ont pris le temps de mieux comprendre ce qui s'était passé la première fois mais, sans doute, ont-ils pris le temps de se créer un mode et un code de communication qui leur soient propres avant de vivre ensemble avec leur famille.

Notre objectif était de tenter d'expliquer les difficultés relationnelles dans les familles recomposées. Nous croyons que l'utilisation de la théorie de la communication humaine telle qu'elle est présentée par l'école de Palo Alto offre une voie qui vaut la peine d'être explorée.

En discutant de l'importance de code et de mode, nous avons perçu une possibilité intéressante de trouver une explication qui, sans rejeter les travaux passés sur le sujet, présente une vision différente. Nous avons réussi à comprendre certains comportements dans les familles recomposées à travers l'échec de la communication. D'autres réflexions seront nécessaires pour compléter cette démarche. Nous croyons que c'est une direction qui offre des perspectives intéressantes pour les intervenants sociaux.

En résumé, nous avons présenté des éléments qui apportent un éclairage différent à certains phénomènes vécus par les familles recomposées. Nous nous sommes fondé sur la théorie de la communication et avons particulièrement souligné l'inadéquation du code et du mode d'échange dans les comportements inadéquats. C'est-à-dire que, comme nous l'avons montré, une façon de communiquer qui pourrait être adéquate dans un certain contexte devient inappropriée dans la famille recomposée. Nous espérons qu'une telle compréhension d'un phénomène pourra être utile à cette partie de la communauté franco-ontarienne que sont les familles recomposées.

RÉFÉRENCES

- Albrecht, S. L., H. M. Bahr, K. L. Goodman (1983) : *Divorce and Remarriage: Problems, Adaptations and Adjustments*. Greenwood Westport, U.S.A.
- Berman, Claire (1982) : *What am I doing in a Stepfamily?* Lyle Stuart, Secausus, New-Jersey.
- Bhanner, Claude (1975) : *La théorie mathématique de la communication*, Retz-CEPL, Paris.
- Bowman, B., G.B Spanier (1978) : *Modern Marriage*, McGraw Hill Book Company, New-York.
- Bradley, B. (1982) : *Where do I Belong? A kid's Guide to Stepfamilies*. Addison-Westley Publishing Company, Reading, Mass.
- Burr, W.R., R. Hill, F. Nye, L.L. Reiss (1979) : *Contemporaries theories about the Family*, Free Press, New-York.

- Cherlin, Andrew J. (1981) : **Marriage, Divorce, Remarriage**. Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- Clark, David (1984) : **Making A Go of it: A Study of Stepfamilies in Sheffield London**. Routledge & Kegan Paul.
- Clingempell, Glenn W. (1985) : Eulalee Brand, «Quasi-Kin Relationships, Structural Complexity, and Marital Quality in Stepfamilies: A Replication, Extension and Clinical Implications». *Family Relations*; vol 34 no 3, pp. 401-409.
- Dumas, Jean (1987) : **La Conjoncture démographique**, ministère des Approvisionnements et Services Canada, p. 21.
- Fell, Martin (1983) : **Ça va la famille**, Le Hameau, édition Paris.
- Furstenberg, Frank F. Jr. (1982) : «Remarriage after Divorce: A longitudinal Analysis of well Being». *Journal of marriage and the Family*, vol 44 no 2, pp. 709-720.
- Germain, Diane (1986) : «La famille reconstituée, le deuil de l'idéal», Gauthier Pierre, **Les nouvelles familles**, Éd. St-Martin, Montréal.
- Goffman, Erwin (1963) : «Behavior in Public Places», **Notes on the Social Organization of Gatherings**. The Free Press, New-York.
- Jackson, Don, D.(1981) : «Les règles familiales: le qui pro quo conjugal», dans P. Walzlawick, John H. Weakland, **Sur l'interaction**, Éd. du Seuil Paris, p. 46.
- Kirby, Jonell, (1981) : «Relationship building in second Marriages and Merged Families», *Journal for specialists in group work*, vol 6, pp. 35-41.
- Knaub-Kain, Patricia, Sharon L. Hanna, Nick Stinnet (1984) : «Strengths of Remarried Families», *Journal of Divorce*
- Pittmans III, Frank (1987) : **Turning Points**, W. W. Norton Company, New-York, pp. 146-150.
- Papernow, Patricia (1984) : «The Stepfamily cycle: An Experimental Model of Stepfamily Development», *Family Relations*, vol 33 no 3, pp. 355-363.
- Paris, Edna (1985) : **Les enfants de l'autre**, Éd. de l'homme, Montréal.
- Roberge, Pierre (1990) : «La violence dans les familles reconstituées franco-ontariennes vivant dans le nord-est de l'Ontario». Thèse présentée pour l'obtention du doctorat en sociologie «Nouveau régime» Université de Nice.
- Roosevelt, Ruth, et Jeannette Lofas (1976) : **Living in Step**, Stein and Day, New-York.
- Sager, C.J., H. S. Brown, H. Crohn H, T. Engel, E. Rodstein, L. Walker (1973) : **Treating the Remarried Family**, Brunner, Mazel, New-York, p. 23.
- Stollman, Wilma (1983) : **Successful Stepfamilies**, Family Service, Ottawa, Canada.
- Visher, Emily B., VISHER John S. (1979) : **Step-Families, A guide to working with stepparents & stepchildren**, Brunner/Mazel New-York.
- Winkin, Yves (1981) : «Le télégraphe et l'orchestre» dans Bateson et al, **La nouvelle communication**, Éd. du Seuil, Points, Paris, p. 21.
- Watzlawick, P., S. Helmick-Beavin, D. Jackson (1972) : **Une logique de la communication**, Éd. du Seuil, Paris.

Watzlawick, P., S. Helmick-Beavin, D. Jackson (1972) : *Une logique de la communication*, Éd. du Seuil, Paris, p. 60.

Watzlawick, P., J. Weakland (1981) : *Sur l'interaction*, Éd. du Seuil, Paris.

Watzlawick, P., J. Weakland, R. Fisch, (1975) : *Changements, Paradoxes et Psychothérapie*. Éd du Seuil, Paris, pp. 19-46.

La propriété foncière à Chelmsford et dans le canton de Balfour, 1911-1968¹

Donald Dennie

La propriété foncière n'a pas fait l'objet d'études très systématiques en Ontario français, ni même au Québec². Pourtant, l'étude de ce phénomène s'avère très révélatrice de la structure d'une communauté ou d'une société, parce que la propriété détermine le genre de relation qui peut exister entre des personnes par rapport à une chose³. Entre autres, son analyse permet de déceler la structure de certaines inégalités par le biais de l'accumulation de la propriété et du capital foncier, d'identifier les modes de transmission mis en place pour assurer la survie des familles et de la parenté, et, à

-
- 1 Ce travail, qui fait partie d'une recherche plus vaste sur la transition d'un mode de petite production indépendante à un mode de production capitaliste, a reçu l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. L'auteur doit remercier Lise Nolet, Jacinthe Corriveau, William Lamoureux, Danielle Dennie, Denise Rousseau, Chantal et Melissa Prévost ainsi que Janik Cazabon pour avoir effectué la transcription de nombreux dossiers, l'entrée sur ordinateur de centaines de données et une analyse sommaire des premières données.
 - 2 Au Québec, quelques historiens ont étudié la structure de la propriété foncière surtout dans le cadre de la transmission familiale et des pratiques de crédit sur hypothèque ou à la spéculation. Voir entre autres Depatie, 1990; Larouche, 1980; Séguin, N. 1980; St-Hilaire, 1989; Bouchard, 1990; Séguin, N., 1977; Bonnain et al, 1992; Craig, 1991. En Ontario français, aucune étude systématique de la structure ou de l'utilisation de la propriété foncière dans une communauté n'a été effectuée. Seulement deux auteurs, Gagan, 1981, et Mays, 1980 ont étudié la propriété foncière dans le Sud de l'Ontario.
 - 3 Voir à ce sujet MacPherson, 1978 et Clement, 1983.

un niveau plus global, procure des indices de la transition entre des modes de production.

En effet, parce qu'elle constitue le principal moyen d'existence, la terre façonne fortement les rapports sociaux, ceux qui la possèdent étant nettement favorisés par rapport à ceux qui en sont démunis⁴.

En Ontario, les rôles d'évaluation de la propriété foncière conservés en général dans les bureaux des municipalités ou les bureaux régionaux de l'évaluation constituent une source très riche de données pour reconstruire une partie de la structure sociale d'une communauté⁵. En général, cette source est d'accès facile. Il faut toutefois mentionner que certaines municipalités ne conservent pas toujours les anciens rôles d'évaluation, ce qui ne permet pas une analyse diachronique.

Analysés de façon longitudinale, les rôles d'évaluation de la propriété foncière livrent au chercheur des données telles l'âge des propriétaires, leurs occupations, la progression de l'occupation du sol dans une municipalité, que ce soit une ville, un village ou un canton, la structure des propriétaires-locataires, ainsi que la valeur des propriétés et des immeubles qui peut servir d'indice pour analyser la structure des classes sociales. Ils livrent aussi un portrait intéressant de la relation homme-femme par rapport à la propriété foncière. Bien qu'il n'en sera pas question dans le cadre de l'article, il est important de noter que les rôles d'évaluation reflètent le statut différent de l'homme et de la femme par rapport à la propriété foncière. Jusqu'en 1968 exclusivement, les noms des femmes sont habituellement inscrits, à part ceux des hommes, parfois comme «fermières» ou «mariées» ou encore «ménagères». Elles ne sont pas inscrites comme propriétaires, locataires ou même co-propriétaires. Il faut en

4 St-Hilaire, 1985, p. 138.

5 Les bureaux d'enregistrement des titres constituent aussi une autre source pour l'étude de la propriété foncière. Les cadastres livrent des données sur les modes de transmission des propriétés (donation, vente, succession testamentaire, saisie pour diverses raisons), la valeur marchande des terrains et des immeubles et les principaux prêteurs de fonds.

conclure — et les témoignages de personnes-ressources le confirment — que les hommes sont seuls détenteurs des propriétés jusque dans les années 60. La seule exception à cette règle est la veuve qui hérite de la propriété après le décès de son époux. Dans ce cas, les rôles inscrivent, après son nom, «widow» ainsi que la description et la valeur de la propriété. Il est aussi intéressant de noter que dans les rôles du Canton de Balfour le nom de l'épouse est accompagné, jusqu'en 1946, de son âge et du titre «farmer» mais à compter de cette date, il est suivi du titre «hw» — *housewife* ou ménagère ce qui dénote le changement qui s'effectue dans le mode de vie des habitants de Balfour : l'épouse devient plus responsable de la consommation que de la production).

Cet article a pour objectif de démontrer comment les rôles d'évaluation d'une petite ville, Chelmsford, et d'un canton, Balfour, situés dans la région de Sudbury au Nord de l'Ontario et habités majoritairement par des Canadiens français, ainsi que les cadastres du Bureau d'enregistrement, peuvent livrer une analyse intéressante d'une partie de la structure sociale de cette communauté canadienne-française ainsi que de son évolution depuis ses débuts en 1883 jusqu'à 1970.

L'analyse de la propriété foncière de ces deux cantons s'insère dans le cadre d'une étude plus globale qui porte sur la transition de cette communauté. L'hypothèse, au départ, voulait que cette communauté ait constitué, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, une formation sociale fondée en grande partie sur la petite production indépendante agricole assurée par la famille et visant à l'auto-suffisance. L'hypothèse voulait aussi que cette formation sociale ait été intégrée à la société capitaliste environnante vers le milieu du siècle. Pour vérifier cette hypothèse et pour comprendre les facteurs qui ont influencé cette transition, l'étude analyse non seulement la propriété foncière mais aussi l'évolution des formes et des structures du travail ainsi que celles des familles depuis l'établissement de ces cantons en 1883 jusqu'à 1970. Ces sources de la propriété foncière,

combinées à l'étude des registres paroissiaux qui permettent la reconstitution des familles, livrent un portrait très riche d'une communauté telle que Rayside-Balfour⁶.

L'analyse qui suit démontre que l'hypothèse de départ doit être modifiée pour tenir compte du fait que la formation sociale que l'on retrouve à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle est plus complexe que prévue, qu'elle est impliquée plus tôt que prévu dans la transition vers le capitalisme⁷. En effet, les témoignages et les souvenirs des premières années de vie dans le canton de Balfour dévoilent un mélange de production «agro-forestier» ou «agro-minier» car plusieurs agriculteurs travaillaient l'hiver dans les chantiers ou dans les mines et cultivaient leur terre l'été avec l'aide des membres de leur famille. «L'hiver les colons coupaient du bois et des traverses pour les chemins de fer et l'été ils cultivaient la terre⁸».

L'analyse démontre aussi qu'il faut distinguer entre la campagne, soit le canton de Balfour, et la ville de Chelmsford qui a connu une évolution différente de celle des secteurs ruraux environnants et qui s'est développée beaucoup plus rapidement dans la voie du capitalisme.

En somme, c'est une analyse plus fine qui doit être faite pour comprendre cette transition. Cette analyse devra comprendre la ville de Chelmsford d'un côté, où se développe le capitalisme marchand,

6 Cette méthode d'analyse d'une communauté s'apparente évidemment à celle qu'effectuent des chercheurs affiliés au centre SOREP et d'autres centres de recherches québécois. (Voir entre autres Bouchard, 1977).

7 Certains auteurs marxistes, surtout de l'école articulationniste, emploient le schéma de soumission formelle et de soumission réelle pour expliquer cette transition. Normand Séguin a écrit dans cette veine au sujet de l'agriculture québécoise : «Compte tenu de la faible implantation du capitalisme agraire, l'histoire de l'agriculture du Québec contemporain se présente avant tout comme l'histoire d'un processus d'articulation de forme de production non spécifiquement capitaliste au mode de production capitaliste. Cela nous oblige donc à étudier le processus de soumission qu'implique cette articulation et les rapports de subordination et de domination qui en découlent nécessairement.» Voir Séguin, N. 1980 p. 189. À cette étape de l'étude, il me paraît prématuré d'utiliser ce schéma pour expliquer la transition de la communauté.

8 Chelmsford, 1883-1983. Ottawa, Le Club 50 de Chelmsford, 1983, p. 251. Marie-Jeanne Vaillancourt est la responsable du projet de ce volume commémoratif.

et de l'autre la campagne où les habitants naviguent entre l'autosubsistance et la vente de leur force de travail — ne serait-ce qu'à temps partiel — aux compagnies forestières et minières.

RAYSIDE ET BALFOUR

Les deux cantons de Rayside et de Balfour qui sont le sujet de cette étude forment aujourd'hui une ville de 15,000 habitants que l'on a baptisée Rayside-Balfour lors de son intégration à la municipalité régionale de Sudbury en 1972.

À ses débuts, toutefois, Rayside et Balfour étaient deux cantons découpés, selon la méthode ontarienne, en six concessions de 12 lots d'environ 320 acres chacun, ce qui donne à chaque canton une superficie d'environ 36 milles carrés. Chaque canton était aussi administré par sa propre administration municipale. Dans le canton de Balfour se sont développés les villages de Larchwood et Chelmsford qui est devenu ville en 1910.

Les familles canadiennes-françaises ont commencé à habiter les cantons de Rayside et Balfour à compter de 1883, suite au passage du Canadien-Pacifique dans cette région⁹. Les premiers habitants, qui ont d'abord occupé les terres comme «squatters,¹⁰» venaient principalement de l'Outaouais québécois et ontarien.

9 Le Canadien-Pacifique a établi un pied à terre à Chelmsford peu de temps après s'être établi à Sudbury. Chelmsford, devenue ville en 1910 suite à un arrêté ministériel du gouvernement ontarien est située dans les lots 1, 2 et 3 des concessions 3 et 4 du canton de Balfour. Voir Séguin, L., ptre, 1948, et Chelmsford op. cit.

10 Voir à ce sujet Séguin, L., 1948, p.7.

En 1883, le chemin de fer passe à Chelmsford. L'année suivante, il y a une mise à pied générale dans les régions d'Ottawa, de la Gatineau, de Hull et de Montréal. alors que plusieurs hommes décident de venir tenter fortune ici¹¹.

Ils ont tôt fait de reproduire dans ces deux cantons le mode de vie agricole et villageois qu'ils avaient quitté dans leurs milieux d'origine sur les bords de l'Outaouais¹². Ce mode de vie, reproduit dès les débuts de la colonisation, change toutefois au cours des années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Les documents de la propriété foncière et les statistiques des recensements décennaux en sont des témoins éloquentes.

LA POPULATION

De la fin du XIX^e siècle jusqu'à 1920, les principales sources de la population francophone de Rayside, Balfour et Chelmsford se trouvent des deux côtés de l'Outaouais. Ainsi, les registres de mariage de la paroisse Saint-Joseph de Chelmsford révèlent que 36 % des époux et 25 % des épouses sont originaires de l'Outaouais québécois alors que 25% des époux et 20% des épouses sont nés dans l'Outaouais ontarien. Au cours de cette même période, un autre 25% des époux et 18% des épouses mariés à la paroisse Saint-Joseph proviennent d'autres régions du Québec. À compter de 1930 toutefois, la population de Rayside, Balfour et Chelmsford se reproduit en grande partie d'elle-même. La vague d'immigration de l'Outaouais et des autres régions du Québec est terminée du moins jusqu'en 1970.

11 Chelmsford 1883-1983, op. cit., p. 40

12 Bien qu'à une époque et dans un contexte différents, la citation qui suit s'appliquerait sans doute aux premiers habitants de Balfour et Rayside : «La ressemblance entre les lieux d'origine et de destination est frappante. Les migrants sont originaires de petits villages et de milieux ruraux à faible densité de population et ils s'établissent dans le même genre de village en Ontario». Voir Bernard, 1991, p. 67.

La population de Rayside et de Balfour n'est pas composée uniquement de Canadiens français. En effet, on y retrouve un pourcentage de plus en plus élevé d'anglophones et d'Européens tels les Finlandais, les Allemands, les Italiens et les Ukrainiens qui eux aussi reproduisent leur mode de vie agricole sur les terres de Rayside et de Balfour. Ainsi en 1901, le canton de Balfour compte 585 personnes d'origine française, 275 d'origine britannique et 70 d'autres origines européennes. Si les Canadiens d'origine française ont toujours été majoritaires dans ces cantons ainsi que dans la ville de Chelmsford, leur proportion a tendance à baisser au cours du siècle. En 1931, 83% des habitants de Balfour, 88% des habitants de Rayside et 94% des résidents de Chelmsford sont francophones. En 1961, 57% des habitants de Balfour, 70% des habitants de Rayside et 80% des résidents de Chelmsford sont francophones. En 1971, ces pourcentages sont de 69% pour Balfour (y compris Chelmsford) et 67% pour Rayside¹³.

Les habitants canadiens-français se sont établis en premier lieu à Chelmsford et dans le canton de Balfour à cause de la proximité de la voie ferrée et des cours d'eau (les rivières Whitson et Vermilion sillonnent le canton) qui ont permis l'établissement de moulins à scie au XIX^e siècle. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que Rayside est peuplé d'habitants canadiens-français qui y colonisent les terres. Progressivement, l'activité agricole deviendra légèrement plus importante à Rayside qu'à Balfour.

Les données des recensements du Canada de 1891 à 1971 ainsi que les rôles d'évaluation de la propriété foncière donnent un aperçu de l'évolution qui a eu lieu dans ces deux cantons ainsi qu'à Chelmsford de 1891 à 1970. Malheureusement, les dossiers municipaux ne livrent des données que pour le canton de Balfour et pour la ville de Chelmsford. Les livres contenant les évaluations de la propriété foncière de Rayside ont été perdus. Puisque Rayside est sensiblement le même que Balfour aux niveaux géographique, démographique et socio-culturel, on peut présumer que la structure et l'utilisation de la propriété foncière sont sensiblement les mêmes.

13 Ces statistiques sont tirées des recensements du Canada, Statistique Canada.

Le tableau 1 démontre la progression de la population dans les deux cantons et dans la ville de Chelmsford de 1891 à 1970.

Tableau 1
La population de Rayside, Balfour,
Chelmsford et Azilda 1891-1971

Années	Rayside	Balfour	Chelmsford	Azilda*
1891		611	755**	
1901	820	930		
1911	865	557	550	
1921	952	534	561	
1931	1 067	758	725	
1941	962	747	905	
1951	1 357	724	1 210	
1961	4 820	1 907	2 559	2 929
1971	6 340	9 110	7 501	3 790

*Azilda est une petite ville établie dans le canton de Rayside.

**Ce chiffre contient aussi la population de Cartier, petite municipalité à l'ouest de Chelmsford, habitée majoritairement par des anglophones.

Source : Recensements du Canada, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961 et 1971.

LES SECTEURS RURAUX ET AGRICOLES DE RAYSIDE ET DE BALFOUR

Les indices globaux de cette transition sont les suivants : les recensements présentés dans le tableau 2 démontrent une baisse de la population rurale habitant les fermes de Rayside et Balfour à compter de 1956; il en est de même pour le nombre total d'acres mis en culture (tableau 3). Enfin, la structure de la propriété foncière et celle des occupations changent considérablement au cours des années 1950.

Le nombre d'acres mis en culture par les fermiers de Rayside et Balfour baisse aussi à compter des années 1950. Les principales récoltes, soit l'avoine et le foin, occupent habituellement 85% des acres cultivés. Au cours des années, la récolte de la pomme de terre prend de l'importance à mesure que les cultivateurs peuvent l'écouler sur un marché grandissant. Mais cette culture

n'occupe jamais plus de 5% de la superficie totale cultivée dans ces deux cantons¹⁴.

Tableau 2
La population rurale habitant les fermes,
cantons de Rayside et Balfour, 1921-1971

Années	Population sur les fermes		Total
	Balfour	Rayside	
1921	50	952	1 002
1931	614	854	1 468
1941	582	816	1 398
1951	723	777	1 500
1961	176	469	645
1971	168	303	471

Source: Recensements du Canada, Cahiers Agriculture 1921-1971

Tableau 3
Le nombre d'acres en culture dans les cantons
de Rayside et Balfour, 1911 à 1971

Années	Nombre d'acres		Total
	Balfour	Rayside	
1911	4 729		4 729
1921	6 252	7 807	14 059
1931	4 629	6 896	11 525
1941	5 087	7 754	13 841
1951	5 937	7 533	13 470
1961	2 346	3 786	6 132
1971	1 513	2 373	3 886

Source : Recensements du Canada, Cahiers Agriculture, 1911-1971.

Les rôles d'évaluation de la propriété foncière témoignent aussi des changements dans l'utilisation des terres. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la terre sert principalement à la culture d'avoine, de foin et d'autres céréales ainsi qu'à la culture de la pomme de terre et à l'élevage des animaux, surtout les vaches, la volaille et le

14 Recensements du Canada, Cahiers agriculture, 1891-1971.

porc. Mais après la guerre, la terre devient davantage une surface pour y construire des maisons plutôt qu'un objet de travail. Le tableau 3 a déjà révélé que la superficie (en acres) consacrée à la culture s'amointrit. Quant au tableau 4, compilé à partir des données des rôles d'évaluation du canton de Balfour, il témoigne davantage du changement dans la fonction de la terre.

Tableau 4
La structure de la propriété foncière, Balfour, 1911-1968

Nombre d'acres	Années											
	1911		1921		1931		1940		1951		1968	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
- 1 acre	5	3	7	3	2	1	26	9	17	5	516	58
1-49	8	4	17	8	32	12	32	11	54	17	131	15
50-99	54	30	69	31	87	32	87	29	91	29	104	12
100-149	19	11	35	16	26	10	34	11	33	11	30	3
150-199	66	37	77	34	90	34	90	30	85	27	89	10
200-249	10	6	5	2	7	3	8	3	8	3	3	
250-299			2	1	2	1	5	2	5	2	2	
300-349	18	10	11	5	22	8	18	6	18	6	11	1
350 +			1				1		1			
Total propriétaires	180		224		268		301		312		886	

Source: Rôles d'évaluation, canton de Balfour 1911-1968

Pour les fins de l'analyse, les terres de Balfour ont été regroupées en neuf catégories afin de démontrer l'évolution de leur distribution de 1911 à 1968. Le tableau 4 démontre assez nettement que la distribution des terres selon leur superficie demeure assez constante jusqu'en 1940, c'est-à-dire que les terres moyennes de 50 à 200 acres sont les plus nombreuses (en général les terres sont découpées en 80 ou en 160 acres chacune). Après 1940, la distribution commence à changer considérablement. En effet, le nombre de petites propriétés augmente de façon substantielle, surtout en 1968, afin d'accommoder un plus grand nombre de propriétaires. Ce tableau confirme donc la tendance déjà notée au tableau 3 qui avait révélé que le nombre d'acres servant à la culture et à l'élevage des animaux baisse continuellement. En 1968, plusieurs terres ont été

divisées en petits lopins pour permettre la construction de maisons unifamiliales. Cette division des terres s'amorce après la Dépression pour se poursuivre et s'accélérer après la guerre.

Au début du siècle, et ce jusqu'après la Deuxième Guerre, la plupart des terres sont divisées en pièces de 80, 160 et 320 acres. De 1911 à 1968, le nombre de terres divisées en ces grands lopins augmente jusqu'en 1931 et diminue ensuite à mesure que les terrains sont divisés en de plus petites unités. On remarque aussi que le nombre et le pourcentage de grandes terres, soit celles de 320 acres, est en diminution constante à partir de 1940.

Tableau 5
Nombre et pourcentage de terres divisées en pièces de 80, 160 et 320 acres

Nombre d'acres	Années											
	1911		1921		1931		1940		1951		1968	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
80	38	32	62	43	57	40	52	38	46	37	40	39
160	63	53	72	50	69	48	71	52	68	54	56	54
320	18	15	10	7	17	12	13	10	12	9	7	7
Tot	119	100	144	100	142	100	136	100	126	100	103	100

Source : Rôles d'évaluation, canton de Balfour, 1911-1968.

Un autre indice de la diminution de ces terres servant à l'agriculture et l'élevage des animaux est celui du rapport de la superficie de ces terres de 80, 160 et 320 acres à la superficie totale occupée par les résidents de Balfour.

Tableau 6
Superficie des terres de 80, 160 et 320 acres par rapport à la superficie totale des propriétés, Balfour, 1911-1968

Années	Superficies		
	Superficie des terres	Superficie des propriétés	%
1911	18 280	25 551	71,5
1921	19 680	28 440	69,1
1931	21 040	32 487	64,7
1940	19 680	38 821	50,6
1951	18 400	34 108	53,9
1968	14 400	32 557	44,2

Source : Rôles d'évaluation, canton de Balfour, 1911-1968.

À mesure qu'on avance dans le siècle, le nombre de grandes terres (80, 160 et 320 acres) diminue en nombre et proportionnellement à la superficie totale. On remarque également que la superficie totale des propriétés imposables diminue après 1940, ce qui reflète sans doute le nombre réduit de grands terrains.

Il est possible d'utiliser un autre indice pour démontrer le changement qui s'effectue dans la fonction de la terre après la Deuxième Guerre mondiale. Pour arriver au total de l'évaluation, les rôles distinguent entre la valeur des propriétés et la valeur des bâtiments qui y sont érigés. Cette distinction permet de saisir le changement qui s'effectue dans la fonction de la terre dans le canton de Balfour, changement qui s'opère dans les années 1950. Le tableau 7 reproduit les chiffres des rôles d'évaluation de 1916 à 1968. Au cours de la première moitié du siècle, la valeur de la propriété foncière a toujours été plus importante que celle des bâtiments. Mais après 1950, ce rapport change.

Tableau 7
Valeurs des propriétés et des bâtiments,
total de l'évaluation foncière, Balfour, 1916-1968

Année	Valeurs				Total \$
	Propriété		Bâtiments		
	\$	%	\$	%	
1916	160,175	81.4	36,450	18.6	183,535
1921	149,100	79.0	40,175	21.0	191,275
1926	137,225	84.0	35,450	16.0	162,525
1931	201,750	79.0	52,365	21.0	254,115
1936	179,275	81.0	42,050	19.0	221,325
940	162,557	79.0	44,195	21.0	206,752
1946	227,590	85.0	41,220	15.0	268,810
1951	218,506	82.0	49,498	18.0	268,004
1956	221,574	33.0	447,778	67.0	669,352
1968	895,965	43.0	1,188,261	57.0	2,084,226

Source : Rôles d'évaluation, canton de Balfour, 1916-1968

À compter de 1956, le rapport entre propriétés et bâtiments qui avait prévalu pendant un demi-siècle s'inverse. Dorénavant, la valeur des bâtiments devient prépondérante dans l'évaluation de la propriété foncière, ce qui démontre, encore une fois, que la terre n'a

plus la même fonction et sans doute la même signification qu'autrefois.

La terre est devenue dans ce rapport de production une réalité seulement matérielle et économique et sa propriété s'est dépouillée de tous les attributs politiques et idéologiques qui faisaient la substance des formes précises de la terre¹⁵.

On retrouve très peu de propriétaires absents dans le canton de Balfour au cours de cette période. En effet, le nombre de propriétaires qui donnent comme adresse un endroit autre que Chelmsford est peu élevé, surtout au début du siècle. En 1911 et 1921, 21 et 17 propriétaires respectivement sont absents; ils proviennent presque tous de la ville voisine de Sudbury.

À compter de 1931 toutefois, on remarque la présence de compagnies minières et forestières qui sont inscrites comme propriétaires de nombreuses propriétés. En 1968, les géants miniers Inco et Falconbridge sont propriétaires de plusieurs lopins de terre dans toutes les concessions de Balfour. En 1968 également, on repère de nombreux propriétaires originaires de Sudbury. En général toutefois, les propriétaires sont des résidents de Chelmsford et ont érigé un ou des édifices sur leur propriété.

Le portrait de la structure occupationnelle des propriétaires terminera ce tableau de la propriété foncière du canton de Balfour. Ce portrait servira à démontrer, encore une fois, les changements qui s'effectuent dans le canton à compter des années 1950. Ces tableaux ne tiennent cependant pas compte des nombreuses compagnies qui détiennent des propriétés dans le canton. Ils ne comprennent que les individus dont les occupations ont été déclarées.

15 Godelier, 1991, p. 34. On peut lire un peu le même sens dans le livre *Chelmsford 1883-1983* lorsque les auteurs affirment que les mines offrent, après la Deuxième Guerre mondiale, des emplois qui rapportent de bons salaires. On abandonne graduellement les terres et grâce aux salaires on construit «de belles maisons dans de nouveaux développements» découpés à partir des terrains agricoles. (p. 61).

Tableau 8
Occupations des propriétaires,
canton de Balfour, 1921-1946

Occupations	Années		
	1921 N	1931 N	1946 N
Agent		1	
Commis	1		
Fermier	201	274	132
Fromagier	1		
Manoeuvre	1	84	10
Marchand	10	8	2
Mineur	3		
Notaire	2	3	
Pensionné	1		
Trappeur	1		
Veuve			4

Source : Rôles d'évaluation, canton de Balfour, 1921

La structure occupationnelle des propriétaires est donc fort simple si l'on se reporte aux données du tableau 8. Il s'agit surtout de fermiers, de petits producteurs indépendants, qui sont presque tous propriétaires de leurs terres et de leurs bâtiments. En 1931, on note 23 locataires, dont 18 manoeuvres et 5 fermiers. On remarque aussi un nombre élevé de manoeuvres; il est impossible de savoir si ce sont des manoeuvres embauchés sur les fermes ou ailleurs. En 1946, on retrouve 16 locataires dont on n'a malheureusement pas noté les occupations. En 1946, on retrouve aussi un changement important dans la définition de la femme. Décrite auparavant comme «farmer», elle devient maintenant «hw», soit *housewife* ou ménagère, ce qui dénote une transformation de l'occupation de la femme au sein de la famille agricole. De productrice engagée dans les travaux de la ferme, elle devient ménagère occupée par les besognes de la maison seulement.

À compter de 1956, les occupations des propriétaires dans le canton de Balfour se diversifient. Cette diversification s'intensifie en 1968. Le tableau 9 témoigne de la baisse des effectifs des fermiers à compter de 1956 ainsi que de l'augmentation du nombre de mineurs qui sont devenus propriétaires ou locataires dans le canton de Balfour.

On note aussi que le nombre de locataires augmente considérablement; en 1956, on en dénombre 87 et en 1968, 122. Malheureusement, les rôles ne notent pas de façon systématique les occupations des locataires, mais la plupart de ceux dont l'occupation est inscrite sont des mineurs.

En résumé, toutes ces données démontrent une baisse nette du nombre d'acres servant à l'agriculture, un changement dans la fonction de la terre ainsi que dans la structure des occupations des résidents de Balfour.

Tableau 9
Occupations des propriétaires de Balfour, 1956 et 1968*

Occupations	Années	
	1956	1968
	N	N
Agent d'immeuble et d'assurance	1	1
Boulangier		1
Barbier	2	1
Chauffeur (camion, autobus)	2	8
Commis		2
Concierge		3
Contracteur	2	
Construction	2	14
Cuisinier		4
Driller		3
Électricien		4
Enseignant		5
Fermier	48	10
Garagiste	1	1
Hôtelier	2	
Hoistman	1	3
Ingénieur	1	
Manoeuvre	2	2
Machiniste		1
Marchand		13
Mineur	260	340
Pensionné		28
Pilote		1
Postier		1
Secrétaire		1
Vendeur		5
Travailleur de l'acier		2

Source : Rôles d'évaluation, Canton de Balfour, 1956 et 1968

*Il aurait peut-être été préférable de réduire ce tableau en catégories mais la grande diversité n'y serait pas apparue.

Pour obtenir un portrait plus complet et plus juste de cette période, il faudrait pouvoir répondre aux questions suivantes : à quoi servait d'abord et avant tout la production de ces terres et quelles étaient les relations de production qu'on pouvait y retrouver? Est-ce que cette production servait uniquement ou en grande partie à la survivance de la famille productrice, ou servait-elle déjà, avant la Deuxième Guerre mondiale, à un marché? Quelle était l'importance de ce marché dans la stratégie de survivance de la famille? Finalement, même si l'agriculteur s'est transformé en mineur, quelle place occupe la production agricole dans son mode de vie? Pour l'instant il est impossible de donner des réponses définitives.

DES TÉMOIGNAGES

Certains témoignages, recueillis auprès de personnes-ressources et des publications, démontrent que, au début du siècle, les habitants de Balfour étaient autosuffisants ou, du moins, cherchaient à l'être. Ainsi produisaient-ils leur beurre, leur crème, leur lait, leurs légumes. L'élevage de moutons servait à produire la laine nécessaire pour tricoter des bas et des sous-vêtements. La boucherie livrait des peaux pour la fabrication de chaussures et de bottes.

Il n'est pas question d'acheter du savon : on le fait. Tous les printemps, on sort l'énorme chaudron de fonte et on l'installe au fond de la cour. On le suspend sur de grosses perches. On y vide la graisse ramassée depuis l'automne à cet effet.

On prépare la laine pour tricoter les bas, les sous-vêtements, les draps et les chandails. Le mouton est tondu, la laine est lavée, cardée et filée.

Les hommes tannent la peau des animaux, la taillent pour en faire des chaussures imperméables et aux semelles dures comme le bois.

Les planches pour la construction sont varloppées à la main sous la remise. Les chevilles de bois, qui remplacent souvent les clous pour la construction des meubles et des maisons, sont effilées à la main pendant l'hiver alors que l'ouvrage de la ferme ne presse pas. Tous les enfants contribuent à la

confection de tout ce qu'on utilise et de tout ce que l'on mange. On ne pense pas à acheter dans les magasins la gelée aux fraises ou aux framboises toute préparée. De mai à octobre, toute la famille cueille les fruits et les légumes, puis la cuisine devient une manufacture où on met en conserve tous ces produits alimentaires dans des boîtes, des flacons ou des bouteilles¹⁶.

Les données des recensements démontrent aussi que les personnes employées sur les fermes étaient principalement les fils des propriétaires¹⁷. On peut donc conclure que les relations de production sont encore familiales, que la famille joue un rôle important dans la production de ses moyens de subsistance dans le canton de Balfour.

D'autres témoignages recueillis¹⁸ et d'autres statistiques des recensements démontrent cependant que les premiers habitants étaient plus que des cultivateurs. Ils étaient aussi impliqués dans l'industrie forestière comme bûcherons pour d'importants entrepreneurs venus faire la coupe des grands pins non seulement dans les cantons de Rayside et Balfour mais aussi dans les cantons environnants de Morgan, de Blezard et de Hanmer¹⁹. Le Canadien-Pacifique donnait aussi des contrats pour la coupe de traverses et de poteaux

16 Chelmsford 1883-1983, *op. cit.*, p. 47

17 Ainsi le recensement de 1941 révèle que 138 des 169 employés des fermes de Balfour sont des fils des propriétaires. Statistique Canada, Recensements du Canada 1941, Cahiers Agriculture, Partie II.

18 Il s'agit de témoignages recueillis dans le cadre du manuel de centenaire Chelmsford 1883-1983. Le projet de recherche que nous effectuons comprend aussi entre 20 et 30 histoires de vie qui apporteront des témoignages sur ces questions.

19 Dès 1883, la compagnie Fraser établit des chantiers de bois dans Balfour et le premier moulin à scie est bâti par R. Thompson sur les rives de la rivière Whitson. En 1885, Georges Morgan et James Craig achètent de grands terrains de bois au nord-ouest de Chelmsford et forment la compagnie Morgan.

de télégraphe, ce qui a permis la construction de plusieurs moulins à scie, surtout le long de la rivière Whitson²⁰.

Les agriculteurs s'adonnent aussi à la vente de récoltes, surtout de la pomme de terre, aux entrepreneurs forestiers ou aux compagnies de chemin de fer qui en ont besoin pour nourrir les hommes qui construisent des lignes dans la région avant la Première Guerre mondiale²¹. Cette activité de construction de voies ferroviaires se termine vers 1914 et l'importance de l'industrie forestière dans la région immédiate de Sudbury s'amointrit à compter de cette époque.

Le marché pour l'écoulement des produits agricoles devient aussi important pour ces agriculteurs. L'ouverture d'un marché à Sudbury permet aux agriculteurs des cantons agricoles environnants de venir y vendre leur viande et leurs légumes, principalement la pomme de terre. L'établissement de ce marché est en partie le résultat de pressions exercées par des délégations d'agriculteurs, menées par le curé de la paroisse auprès du Sudbury Board of Trade²². Le marché pour l'écoulement des produits agricoles prend donc une importance dès le début du siècle.

Selon certains témoignages recueillis dans les histoires de vie, plusieurs «habitants» vendaient leurs produits laitiers, la crème et le lait, au village de Chelmsford ou aux laiteries de Copper Cliff et Le-vack, et ce dès le début du siècle.

Entre 1924 et 1929, les cultivateurs commencent aussi à travailler dans les mines de la région et surtout dans celles qui se développent dans le canton même de Balfour.

20 L'un des premiers moulins à scie fut la propriété de Phineas Coyne en 1886. Il est ensuite devenu la propriété d'Adélarde Chénier. En 1932, ce moulin s'est effondré sous le poids du temps, symbole du fait que l'industrie du bois avait depuis longtemps cessé d'être importante dans Rayside et Balfour.

21 Gervais, 1981, pp. 35-63.

22 Ce marché, situé rue Borgia, est ouvert suite à une campagne de la part des marchands de la ville de Sudbury et des pressions venant de délégations de fermiers de Chelmsford et Balfour, délégations dirigées comme il se doit par le curé de la paroisse. Voir Dennie, 1989, p. 212.

Vers l'année 1927, les mines de Levack et celles d'Errington attirent les fermiers à cause de salaires assurés et attrayants. Les fermes sont quelque peu négligées...²³

Les activités minières, menées par l'entrepreneur américain Joseph Errington au cours des années 1920, ont amené des agriculteurs non seulement à travailler dans ses mines, mais aussi à lui vendre plusieurs de leurs terres. Les premiers prospecteurs avaient découvert des gisements prometteurs dans le canton de Balfour dès 1897, mais c'est seulement trente années plus tard qu'on y construit des puits de mines. Errington s'associe à la compagnie Treadwell-Yukon de San Francisco et se porte acquéreur de nombreux terrains pour des montants allant de \$5,000 à \$55,000 chacun. Pour acheter ces terrains, Errington utilise un intermédiaire, Elzéar Charette, marchand de Chelmsford, «fort bien connu pour son rire charmeur et son optimisme sans pareil...Ce dernier a des rapports faciles avec les gens de la vallée en causant avec eux dans leur propre langue, ce que Joseph Errington ne peut pas faire²⁴».

Errington creuse donc trois puits, construit des magasins, des maisons de pensions, des belles résidences, un système d'eau, des courts de tennis et maintes autres constructions excentriques²⁵. Le tout contribua à créer une ère de prospérité et d'expansion à Chelmsford surtout de 1924 à 1929. La crise des années 30 mit fin à cette période et les fermes reprurent leur production²⁶.

Ce va-et-vient entre la ferme et les industries forestière et minière est sans doute un indice d'un début de désintégration de la formation sociale fondée sur la petite production indépendante ainsi que des relations sociales de production qui la caractérisent. La production agricole, en partie pour un marché, démontre aussi l'assujettissement que cette communauté commence à développer au mode de production capitaliste (achats d'équipements, emprunts des

23 Chelmsford 1883-1983, *op. cit.* p. 44

24 *Ibid.*, p. 140.

25 Séguin, L., 1948, pp. 90-91.

26 Pour un aperçu de cette période et des activités minières dans le canton de Balfour, voir Chelmsford 1883-1983, p.140-141.

institutions financières). Dans ce va-et-vient, la famille paysanne investissait dans sa reproduction toutes les sources de revenu possibles. Un témoin interviewé dans le cadre des histoires de vie fait la distinction nette entre revenu et salaire. Avant 1940, dit-il, l'habitant et les membres de sa famille obtenaient des emplois temporaires à l'extérieur de la ferme ou encore vendaient divers produits de la ferme (lait, crème viande, légumes, foin, avoine) afin d'obtenir le plus de revenus possible pour soutenir la ferme et la famille. Après la Deuxième Guerre, dit-il, les fermiers et les membres de leur famille délaissent la ferme, obtiennent des emplois à l'extérieur pour gagner un salaire.

Ainsi la pluri-activité, à la fois sur et hors la ferme, assurait tant bien que mal une sorte d'indépendance — toute relative — de la famille et lui fournissait les moyens nécessaires à son projet de reproduction. On ne peut donc parler ici d'une intégration au marché selon le modèle classique; mais on ne peut parler non plus d'autosubsistance puisqu'en pratique les rapports ou contacts avec le marché étaient nombreux²⁷.

Mais cette pluri-activité ou ce va-et-vient entre la ferme et les emplois extérieurs constituent un indice de la transition au capitalisme. Dans le cas d'une économie agro-forestière ou agro-minière, l'agriculteur ne vend en effet qu'une fraction de sa force de travail, soit pendant une certaine période de l'année. L'agriculteur de Balfour devient davantage soumis au capital non seulement en commençant à vendre sa force de travail au capitaliste forestier ou minier mais aussi lorsqu'il entre dans le circuit de la marchandise pour acheter ou vendre les produits nécessaires à sa subsistance. À ce niveau, le marchand de Chelmsford qui achète ou qui vend les produits dont a besoin l'agriculteur représente un mécanisme important dans le processus de transition au capitalisme.

Cette transition sera plus complète après la Deuxième Guerre mondiale lorsque l'agriculteur, devenu mineur, vendra toute sa force de travail au capitaliste minier et que sa terre ne deviendra

27 Bouchard et Thibeault, 1989, p. 11.

qu'un espace pour y construire des maisons. S'il est demeuré agriculteur, il ne produira plus que pour le marché.

CHELMSFORD

Dans la ville de Chelmsford, la division des terres s'amorce beaucoup plus rapidement. En effet, en 1915, les rôles d'évaluation indiquent que la propriété foncière est encore composée de terres mesurables en acres. Mais à compter de 1938 (malheureusement les rôles d'évaluation entre 1915 et 1938 ont été perdus), les terres sont déjà divisées en lots de ville.

(En 1938), les anciennes terres sont converties en de nouveaux développements où nous voyons s'aligner, le long des rues nouvellement tranchées, de belles maisons très propres : une vraie richesse pour notre ville et il faut dire que ça provient des mines²⁸.

Ces rôles permettent toutefois certaines analyses qui laissent entrevoir une structure sociale différente de celle du canton de Balfour, une structure sociale qui s'apparente déjà plus au capitalisme.

En premier lieu, on retrouve une concentration de la propriété relativement plus prononcée à Chelmsford que dans la campagne de Balfour où, sauf pour les propriétés acquises par les compagnies minières et forestières à compter des années 60, la propriété est distribuée plus ou moins également entre de nombreux petits propriétaires. Il est vrai qu'à la campagne certains ont des propriétés qui ont une plus grande valeur que d'autres, mais le phénomène de concentration de plusieurs propriétés dans les mains d'un seul individu est beaucoup moins prononcé qu'à Chelmsford.

En 1938, certains marchands de Chelmsford et de Sudbury sont propriétaires de plusieurs lots. Deux frères d'une même famille de Chelmsford détiennent à eux seuls quatorze propriétés. Deux autres marchands et frères, de Sudbury, en détiennent cinq. Ainsi les six

28 Chelmsford, *op. cit.* p. 47

marchands inscrits sur les rôles détiennent vingt et une propriétés. Un autre individu, dont l'occupation est inscrite comme «gentleman», détient à lui seul six propriétés.

En 1956, le phénomène de la concentration s'est quelque peu répandu. Le marchand qui détenait six propriétés en 1938 et qui est à la retraite en 1958 en détient maintenant quatorze. Son frère en a encore six. Deux entrepreneurs (en bâtiment) et un vendeur en détiennent cinq chacun, un mineur en a trois et un homme à la retraite en détient six.

La concentration des propriétés s'accroît en 1967. En plus d'une dizaine d'individus qui détiennent plus de dix propriétés, ce sont surtout des compagnies telles que Chelmsford Development Ltd, Nickel Belt Lease Holds Ltd, Norite Builders Ltd, Wembley Construction Ltd et Wabi Iron Worn Works Ltd qui se sont portées acquéreurs de centaines de propriétés. Il faut signaler que la ville de Chelmsford ainsi que les cantons de Rayside et Balfour ont connu un développement sans précédent dans les années 60 alors que les mines de la région embauchaient de nombreux employés. Plusieurs sont venus s'établir à Chelmsford et Balfour. Entre 1961 et 1971, Chelmsford et le canton de Balfour ont connu une augmentation de plus de 12,000 résidents (voir le tableau 1 plus haut). Il n'est donc pas surprenant que des individus et des compagnies se soient prêtés à une certaine spéculation foncière en y achetant de nombreuses propriétés.

Il est évident que la terre, à Chelmsford, a une fonction qui diffère grandement de celle qu'on a vue dans le canton de Balfour du moins jusque dans les années 1950.

De plus, la diversité occupationnelle est beaucoup plus prononcée à Chelmsford que dans le canton de Balfour. Cette diversité est reliée de près à la structure des propriétaires et des locataires. Les deux tableaux qui suivent en donnent un aperçu.

Tableau 10
Structure occupationnelle des propriétaires
et des locataires de Chelmsford, 1938

Occupations	Propriétaires N	Locataires N
Agent	3	
Agent du Canadien-Pacifique		1
Barbier	2	1
Boucher		2
Boulangier	3	
Célibataire	1	
Commis	4	5
Cordonnier		1
Contremaître		
Cuisinier	1	
Électricien		1
Enseignant	4	
Fermier	11	1
Forgeron	2	1
Garagiste		1
Gentleman	21	5
Hôtelier	2	
Manoeuvre	18	43
Marchand	6	2
Mécanicien	1	
Menuisier	2	
Mineur	4	45
Notaire	1	1
Postier		1
Prêtre	1	
Veuve	12	5

Source : Rôles d'évaluation, Chelmsford 1938

Le tableau 10 démontre une assez grande diversité occupationnelle à Chelmsford comparativement à celle du canton de Balfour à la même époque. Il révèle aussi la relation entre propriétaires d'un côté et locataires de l'autre, entre ceux qui détiennent une propriété privée et ceux qui n'en ont pas. Ce sont les manoeuvres et les mineurs qui constituent la très grande majorité des locataires de Chelmsford. Le tableau 11 démontrera un changement assez remarquable à ce niveau.

Tableau 11
Structure occupationnelle des propriétaires
et des locataires de Chelmsford, 1956 et 1967

Occupations	Années				
	1956		1967		Co-loc.*
	Propr. N	Locat. N	Propr. N	Locat. N	
Agent d'immeuble et d'assurance	1		1		5
Agent du Canadien- Pacifique	1				
Barbier	2		2	2	1
Bijoutier	2				
Boucher					
Boulangier	3		2		
Chauffeur camion, autobus	5	3	2	5	9
Coiffeuse			1	1	
Commis	3	5	3	1	
Comptable					
Cordonnier					
Construction	1	1	2		
Contracteur	3		4		
Contremaître	3		1		2
Cuisinier	1				
Driller	2	6	1		
Électricien	2	4	3		
Enseignant	8	2	4	2	4
Fermier	3				
Garagiste	5		1		
Gentleman	1				
Gérant	6		2	1	1
Hôtelier	4				
Laitier	2	1			
Machiniste				1	
Manoeuvre	13	23	6	7	3
Marchand	11		18	4	4
Mécanicien	2		2	1	1
Médecin				1	1
Menuisier	2				
Mineur	137	109	132	120	113
Notaire	1		1		
Peintre	1				
Plombier	1			1	1
Pensionné	31	11	33	14	11
Postier			1		
Prêtre	5	1			
Restaurant	1	1			
Secrétaire			1		
Soudeur	2		2		
Théâtre	1				
Vendeur	7	1	3	1	1
Veuve	14	14	9	6	
	287	182	237	168	157

Source: Rôles d'évaluation, Chelmsford, 1956 et 1967

*Le terme co-locataire n'est pas défini dans le rôle d'évaluation.

Ce dernier tableau ne comprend pas les compagnies qui ont acquis de nombreuses propriétés en 1967. Le tableau voulait simplement démontrer la diversité occupationnelle ainsi que la diversité de statut (propriétaire, locataire, co-locataire) dans les rôles d'évaluation de Chelmsford à compter de 1956. Il est à noter que les mineurs sont proportionnellement plus nombreux au niveau des propriétaires comparativement à 1938. Sans doute que les revenus élevés gagnés dans les mines de l'INCO et de la Falconbridge leur permettent l'achat de propriété à Chelmsford ou à Balfour.

Ces tableaux démontrent que la propriété foncière à Chelmsford est distribuée de façon très différente de celle du canton de Balfour. On peut presque parler, au niveau de la propriété foncière, de deux structures différentes surtout au début du siècle mais qui se rejoignent quelque peu après 1950 à mesure que la terre perd ses fonctions d'antan dans le canton de Balfour et devient un objet de spéculation et d'urbanisation.

CONCLUSION

L'analyse précédente révèle une structure sociale différente, en ce qui a trait du moins à la propriété foncière, entre une campagne comme le canton de Balfour et une ville comme Chelmsford. Dans le cas de Balfour, on décèle un ensemble de propriétaires plus ou moins égaux par le fait qu'ils sont tous propriétaires de leur terre. La grandeur des terres peut varier, et par conséquent sans doute la richesse des familles, mais ces dernières sont propriétaires et non locataires. De plus, les propriétaires sont dans l'ensemble presque tous fermiers. Ce n'est qu'après 1950 qu'on y retrouve une diversité occupationnelle au niveau des propriétaires et qu'on commence à y repérer des locataires.

À Chelmsford, les propriétés sont beaucoup plus petites que dans le canton de Balfour, l'on y retrouve une diversité occupationnelle plus prononcée ainsi qu'une relation propriétaires-locataires. En général, les locataires ont tendance à être des mineurs ou des manoeuvres surtout avant la Deuxième Guerre mondiale. On repère aussi à Chelmsford dès les années 1930 une concentration de la propriété par quelques individus. Cette concentration s'accroît dans

les années 1960 alors que des compagnies se portent acquéreurs de plusieurs propriétés dans le but de faire de la spéculation ou d'y construire des résidences familiales pour accueillir l'expansion de la population que connaît cette région à la fin de la décennie.

Enfin, les rôles d'évaluation témoignent de façon éloquente de la place réservée aux femmes surtout au cours de la première moitié du siècle. Le fait que les rôles inscrivent les femmes seulement comme «mariée» ou «ménagère» sans propriété laisse croire que les véritables détenteurs des propriétés ne sont que les hommes. Les rôles du canton de Balfour inscrivent aussi les femmes comme «farmer», ce qui laisse entrevoir la fonction qu'avait jadis la femme dans l'unité de production familiale. À compter des années 1940, la femme devient «ménagère». Qu'elle soit fermière ou femme de ménage avant 1960, la femme est rarement détentrice de propriétés à moins d'être veuve.

L'hypothèse de travail de cette recherche selon laquelle cette communauté a connu une transition après la Deuxième Guerre mondiale doit peut-être être modifiée à la lumière de cette première analyse des rôles d'évaluation. En effet, il semble approprié de conclure que la ville de Chelmsford a évolué plus rapidement que la campagne, c'est-à-dire Balfour, vers le capitalisme. L'occupation du sol et la structure occupationnelle de Chelmsford ressemblent dès les années 30 beaucoup plus à celles que l'on retrouve dans une société capitaliste. Les marchands sont influents dès les premières années de Chelmsford. Encore faudrait-il vérifier jusqu'à quel point les relations sociales de production dans les commerces et les petites industries de Chelmsford ne sont pas aussi fondées sur des relations entre membres de familles ou de la parenté. Il serait aussi intéressant de voir si ces relations varient du type de relations sociales de production fondées sur l'achat et la vente d'une force de travail?

Dans le canton de Balfour, ces caractéristiques ne commencent à apparaître nettement que dans les années 50 et 60, bien que l'on retrouve avant ces dates des activités qui sont indicatives de relations sociales propres à un mode de production capitaliste. Si cette conclusion s'avère fondée, il faudra sans doute inclure dans l'analyse les conflits que ces deux différents modes, vécus par une population canadienne-française, ont pu générer non seulement entre

Chelmsford et Balfour mais aussi dans le canton de Balfour à mesure qu'un mode devient plus évident et dominant.

La naissance d'un nouveau rapport social de production surviendrait au terme d'un processus de désagrégation entraînant la disparition de certains éléments des rapports anciens et la recombinaison des éléments conservés qui commencent alors un nouveau développement. Tout se passe comme si les trois aspects de ce processus, scission, élimination et conservation, libéraient un potentiel historique nouveau pour mener plus loin des transformations, des mouvements déjà commencés²⁹.

L'analyse des rôles d'évaluation des municipalités (en plus de la reconstitution des familles de Rayside-Balfour et l'analyse des cadastres du Bureau d'enregistrement pour reconstruire les modes de transmission du patrimoine) débouche sur une riche compréhension de la structure sociale d'une communauté canadienne-française et surtout de la transition dans sa forme de production. Elle démontre assurément que la communauté canadienne-française est loin d'être aussi homogène qu'on a eu tendance à le penser et à la décrire.

RÉFÉRENCES

Bernard, Roger (1991) : *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité sociale Québec/Ontario. 1900-1985*, Hearst, Les Éditions le Nord.

Bonnain, R., Bouchard, G. et J. Goy, dir., (1992) : *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII-XX^e siècles*, Lyons/Paris/Villeurbanne, Presses Universitaires de Lyons/L'école des hautes études en sciences sociales/Programme pluriannuel en sciences humaines Rhones-Alpes.

Bouchard, Gérard, (1990) : «La donation entre vifs et la transmission familiale des avoirs fonciers au Saguenay (1870-1940)», dans Gérard Bouchard et Jacques Goy (sous la direction de), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVII^e-XX^e siècle)*, Chicoutimi et Paris, Centre universitaire SOREP et École des hautes études en sciences sociales, pp. 7-33.

29 Godelier, 1991, p. 28

Bouchard, Gérard et Régis Thibeault (1989) : «Inertie et mutations dans l'agriculture du Saguenay: évolution des productions et des rendements (1852-1971)», dans *Saguenayensia*, Volume 31, numéro 4.

Bouchard, Gérard (1977) : «Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux XIX^e et XX^e siècles», dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 31 (1), pp. 3-27.

Clement, Wallace (1983) : *Class, Power and Property. Essays on Canadian Society.*, Toronto, Methuen.

Craig, Béatrice, (1991) : «La transmission des patrimoines fonciers dans le Haut St-Jean au XIX^e siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45, pp. 207-228.

Dennie, Donald (1989) : *Sudbury 1883-1946 : A Social Historical Study of Property and Class*, Thèse de Ph. D., Ottawa, Université Carleton.

Depatie, Sylvie (1990) : «La retransmission des patrimoines dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII^e siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n^o 2., pp. 171-198.

Fleury, Michel et Louis Henry (1956) : *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population, manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, I.N.E.D.

Gagan, David (1981) : *Hopeful Travellers*, Toronto, University of Toronto Press.

Gervais, Gaétan (1981) : «Le réseau ferroviaire du Nord-Est de l'Ontario, 1881-1931», dans *Revue de l'Université Laurentienne*, Vol. XIII, n^o 2, pp. 35-63.

Godelier, Maurice (1991) : «L'objet et les enjeux», dans Maurice Godelier, (sous la direction de), *Transitions et subordinations au capitalisme*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Larouche, Daniel (1980) : «Le mouvement de concession des terres à Laterrière», dans Séguin, N. dir., *Agriculture et colonisation au Québec. Aspects historiques*, Montréal, Boréal Express, pp. 164-179.

MacPherson, C.B. (1978) : *Property, Mainstream and Critical Positions*, Toronto, University of Toronto Press.

Mays, Herbert J. (1980) : «A Place Stand : Families, Land and Permanence in Toronto Gore Township, 1820-1880», dans *Historical Papers Canadian Historical Association*, 1980, p. 185-211.

St-Hilaire, Marc (1989) : *De L'Anse-au-Foin à Saint-Fulgence. Un siècle et demi sur les rives du fjord, Saint-Fulgence*, Éditions du Gaymont.

St-Hilaire, Marc (1985) : «La structuration foncière en milieu de colonisation agroforestière : Saint-Fulgence, 1852-1898», dans *Saguenayensia*, Volume 27, N^o 4.

Séguin, Normand, dir., (1980) : *Agriculture et colonisation au Québec. Aspects historiques*, Montréal, Boréal Express.

Séguin, Normand, (1980) : «Problèmes théoriques et orientation de recherche», dans Normand Séguin, dir., *Agriculture et colonisation*, op. cit.

Séguin, Lionel, pre (1948) : *Historique de la paroisse de Chelmsford, Ontario*, s.l.

Le propriétaire-dirigeant francophone du nord-est ontarien : les éléments d'un profil

_____ Yves Robichaud et Egbert McGraw

INTRODUCTION

Malgré les nombreuses études menées sur l'Ontario français, certains domaines ne semblent pas encore attirer l'attention des chercheurs. L'étude des PME en général et plus particulièrement les pratiques de management, font partie de ces domaines. À notre connaissance, la seule recherche d'importance sur les pratiques de management dans le nord de l'Ontario, est celle de Cachon (1986).

Ces raisons, ainsi que le peu d'activités reliées aux affaires, expliquent le manque de renseignements disponibles sur les entrepreneurs et entreprises franco-ontariennes. Pourtant, au cours des années 1980, le représentant officiel des Franco-Ontariens soit l'Association des canadiens-français de l'Ontario (ACFO), avait soulevé l'importance du développement économique pour une solide prise en charge de leur destinée (ACFO 1991, 1992). La faible participation des gens d'affaires dans la direction et les activités de l'ACFO semble expliquer en partie le peu d'importance accordée au domaine économique par cet organisme.

Or, les gens d'affaires franco-ontariens semblent entretenir aujourd'hui une nouvelle vision du rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement économique de l'Ontario. Ils font preuve de plus de dynamisme et d'un changement de mentalité dans leur façon de faire des affaires. En 1990, afin de leur venir en aide, un organisme provincial regroupant des personnes et des groupes intéressés à l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne a été établi. Cet organisme, la Chambre économique de l'Ontario (CEO), vise à promouvoir les intérêts économiques des Franco-Ontariens et à favoriser le développement économique de l'Ontario.

Maintenant qu'une coordination provinciale est en place, c'est au tour des intervenants, et en particulier les gens d'affaires franco-ontariens d'être prêts. Comment alors doivent-ils se préparer afin d'avoir un impact réel sur le développement économique régional? La réponse n'est pas évidente; cependant certains facteurs clés doivent être connus et compris avant de s'aventurer plus loin. Dans un premier temps, il faut connaître les structures qui définissent l'organisation du milieu et bien saisir le fonctionnement de celles-ci. Il faut par la suite comprendre les forces qui engendrent et activent le changement et l'évolution. Finalement, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des besoins réels des entreprises et de la communauté en général puisque la vitalité économique des communautés dépend en majeure partie de l'entrepreneuriat dans les entreprises. Le fait d'identifier ces besoins et d'avoir recours à un mécanisme pour y répondre, permettront aux communautés d'orienter leurs stratégies et, par le fait même, leur développement. Ce cheminement est important afin d'agir efficacement et d'avoir un véritable impact sur le développement économique régional.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette recherche qui a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure et de quelle façon certaines caractéristiques personnelles et pratiques de management se retrouvent au sein d'une population de propriétaires-dirigeants francophones du nord-est ontarien. À cette fin, de l'information a été recueillie auprès de ceux-ci afin de voir de quelle façon s'effectue la gestion de leur entreprise, et par le fait même, découvrir quels seraient les facteurs susceptibles d'augmenter leurs chances de succès. À l'aide des résultats obtenus, nous espérons être en mesure de reproduire le profil type de ce propriétaire-dirigeant francophone et ainsi procurer de l'information pour déterminer l'orientation future des stratégies de développement économique.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans la présente étude reposait sur l'utilisation d'un questionnaire qui était divisé en quatre parties :

Partie I : Renseignements sur l'entreprise

Partie II : Caractéristiques personnelles du propriétaire-dirigeant

Partie III : Pratiques de management du propriétaire-dirigeant

Partie IV : Les facteurs déterminants du succès de l'entreprise

Ce questionnaire fut pré-testé auprès d'un échantillon de 16 (seize) propriétaires-dirigeants de la région de Sudbury. Une fois le questionnaire révisé à la lueur des commentaires reçus lors du pré-test, on procéda à la cueillette des données. L'étude fut menée du 20 mai au 15 juillet 1992 auprès des propriétaires-dirigeants francophones du nord-est ontarien¹. La population étudiée comprenait les entreprises francophones des villes de Sudbury, North Bay, Timmins, Kapuskasing et Hearst ainsi que les régions de Sudbury, Sturgeon Falls et Noëlville. Pour nous assurer d'un taux de retour adéquat, tous les répondants² furent en premier lieu contactés par téléphone, pour déterminer s'ils désiraient participer à l'étude. Si le propriétaire-dirigeant n'était pas disponible au moment de notre appel, celui-ci était recontacté un peu plus tard jusqu'à ce qu'il soit rejoint. Cette méthode permit l'envoi de 451 questionnaires et fut suivie d'un rappel par téléphone. Des 451 questionnaires initialement envoyés, 209 furent retournés, pour un taux de réponse de 46.3%. Le tableau 1 permet de voir l'échantillon des entreprises étudiées par secteur industriel. On retrouve dans notre échantillon, une surreprésentation des secteurs détail et service par rapport au secteur manufacturier. Toutefois, ceci reflète la composition de la population des affaires du nord-est ontarien, celle-ci étant surtout orientée vers ces deux secteurs; le secteur manufacturier consistant principalement en des activités de support aux quelques grosses compagnies manufacturières de la région (Ribordy et al., 1990).

1 Par propriétaires-dirigeants francophones, on entend les personnes qui sont propriétaires de l'entreprise et qui ont le français comme langue première.

2 L'utilisation du générique masculin dans cet article n'a aucune intention discriminatoire et ne vise qu'à l'allègement du texte.

Tableau 1
 Entreprises étudiées par secteur industriel

	N=209	%
MANUFACTURIER		
Alimentaire (manufacturier)	1	
Produit forestier (ameublement)	5	
Machinerie et équipement	2	
Construction (domiciliaire, commerciale, route)	15	
Producteur agricole et laitier	2	
Pierre, brique, bloc et verre	1	
Autres manufactures	4	
TOTAL	30	14
COMMERCE AU DÉTAIL		
Alimentation en gros	6	
Magasin d'alimentation	10	
Dépanneur	5	
Concessionnaire d'automobile, motoneige, moto	4	
Quincaillerie et matériaux de construction	6	
Meuble et appareil ménager	3	
Boutique spécialisée	41	
Station service et réparation	9	
Restaurant et take-out	3	
Autres commerces au détail	20	
TOTAL	111	53
SERVICE		
Professionnel (avocat, comptable, architecte)	3	
Assurance et agent d'immeuble	8	
Foyer de soin et service de santé	3	
Service de consultation (marketing, informatique)	2	
Hôtellerie et attraction touristique	6	
Communication (t.v., journaux, radio)	5	
Soin personnel (coiffeur, esthéticienne)	16	
Transport et location	3	
Autres services	22	
TOTAL	68	33

Le tableau 2 présente l'échantillon des entreprises étudiées selon leur âge, le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le secteur d'activités dans lequel ils ont évolué.

Tableau 2
 Âge, taille, chiffre d'affaires et secteur
 d'activités des entreprises étudiées

Secteurs	Manufacturier n=30	Commerce n=111	Services n=68	Total n=209
Âge (année)				
1-5	3	20	18	41
6-10	6	23	16	45
11-20	7	29	17	53
20 et +	14	36	16	66
non répondu	0	3	1	4
Taille (nombre d'employés)				
0-5	12	63	45	120
6-15	8	28	14	50
16-50	5	15	4	24
51 et +	5	3	4	12
non répondu	0	2	1	3
Chiffre d'affaires (en 000)				
0-50	0	4	20	24
50-100	1	5	10	16
100-200	2	16	8	26
200-500	8	20	14	42
500-1000	2	28	5	35
1000 +	17	36	10	63
non répondu	0	2	1	3

Le tableau 2 révèle que, au niveau de l'âge des entreprises, l'échantillon des répondants est assez bien partagé entre les 4 catégories, à l'exception du secteur manufacturier où 50% des répondants se situent dans la catégorie 20 ans et plus. Pour ce qui est du nombre d'employés, on remarque que 51% des entreprises ont moins de 5 employés, et 81% moins de 15. Seulement 6% des répondants confirmaient avoir plus de 50 employés. Le chiffre d'affaires dénote un aspect intéressant puisque 47% des entreprises déclaraient avoir un chiffre d'affaires supérieur à 500 000\$ et 30%, un chiffre d'affaires au-delà de 1 million. Cette dernière statistique est assez révélatrice si l'on tient compte de la taille restreinte de celles-ci. Lorsque l'on compare ces résultats avec ceux d'une récente étude

gouvernementale portant sur l'ensemble des entreprises franco-ontariennes, on constate que les entreprises francophones du nord-est de l'Ontario font bonne figure puisque seulement 33% des entreprises francophones ontariennes interrogées avaient un chiffre d'affaires de plus de 500 000\$. Cette même étude présente des statistiques semblables aux nôtres quant au nombre d'employés avec 84% des répondants ayant moins de 20 employés et 6% avec plus de 50 (Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 1990).

C'est donc à partir de cet échantillon que fut réalisée notre enquête dont les résultats sont présentés ici. Ces résultats apparaîtront dans l'ordre suivant : en premier lieu, les caractéristiques personnelles du propriétaire-dirigeant seront discutées, suivi des pratiques de management auxquelles celui-ci s'adonne, pour terminer avec les facteurs déterminants du succès de l'entreprise tels que perçus par le propriétaire-dirigeant.

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DU PROPRIÉTAIRE-DIRIGEANT

Cette section présente l'ensemble des caractéristiques dites personnelles du propriétaire-dirigeant telles que l'âge, l'éducation, l'expérience, les antécédents familiaux et le rang familial. Les résultats obtenus ont nécessité l'utilisation des statistiques descriptives telles que la moyenne et la proportion (%), ce qui nous a permis d'obtenir un profil général de l'ensemble de l'échantillon. Les résultats obtenus pour l'ensemble de ces caractéristiques personnelles sont présentés aux tableaux 3 et 4.

L'analyse des résultats, figurant au tableau 3, nous révèle que 56% des répondants possédaient une treizième année et moins, tandis que 41% des répondants disaient détenir un diplôme collégial ou universitaire. De ceux-ci, seulement 9% avaient reçu une formation académique dans le domaine des affaires. Le tableau 4 nous permet de situer l'échantillon des répondants en terme d'âge, d'expérience, d'antécédents familiaux et de rang familial. À cette fin, l'âge moyen des répondants se situait à 41,05 ans, tandis que le nombre d'années d'expérience de travail se situait à une moyenne de 10,59 années.

Dans l'ensemble, 50% des répondants avaient bénéficié d'une expérience en gestion avant d'acquérir leur entreprise ou d'entreprendre la direction de celle-ci. Au niveau des antécédents familiaux en affaires, 28% des répondants provenaient de familles dont l'un des parents avaient déjà été en affaires. Finalement, 25% des répondants déclaraient être l'aîné de leur famille.

Tableau 3
Formation académique

Niveau de scolarité	n=209	Domaine de spécialisation	(n)	%
Études universitaires	32	gestion	8	4
		autres disciplines	11	5
		non identifié	13	6
Études collégiales	54	gestion	10	5
		autres disciplines	23	11
		non identifié	21	10
Études secondaires et moins	118			56
Non répondu	5			3
TOTAL	209			100

Tableau 4
Caractéristiques personnelles des répondants

	moyenne (années)	%
Âge	41,05	
Expérience de travail	10,59	
Expérience de travail en gestion	4,34	50
Antécédents familiaux en affaires		
1 parent en affaires		28
2 parents en affaires		8
Aîné de la famille		25

À ce stade, il est intéressant de mentionner que la majorité des résultats obtenus au niveau des caractéristiques personnelles des répondants, ressemblent étroitement à ceux obtenus lors d'une étude similaire menée par Lalonde et D'Amboise (1983), auprès d'un échantillon de 100 entreprises, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec. Leur étude avait alors démontré un âge moyen de 40,22 ans et un nombre d'années d'expérience se chiffrant à une moyenne de 9,66 années. Une proportion de 51% de leurs répondants avaient aussi bénéficié d'une expérience en gestion et 28% d'entre eux provenaient de familles dont l'un des 2 parents avaient été en affaires. Une des statistiques qui diffère toutefois de leurs résultats est la formation académique dans le domaine des affaires où on dénotait un net avantage en leur faveur, avec 38% de leurs répondants ayant bénéficiés d'une telle formation contre seulement 9% pour notre échantillon. Pour analyser davantage ce dernier point, nous avons comparé nos résultats avec l'étude sur les entreprises franco-ontariennes mentionnée précédemment (Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 1990). Cette dernière établit à 42% le pourcentage d'entrepreneurs ayant une formation académique collégiale ou universitaire soit le même résultat révélé par notre étude. On peut donc affirmer que le propriétaire-dirigeant francophone du nord-est ontarien n'est pas moins éduqué que ses confrères francophones du reste de la province. Cependant, pour avoir une meilleure idée à ce niveau, il aurait été intéressant d'avoir pu comparer l'expérience en gestion des entrepreneurs franco-ontariens avec celle des propriétaires-dirigeants de notre région. Malheureusement, aucune statistique n'était disponible pour établir une telle comparaison.

Maintenant que les résultats sur les caractéristiques ont été exposés, nous sommes plus en mesure de voir le profil de nos répondants.

PRATIQUES DE MANAGEMENT

Les résultats obtenus sur les pratiques de management sont présentés au tableau 5. Dans celui-ci, on indique le pourcentage des propriétaires-dirigeants qui ont utilisé les diverses pratiques de

management au niveau de l'organisation, de la gestion des ressources humaines, de la direction, et du contrôle. L'analyse des résultats pour chacune des activités permettra d'évaluer celles qui furent les plus utilisées par les répondants.

Tableau 5
Les pratiques de management

Pratiques de management	N=209 %
ORGANISATION	
Organigramme écrit	28
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Description écrite des tâches	36
Procédures écrites :	
recrutement	25
sélection	23
embauche	26
évaluation et promotion	25
entraînement	24
développement et formation	20
DIRECTION	
Procédures de consultation	76
Procédures d'établissement du prix de vente	
prix basé sur la compétition	12
prix suggéré par les fournisseurs	14
coût d'achat + marge de profit	43
compétition et coût d'achat +marge de profit	12
autres	19
TOTAL	100
CONTRÔLE	
Budget des ventes	63
Budget des dépenses d'opérations	76
Budget de caisse	69
Contrôle des inventaires	70
États financiers intermédiaires	72
États financiers prévisionnels	53
Informatique	59

Au niveau de l'organisation, l'élaboration d'un organigramme ne semble pas être considérée important, puisque seulement 28% des répondants déclaraient en utiliser un.

De toutes les activités de management évaluées, il semble que les activités de gestion des ressources humaines aient été les moins utilisées par l'ensemble des répondants. En effet, aucune des 7 activités énumérées n'a été utilisée par plus de 36% des répondants. C'est l'activité de la description écrite des tâches qui vient en tête de liste avec 36% tandis que la moins utilisée est celle du développement ou de la formation du personnel avec seulement 20% d'utilisation. Pour analyser plus en détail cette dernière, nous avons demandé aux propriétaires-dirigeants combien de jours ils accordaient annuellement au perfectionnement et/ou recyclage de chaque employé. Les résultats au tableau 6 viennent confirmer le peu d'importance accordée à cette procédure, la moyenne n'étant que 2,34 jours annuellement.

Tableau 6
Nombre de jours annuels accordés au
perfectionnement et/ou recyclage des employés

Nombre de jours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9+	s/o
%	43	6	11	17	1	2	1	-	3	4	12

Moyenne 2,34 jours annuellement

Parmi les autres faits intéressants à mentionner dans les activités de gestion des ressources humaines, les procédures d'embauche attirent l'attention. En effet, l'examen des critères d'embauche révèle une nette préférence pour l'intérêt démontré par les candidats pour leur travail avec 41% des répondants l'ayant choisi au premier rang, suivi par l'expérience avec 36% et l'instruction terminant bon troisième avec 16% seulement. Une étude récente par Ribordy et Kaciak (1992) ne dégage pas les mêmes résultats à cet effet. Voici d'ailleurs ce qu'ils disent à ce sujet :

Si nous examinons les critères d'embauche utilisés par les entreprises de notre étude, nous constatons que les

répondants accordent une importance équivalente à la scolarisation et à l'expérience lorsqu'ils décident d'engager du personnel, que ce dernier soit un directeur, un cadre intermédiaire ou un employé. (1992:111)

En général, la faiblesse des résultats obtenus au niveau des activités de gestion des ressources humaines demeure cohérente avec l'importance accordée par les répondants à cette fonction par rapport aux autres fonctions de l'entreprise. En effet, tel que démontré au tableau 7, la fonction gestion des ressources humaines vient au quatrième rang avec seulement 18% des répondants l'ayant considéré comme la fonction la plus importante de l'entreprise. Les fonctions gestion financière, production et marketing occupent les trois premières positions avec 37%, 29% et 27% respectivement. La fonction recherche et développement arrive en dernière position avec 5% seulement.

Les résultats d'autres études effectuées récemment, viennent confirmer le peu d'importance accordée à cette fonction par les PME en général³.

Tableau 7
Importance des fonctions de l'entreprise*

Fonctions	%
Gestion financière	37
Production	29
Marketing	27
Ressources humaines	18
Recherche et développement	5

* Le total des réponses dépasse 100% parce que des répondants ont accordé le même rang à certaines fonctions. Pour ne pas biaiser les résultats, nous leur avons donné le même poids.

Les activités de direction étudiées se résumaient aux procédures de consultation et d'établissement du prix de vente. Pour les

3 Lalonde & d'Amboise, 1983; Ribordy & Kaciak, 1992

procédures de consultation, on vérifiait si les répondants demandaient l'avis d'une tierce partie avant de prendre une décision importante. Les résultats ont démontré que 76% des répondants consultaient avant de prendre une telle décision. Les parties les plus consultées sont dans l'ordre les gens d'affaires (61%), les experts à l'extérieur de l'entreprise (59%), les subordonnés (57%) et les amis ou parents (35%). Ces résultats doivent cependant être interprétés avec précaution puisqu'une décision importante peut avoir une signification différente pour plusieurs personnes. Quant à la procédure d'établissement du prix de vente, il est intéressant de constater que la façon la plus utilisée est celle du coût d'achat plus une marge de profit, avec 43% des répondants. Finalement l'évaluation des activités de contrôle a été effectuée à partir de différentes techniques telles que les budgets, le contrôle des inventaires, l'utilisation d'états financiers intérimaires ainsi que l'utilisation de l'informatique. Parmi toutes les pratiques de management, ce sont les activités de contrôle qui semblent susciter le plus d'intérêt par l'ensemble des répondants. On note en effet une utilisation variant de 60% à 80% des différentes activités de contrôle. Les plus utilisées sont les budgets d'opérations avec 76%, suivies des états financiers intérimaires, du contrôle des inventaires et des budgets de caisse avec une utilisation de 72%, 70% et 69% respectivement. D'une façon générale, les résultats obtenus sur l'utilisation des techniques de contrôle sont un peu inférieurs aux proportions obtenues par l'étude de Lalonde et D'Amboise (1983) citée auparavant.

Un aspect intéressant de l'étude a porté sur l'utilisation de l'informatique par les répondants. À cet effet, 59% des répondants disaient utiliser l'informatique totalement ou partiellement dans leurs opérations. Au niveau des logiciels comptables les plus utilisés, ACCPAC venait en tête avec 20% des répondants qui disaient l'utiliser, suivi de LOTUS avec 16% et BEDFORD avec 10%.

LES FACTEURS DÉTERMINANTS DU SUCCÈS DE L'ENTREPRISE

Cette partie de l'étude se voulait une réflexion sur la façon dont le propriétaire-dirigeant perçoit les éléments jouant un

rôle primordial dans la réussite de son entreprise. Pour nous permettre d'identifier cette perception, 3 catégories de facteurs ont été établis:

- les facteurs influençant l'environnement économique de l'entreprise.
- les facteurs déterminants pour réussir en affaires.
- les traits de personnalité d'un propriétaire-dirigeant.

Le tableau 8 présente les résultats sur les facteurs influençant le plus l'environnement économique de l'entreprise.

Tableau 8
Facteurs — Environnement Économique*

Facteurs	Choix # 1 %	Choix #2 %	Choix #3 %	Total %
Compétition	59	14	8	72
Taxe sur les produits et services	19	27	17	63
Disponibilité de la main-d'oeuvre spécialisée	15	17	11	43
Impôt sur le revenu	9	12	17	38
Libre-échange	3	6	7	16
Taux d'échange	1	6	6	13

*Pour les tableaux 8 et 9, le total des choix dépasse 100% parce que des répondants ont accordé le même rang à certains facteurs. Pour ne pas biaiser les résultats nous leur avons donné le même poids.

Les résultats révèlent que les 2 facteurs qui se dégagent le plus du reste du groupe sont la compétition et la taxe sur les produits et services. La compétition se passe de commentaires, étant un facteur d'ordre général et facilement justifiable.. Quant à la TPS, son deuxième rang peut s'expliquer par le fait que l'étude a été menée peu après l'introduction de cette taxe, complexe à administrer et imposée aux entreprises sans leur approbation. La disponibilité de la main-d'oeuvre, au troisième rang devant l'impôt sur le revenu, n'est pas surprenant si l'on considère le fait que les petites entreprises

sont souvent axées sur la main-d'oeuvre. En effet, la qualité et la disponibilité d'un personnel compétent influencent grandement le bon fonctionnement de l'entreprise. L'étude sur l'ensemble des entreprises francophones ontariennes fait ressortir ce problème puisque que 47% de celles-ci avaient indiqué éprouver des difficultés à l'égard du recrutement et plus particulièrement dans le cas de la main-d'oeuvre spécialisée (Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 1990). Quant aux 2 derniers facteurs, c'est-à-dire le libre-échange et le taux d'échange, leurs faibles résultats s'expliquent par le peu d'entreprises exportant leurs produits au-delà des frontières canadiennes.

Quant aux facteurs les plus souvent mentionnés pour expliquer le succès en affaires, la compétence du personnel fut le premier choix des répondants avec 61%, suivi du secteur d'activité dans lequel on opère (24%) et la nécessité de travailler de longues heures (23%). Il est intéressant ici de voir que les répondants sont conscients de l'importance de s'entourer de personnes compétentes et cela malgré le peu d'importance qu'ils accordent à la fonction gestion des ressources humaines et des activités qui s'y rattachent. Parmi les autres facteurs cités, on retrouve l'importance de la formation continue, un bon système d'information et finalement le facteur chance.

Pour la troisième et dernière catégorie qui mettait en évidence les traits de personnalité chez les propriétaires-dirigeants, nous nous sommes limités aux 6 traits qui ont par le passé, retenu le plus l'attention des chercheurs. Le tableau 9 nous fait état des résultats obtenus à ce niveau.

En général, les résultats obtenus sont compatibles avec ceux qui avaient été obtenus lors d'une étude similaire conduite en 1986 par un groupe de chercheurs québécois (Garnier et Gasse, 1988). En effet, les choix de nos répondants, qui apparaissent au tableau 9, correspondent à l'ordre qui avait alors été obtenu. Le besoin d'accomplissement personnel étant le choix le plus populaire auprès des répondants, celui du risque venant en dernière position.

Tableau 9
 Traits de personnalité des répondants

Traits de personnalité	Choix # 1 %	Choix #2 %	Choix #3 %	Total %
Accomplissement personnel	33	18	19	70
Indépendance et autonomie	35	15	12	62
Énergie et motivation	31	16	11	59
Créativité et innovation	19	10	20	49
Contrôle de son destin	21	14	12	47
Goût du risque	11	8	5	24

CONCLUSION

Nous avons tenté, dans cet article, d'établir un profil décrivant plus particulièrement les caractéristiques personnelles, les pratiques de management ainsi que la perception qu'ont les propriétaires-dirigeants du nord-est ontarien, des facteurs déterminants du succès de leur entreprise.

Comment peut-on décrire, en terme général, le profil du propriétaire-dirigeant francophone du nord-est ontarien, et à quelle fin peut servir la connaissance d'un tel profil?

Nous pouvons répondre à la première partie de cette question en résumant les points importants qui ressortent de l'analyse des résultats de l'étude. Ainsi le propriétaire-dirigeant type est âgé en moyenne de 41 ans, avait avant d'occuper la position actuelle une dizaine d'années d'expérience sur le marché du travail dont 4 années passées à un poste de gestion et, dans 56% des cas, possédait moins qu'une treizième année. Un aspect important à mentionner au niveau de la scolarité est le peu de formation académique des répondants dans le domaine des affaires. Au niveau des pratiques de management, le propriétaire-dirigeant type consulte beaucoup avant de prendre une décision importante, se préoccupe surtout de l'aspect contrôle au détriment de la fonction ressources humaines et cela

même s'il est conscient du rôle vital de cette dernière dans la réussite de son entreprise. Mentionnons aussi la popularité grandissante de l'informatique comme outil de gestion dans les entreprises francophones du nord-est ontarien.

Selon une étude réalisée par le Secrétariat d'État auprès de la petite entreprise (1981), les PME canadiennes produisent 55% du produit national brut et emploient 66% de la main-d'oeuvre totale. Étant donné l'importance du rôle des PME dans notre économie tant au plan de la production qu'au plan de l'emploi, une connaissance du profil et des pratiques de management des propriétaires-dirigeants permettrait de dépister les besoins de la petite et moyenne entreprise francophone et ainsi, de prévenir certains problèmes affectant leur développement. L'étude nous révèle justement certaines indications à ce niveau; entre autres soulignons la faiblesse de la formation en gestion des propriétaires-dirigeants, l'utilisation croissante de l'informatique au sein des entreprises et le peu d'importance accordée par les propriétaires-dirigeants à leur personnel. Sur ce dernier point, si les propriétaires-dirigeants étaient plus sensibilisés à l'importance du rôle joué par leur personnel, peut-être éprouveraient-ils moins de problèmes en matière de recrutement et de rotation de leur main-d'oeuvre.

RÉFÉRENCES

Cachon, J.C., (1985) : L'application des techniques de gestion chez les P.M.O.: Cas d'une ville isolée de milieu nordique en rétrospective, dans *Revue P.M.O.*, 1,(6), p.17-20.

Garnier, B. & Y. Gasse, (1988) : Utilization of local newspapers for training potentiels entrepreneurs, dans *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, 5, (3), p. 20-33.

Lalonde, C. & G. D'Amboise, (1983) : Le propriétaire-dirigeant failli : les éléments d'un profil, dans *Revue P.M.O.*, p.5-19.

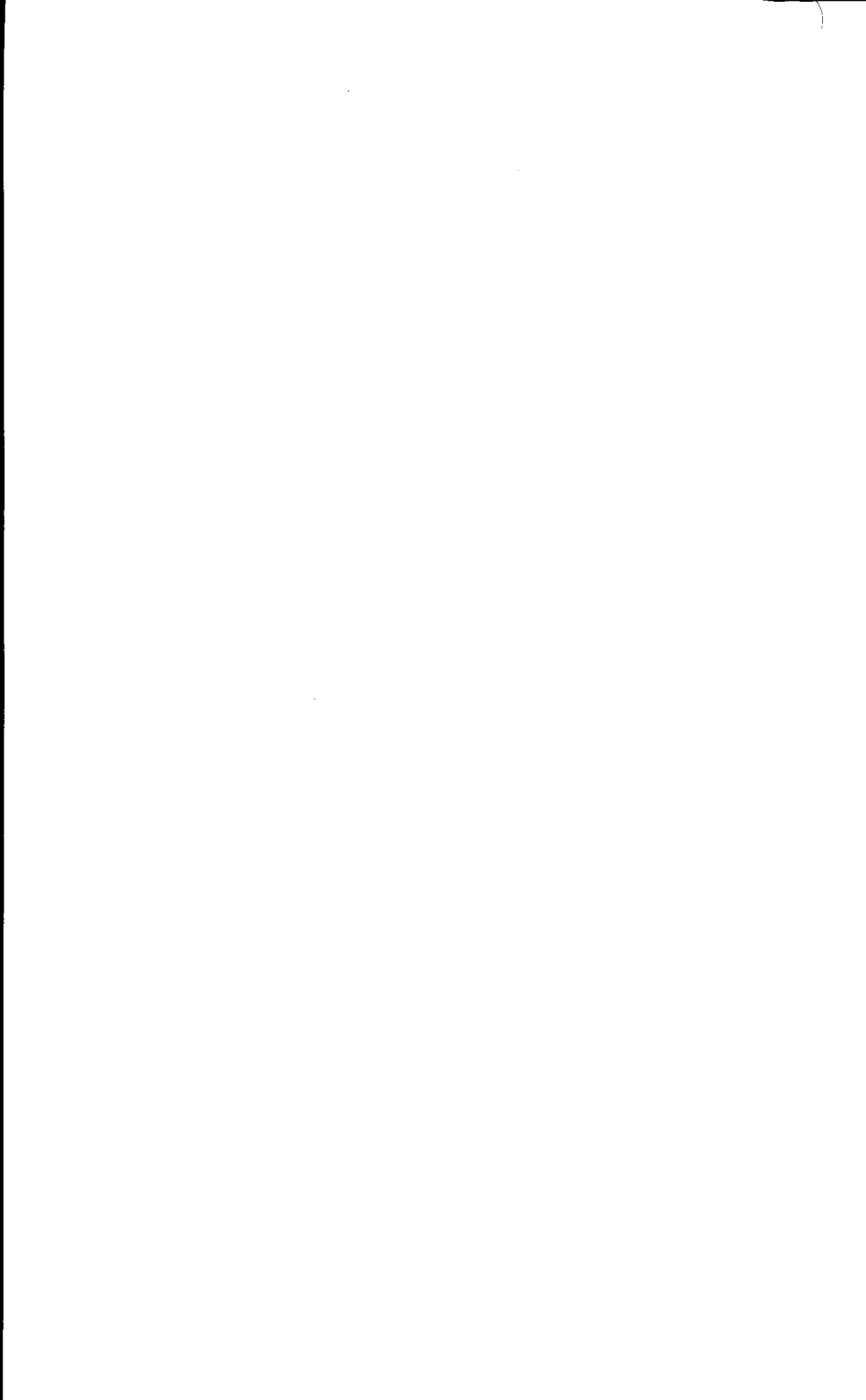
Leroux, R.(1990) : Rapport de l'enquête sur les petites entreprises franco-ontariennes. Ontario, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, p 1-44.

Les Promotions Nordcom (1988-89) : Répertoire des gens d'affaires francophones. Sudbury.

Ribordy, A., Kaciak, E. & A.K. Bhimani, (1990) : Une nouvelle vedette : la PME de services en région périphérique, dans *Revue internationale P.M.E.*, 3, (3-4), p.345-366.

Ribordy, A. & E. Kaciak, (1992) : Les universités préparent-elles à relever les défis du monde des affaires des années 90?, dans *Revue organisation*, 1,(2), p.105-117.

Canada (1981) : *Profil statistique de la petite entreprise au Canada*. Ottawa, Secrétariat d'État à la petite entreprise.



Le concept de culture dans la consommation : le cas de l'Ontario français¹

_____ Annette Ribordy

INTRODUCTION

Le comportement des membres d'un groupe n'est pas dû au hasard; certains comportements se répètent avec régularité, d'autres non. Il existe donc quelque chose qui cause cet ordre et cette régularité dans la vie sociale. C'est ce que les anthropologues et les sociologues appellent la Culture (Carroll, 1986). Le concept de culture est difficile à définir parce que cette dernière est complexe et la plupart du temps implicite. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'existe pas de perspective théorique d'ensemble portant sur l'impact de la culture sur le comportement en général car, bien que la culture ait fait l'objet de maintes recherches en sciences sociales, et plus récemment en marketing, ces études ont été réalisées à partir de perspectives divergentes. En 1952 déjà, Kroeber et Klukhorn en avaient recensé 164 définitions.

La culture est généralement définie comme un concept qui inclut un ensemble de croyances, de valeurs, de symboles, de mythes, d'attitudes, d'habitudes et de formes de comportement explicites et implicites, partagés par les membres d'une société, et transmis de génération en génération. Bien qu'un grand nombre d'éléments soient communs à toutes les cultures, il existe des différences considérables d'un groupe à l'autre dans la nature et l'interprétation de

1 Cette recherche a été réalisée avec la collaboration de Nicole Loreto pour les entrevues de groupe. Joanne Weiman, Jacques Bélanger, Marc Gauthier, Marc Mallet, Marc Serré et Guy Trottier ont aussi participé à certaines étapes de l'étude. Nous les en remercions.

chacun de ces éléments, car les individus de différentes sociétés organisent leurs activités selon leur langue, leur économie et leur religion².

On a généralement tendance à s'appuyer sur la nationalité ou le pays pour définir les groupes culturels. C'est pourquoi, dans beaucoup d'études portant sur la culture et la consommation, on a remplacé le terme de culture par celui de pays (Hawrich & Zaichkowsky, 1990). Mais il se peut qu'à l'intérieur d'une même nation on soit en présence de sous-cultures, c'est-à-dire de groupes de personnes vivant à l'intérieur d'une société et ayant adopté, pour affronter l'environnement et leurs semblables, des variantes du modèle général.

C'est à ce concept de sous-culture relié à la consommation au sein de la population francophone du nord-est de l'Ontario, immergée dans un environnement anglophone, que nous nous intéresserons dans les pages qui suivent. Cette étude ne prétend pas être une recherche empirique, c'est plutôt une étude exploratoire qui permettra de soulever des questions et de poser des hypothèses de recherche sur les attitudes des Franco-Ontariens³ face à la culture et à la consommation de biens et services.

SURVOL DES ÉTUDES SUR LE CONSOMMATEUR D'EXPRESSION FRANÇAISE AU CANADA

Avant de faire le point sur les études qui portent sur le consommateur d'expression française au Canada, il semble nécessaire de définir ce dernier.

Pour Lefrançois et Chatel (1966), le marché francophone comprend, en plus du Québec, neuf comtés limitrophes de l'est et du nord-est de l'Ontario ainsi que sept comtés du Nouveau-Brunswick. Ces auteurs justifient leur choix par le fait que, dans ces régions, les

2 Kim & Mauborge, 1987; Grueber, 1987; Bartlett & Goshal, 1989.

3 L'utilisation du générique masculin dans cet article n'a aucune intention discriminatoire et ne vise qu'à l'allègement du texte.

francophones sont nombreux et leurs institutions actives et bien organisées.

Vingt-cinq ans plus tard, cette affirmation se confirme encore pour le nord-est de l'Ontario. Les francophones y constituent une proportion importante de la population. Dans le district de Cochrane, ils représentent plus de 50% de la population. Dans les trois districts de Nipissing, Sudbury et Temiscaming, ils se retrouvent dans des proportions allant de 30% à 36%, avec des concentrations plus grandes dans les régions rurales et les petites villes que dans les agglomérations importantes. Seul le district de Sault-Ste-Marie fait exception puisque le pourcentage de francophones y est relativement faible (Statistique Canada, 1991). Les institutions y sont relativement bien organisées puisque la communauté franco-ontarienne possède son réseau d'enseignement primaire et secondaire, ses institutions d'enseignement post-secondaire, ses médias, ses organismes communautaires et culturels et qu'une loi-cadre provinciale vise à assurer les services du gouvernement provincial en français dans les régions où le nombre de francophones atteint 10% de la population totale.

Les études portant sur les Canadiens d'expression française ont connu beaucoup de succès au cours des années 1970 et 1980. La très grande majorité d'entre elles laissent sous-entendre qu'ils constituent un groupe homogène. Cela n'a rien d'étonnant puisque les études portent avant tout sur le Québec où les francophones se retrouvent à plus de 80%.

Les approches utilisées dans ces études sont de deux ordres : elles peuvent être comparatives ou structurelles (Duhaine et *al.* (1991). La majorité d'entre elles sont du premier type : après avoir posé un certain nombre de questions identiques à des membres des deux groupes linguistiques, le chercheur compare les réponses. Ces études sont purement descriptives puisqu'on y met en parallèle les modèles de consommation et qu'on en interprète les différences sur la base de dimensions culturelles ou socio-économiques. Lefrançois et Chatel (1966), attribuent les différences de comportement des francophones et des anglophones à des écarts socio-économiques causés par des niveaux de revenu et d'éducation, des taux d'urbanisation et des profils d'emploi différents. Ces études portent à

conclure qu'une élimination de ces écarts devrait conduire à une similitude de comportements.

Les résultats d'autres recherches contredisent cette affirmation. Palda (1967) arrive à la conclusion que les comportements de consommation sensiblement différents des consommateurs québécois et ontariens ne sont pas le résultat d'un contexte socio-économique mais plutôt de facteurs culturels ou régionaux différents. Ce point de vue est confirmé par Chebat et *al.* (1988) qui, en étudiant l'utilisation de la carte de crédit au sein des deux groupes linguistiques, ont retrouvé de très grandes variations dans les comportements des consommateurs à revenu élevé; cette différence était toutefois marginale chez ceux qui avaient un faible revenu. Pour leur part, Schaninger et *al.* (1985) contredisent ces résultats en affirmant que l'absence, dans leur étude, des variables classe sociale et revenu avait contribué à accentuer les différences de consommation entre les deux groupes.

D'autres chercheurs se sont penchés sur les différences qui existent dans les modèles de consommation⁴. Ils notent, à cet égard, des variations significatives. Par exemple, 90% des Québécois consommeraient de la bière légère (ale) contre 55% des Ontariens. Les premiers seraient grands amateurs de boissons gazeuses, de sucre d'érable et de sucreries. Ils accorderaient plus d'attention à leur apparence extérieure à laquelle ils consacraient plus d'argent que leurs homologues ontariens. Enfin, les deux groupes réagiraient différemment aux messages publicitaires : tandis que les anglophones seraient sensibles au contenu des messages, les francophones réagiraient tout d'abord à leur source (Tamilia, 1978).

Certaines de ces tendances se retrouvent dans les études plus récentes, notamment le goût des Québécois pour les aliments sucrés. En revanche leurs modèles de consommation d'alcool, d'aliments surgelés, de mers rapides et les attitudes vis-à-vis des médias tendraient à se rapprocher de ceux des anglophones. Un autre facteur intéressant se rapporte aux modèles de consommation des familles québécoises bilingues en ce sens que le phénomène d'assimilation

4 Malien, 1977; Brisebois, 1960; Chebat & Hénault, 1974; Wycham, 1978; Bergier et al., 1980a, 1980 b.

influencerait leur consommation. Il est toutefois difficile de déterminer le point exact où se situent ces modèles (Schaninger *et al.*, 1985)

Quelques auteurs ont tenté, par le biais de l'approche structurale, de dresser un profil du marché qui permettrait d'expliquer les comportements de consommation des francophones. Sur la base d'études et de documents privés ou publics, ont été développées diverses théories des traits propres aux Canadiens français.

Hénault (1971) fut le premier à s'y intéresser. Par le truchement de variables socio-culturelles comme l'origine ethnique, la religion, la langue, les attitudes vis-à-vis de la famille, de l'environnement, des loisirs et de la consommation, il montre comment les francophones forment un groupe nettement distinctif, de caractère théorique, fantaisiste, individualiste et innovateur par opposition aux anglophones définis comme étant prosaïques, sociaux et conformistes. Suivant cette théorie, les Canadiens français seraient attirés par les nouveautés, par les produits qui apportent une gratification immédiate, mais aussi par ceux qui sont associés aux loisirs et au bon temps passé entre amis. C'est dire que les groupes de référence jouent un rôle déterminant dans leurs décisions d'achat.

Prenant pour point de départ le degré d'ouverture au changement. Cossette (1976) regroupe les consommateurs québécois en fonction de cinq dimensions : la foi, la famille, la patrie, le sexe opposé et la valeur morale la plus importante. À partir d'énoncés d'attitudes soumis à un large échantillon, il divise la population en quatre groupes présentant chacun des modèles de consommation spécifiques : les inertes qui constituent 35% de la population, sont très traditionnels; axés sur la famille, ils tiennent à leurs valeurs et à leurs habitudes; les amovibles (40%), qui changent sous la pression de l'environnement, sont fortement axés sur les activités de leur groupe, aussi bien dans les comportements que dans la consommation; les mobiles (15%) affichent une certaine ouverture d'esprit, aiment suivre la mode, mais ces changements se situent plus au niveau des comportements qu'à celui du système de valeurs. Ce sont les consommateurs par excellence de repas pris au restaurant, de vacances au soleil en hiver, de grosses voitures, de belles maisons. Enfin les versatiles (10%), ouverts, réformistes, se remettent constamment en question et n'ont pas peur d'aller à contre-courant et d'adopter des modèles de consommation nouveaux et originaux.

La typologie de Cossette présente de grandes similitudes avec la théorie de l'adoption des innovations de Rodger (1962) qui a marqué fortement le développement des théories de marketing. Prenant pour point de départ le degré d'ouverture au changement, Rodger divise la population en cinq groupes : innovateurs, acheteurs précoces, première majorité, deuxième majorité, réfractaires, suivant leur propension à adopter les nouveaux produits.

Mallen (1977) prétend, pour sa part, que le consommateur francophone se distingue de son homologue anglophone de trois manières : sur les plans des sensations, du conservatisme et de l'indifférence à l'égard des prix. Au chapitre du plaisir des sens, le goût se manifesterait par une attirance pour les aliments sucrés, les boissons gazeuses, l'odorat par une préférence donnée aux produits qui dégagent une odeur agréable, la joie de vivre par l'achat des produits qui reflètent les bonnes choses de la vie, les divertissements partagés avec les amis et la famille. Le conservatisme contribuerait à orienter ses achats vers les marques connues. Enfin, la satisfaction procurée par le produit, plus que le prix, motiverait ses achats. Il est intéressant de noter que Darmon et *al.* (1989) se réfèrent à cette théorie pour expliquer l'échec des marques génériques au Québec vers la fin des années 1970.

Enfin, à partir des écrits littéraires, économiques, politiques... Bouchard identifie les *36 cordes sensibles des Québécois* qu'il répartit dans six catégories. De ses racines terriennes, le Québécois conserve un goût pour le travail manuel comme les réparations et le bricolage. Son caractère minoritaire se manifeste par l'achat de produits qui lui permettent de s'affirmer. Sa racine nord-américaine l'incite à surconsommer. De sa racine catholique, il conserve un degré de conservatisme qui le porte à ne faire confiance qu'aux marques connues. Sa racine latine le rend sensible aux messages publicitaires dans lesquels on utilise l'ambiance et les émotions plutôt que les arguments rationnels; enfin sa racine française se manifeste par un sens de l'esthétique, une sensibilité aux références littéraires et historiques dans les messages publicitaires.

Ces essais de typologie s'inscrivent dans la foulée de l'étude des styles de vie réalisée à partir de concepts psychologiques. Cette tendance à fortement marqué l'étude du comportement du consommateur en Amérique du Nord durant les années 1970⁵. L'avantage principal de ces études réside dans leur flexibilité puisqu'elles permettent d'adapter les questions à chaque situation. En revanche, elles comportent une difficulté majeure : une absence de standardisation qui rend les comparaisons difficiles. Malgré ces faiblesses, il faut reconnaître que ces études représentent l'unique tentative pour comprendre les traits des consommateurs canadiens d'expression française et, à ce titre, méritent qu'on y prête attention.

Qu'elles soient comparatives ou structurelles, toutes ces études sont basées sur des données socio-économiques. Or, valeurs, comportements, modes de vie évoluent; ils s'adaptent aux changements physiques, technologiques et sociaux. Si l'influence de la langue demeure, celles de la religion et de la famille s'est sensiblement estompée; les facteurs culturels traditionnels ont perdu une grande part de leur influence en raison de l'urbanisation et du fait que les jeunes francophones se dirigent de plus en plus vers des professions considérées autrefois comme non traditionnelles. Ces changements dans l'environnement ont, depuis, contribué à modifier considérablement le portrait des consommateurs québécois.

Joël Garreau (1981) propose une approche originale pour segmenter le marché nord-américain : le concept de régions. Pour cet auteur, la manière traditionnelle de déterminer les régions ne se justifie pas car les idiosyncrasies ne sont pas déterminées par les frontières politiques mais par un certain nombre d'autres facteurs économiques, sociaux, culturels, linguistiques et topographiques. Ces différences modèleraient les valeurs et par conséquent les modèles de consommation plus fortement que les frontières politiques. Partant de ce postulat, Garreau divise l'Amérique du Nord en neuf régions au nombre desquelles le Québec forme une entité spécifique en raison de son histoire, de ses traditions et de sa culture. Pour sa part, le nord de l'Ontario est assimilé à la nation vierge dans laquelle les nouveaux arrivants sont nombreux.

5 Plummer, 1974; Wells, 1974.

En définitive, bien que les études sur les modèles de consommation des Canadiens d'expression française aient été relativement nombreuses, aucune ne fait spécifiquement référence à la population francophone du nord de l'Ontario. Dans la plupart des études, les Franco-Ontariens sont, en quelque sorte, assimilés aux Québécois avec lesquels ils partagent certaines caractéristiques telles que la langue, la religion, l'origine ethnique. Il ne fait aucun doute que ces caractéristiques vont jusqu'à un certain point influencer leurs comportements de consommation dans le même sens. En même temps, ils s'en différencient à bien des égards.

On se heurte aux mêmes difficultés lorsqu'on se réfère au concept de région qui parvient difficilement à expliquer en totalité leurs comportements. On peut donc en conclure que les habitants des régions limitrophes subissent l'influence de deux réalités conflictuelles avec lesquelles ils sont obligés de composer et qu'à ce titre ils présentent des modèles de consommation qui leur sont propres.

MÉTHODOLOGIE

Dans le but de cerner les facteurs qui influencent sa consommation, nous avons cherché à savoir jusqu'à quel point la culture joue un rôle dans le processus d'apprentissage, les attitudes et le comportement du consommateur francophone en Ontario.

Cette étude a été réalisée par des entrevues de groupes, une méthode de recherche qualitative qui suppose l'intervention d'un seul analyste auprès de plusieurs groupes de consommateurs et qui se révèle fort précieuse pour l'analyse en profondeur de concepts complexes comme les attitudes, les perceptions et les motivations. Son principal avantage réside dans sa capacité à susciter des interactions parmi les participants. La tâche de l'animateur consiste à faire parler le groupe sur des thèmes prédéterminés, mais à ne jamais les imposer ni à orienter la discussion. Il n'y a pas lieu de compter sur un nombre défini de groupes pour assurer la réussite de la recherche, mais la présence de deux groupes est nécessaire à l'obtention de données valides (Perrien *et al.*, 1984).

Quatre séances furent organisées, regroupant, au total, 27 personnes dont les caractéristiques sont présentées au tableau 1.

Tableau 1
Distribution de l'échantillon pour les discussions de groupe

Sexe :	
homme	9
femme	18
Éducation :	
secondaire	1
collégiale	5
universitaire avec et sans diplôme	21
État-civil	
célibataire	16
marié	8
séparé	2
divorcé	1
Revenu :	
moins de 9 000\$	9
9 000\$ - 24 000\$	12
24 000\$ - 40 000\$	5
plus de 40 000\$	6

À certains égards cette étude ne peut être qu'exploratoire car elle présente des lacunes. Les discussions de groupe ont été conduites auprès d'un échantillon dont les caractéristiques ne correspondent pas exactement à celles de la population francophone de l'Ontario. Les femmes y sont surreprésentées et la vaste majorité des participants possédait un niveau d'éducation supérieure. Cet état de fait se répercute sur la distribution de l'emploi à l'égard de laquelle l'échantillon ne reflète que très médiocrement la population francophone employée avant tout dans les secteurs primaires et secondaires, dans les commerces de détail et dans les services communautaires (Statistique Canada, 1991).

Ces lacunes s'expliquent par le fait que, d'une part, le recrutement des participants pour les interviews a été fait sur une base volontaire, ce qui limite la représentation aux personnes intéressées. En second lieu, la discussion de groupe implique nécessairement

que chaque participant ne craigne pas de prendre la parole en public et de défendre son point de vue. Nous croyons cependant que les résultats de l'étude nous apportent des renseignements intéressants sur les perceptions de la population franco-ontarienne par rapport à la culture et à la consommation.

Les questions autour desquelles se sont déroulées les discussions portaient sur les valeurs culturelles reliées positivement à l'utilisation d'un produit, l'expression des besoins en fonction de la culture, la relation entre publicité et culture, ainsi que les facteurs plus particulièrement reliés à la consommation.

RÉSULTATS

Le premier sujet de discussion portait sur l'expression des besoins en fonction de la culture. À cet effet, Hofstede (1980 :10) décrit bien le caractère social de la culture lorsqu'il déclare que cette dernière «est, par essence, une programmation mentale collective; c'est cette partie de notre conditionnement que nous partageons avec les membres de notre groupe» et que nous avons souvent beaucoup de difficultés à définir.

Ce fait ressort très bien des entrevues : mis à part le fait qu'ils étaient conscients de posséder une culture qui leur était propre et une langue qu'ils tenaient à sauvegarder, les participants ont eu beaucoup de difficultés à identifier des différences majeures qui existent entre les francophones et anglophones. Pourtant, et bien qu'ils n'aient pu expliquer comment, ils percevaient une différence dans le comportement des deux groupes.

De même, il leur était très difficile de parler des subtilités de la culture et particulièrement de son impact sur la vie quotidienne, et cela tant au niveau des comportements qu'à celui de la consommation. Les références à la culture avaient trait au sentiment d'appartenance, de sécurité, de confort et de confiance que l'on éprouve en présence de francophones. Ces résultats n'ont rien de surprenant si l'on considère que les spécialistes eux-mêmes s'entendent difficilement sur une définition de la culture. Non seulement cette dernière est complexe, mais la plupart du temps elle est implicite, donc très difficile à observer et à exprimer.

Du point de vue des facteurs plus particulièrement reliés à la consommation, deux composantes ont été identifiées : l'âge et le niveau d'éducation.

L'âge semblait jouer un rôle déterminant dans les modèles de consommation reliés à la culture. Le niveau de maturité et les expériences jouaient à cet égard un rôle significatif. Les discussions de groupe ont permis de retrouver trois types de consommateurs.

C'est parmi les personnes âgées de 40 ans et plus que la culture française semblait avoir le plus d'importance. Les membres de ce groupe étaient très traditionnels puisqu'ils définissaient la culture à partir de leurs expériences passées : la tire de la Sainte-Catherine, les tourtières du temps des fêtes, les traditions familiales et religieuses. C'est parmi les membres de ce groupe que se retrouvaient avant tout des comportements propres aux populations minoritaires comme le besoin de s'identifier à la majorité. Par exemple, on préférait se faire servir en français, mais, si ce n'était pas possible on n'insistait pas par crainte de réactions négatives. Par contre, si on pouvait reconnaître un interlocuteur francophone, on éprouvait un sentiment de confort de pouvoir s'exprimer en français.

Un deuxième groupe était composé des personnes âgées de 25 à 45 ans possédant un niveau supérieur d'éducation. Les membres de ce groupe avaient pris conscience de la valeur de la culture française et croyaient en sa raison d'être. Vivre leur culture était le résultat d'une démarche et d'une réflexion personnelles. C'est parmi ces personnes que se retrouvaient ceux qui exigent des services et qui n'ont pas peur d'insister ou d'attendre pour se faire servir en français. Ils présentent de grandes similitudes avec les versatiles de Cossette, notamment dans leur capacité à remettre en question leurs attitudes profondes, leurs idées et leurs valeurs et surtout à ne pas craindre d'aller à contre-courant des comportements établis. La culture est pour eux un mode de vie, mais ils n'assimilent pas culture et traditionalisme.

En dernier lieu, à une immense majorité, ceux qui étaient âgés de moins de 25 ans n'accordaient que peu de poids aux valeurs traditionnelles de la culture française. Leurs goûts et leurs besoins leur apparaissaient plus importants que les valeurs culturelles; ils s'identifiaient aux anglophones dans la consommation. La tendance à l'assimilation retrouvée par Schaninger (1985) dans les familles

bilingues du Québec était ici beaucoup plus apparente puisque les membres de ce groupe allaient jusqu'à se définir comme des consommateurs ontariens typiques. Étant donné que non seulement l'âge mais aussi les expériences passées ont été identifiées comme étant des facteurs clés dans l'importance accordée à la culture française, il se pourrait que les membres de ce groupe n'aient pas encore eu à faire leur choix à cet égard.

Les entrevues de groupe ont révélé que le second facteur relié positivement à la culture et à la consommation est l'éducation. Plus le niveau de scolarité était élevé, plus la culture semblait jouer un rôle dans la consommation de certains produits ou services. Ceux qui avaient terminé leurs études universitaires non seulement insistaient pour se faire servir en français, mais aussi recherchaient des produits et des services rattachés à la culture française comme les livres, les disques, les spectacles.

Pour ce qui est des modèles de consommation, McCracken (1980) en fait bien ressortir le sens culturel lorsqu'il démontre comment la possession de biens permet aux individus d'exprimer leur particularité culturelle. Deux regroupements d'attitudes et d'idées ont été identifiés à cet égard.

Les membres du premier groupe ne percevaient pas de grandes différences dans leurs modèles de consommation comparativement à leurs concitoyens anglophones. Ils considéraient que leurs achats étaient influencés plus par leur goûts et leurs besoins personnels que par des facteurs culturels. Ils étaient d'avis que, peu importe leurs caractéristiques socio-culturelles, les individus ont les mêmes besoins, que l'écart entre les deux groupes s'amenuise et que les comportements d'achat sont de plus en plus similaires. C'est aussi le point de vue que soutient Theodore Levitt (1988), le gourou du marketing de l'école de Harvard pour qui les références culturelles et les goûts nationaux sont des vestiges du passé; l'accélération des moyens de communication de masse, des transports, des voyages a facilité une accélération incroyable de la diffusion culturelle, en conséquence les produits se ressemblent et se confondent partout.

Il se pourrait fort bien que les membres de ce premier groupe s'identifient à la culture jeune, une classe d'affinités culturelles qui transcende les limites des états (Usunier & Sissman, 1986). Parti du vieux Sud américain pour exprimer les volontés d'émancipation des

populations noires, ce mouvement, dont l'élément de reconnaissance était le rock, s'est rapidement étendu à travers le monde. À la faveur de la consommation de masse et de la musique rock, se sont aussi diffusés les produits de cette société américaine dont les exemples les plus significatifs sont Coca-Cola, Lewis et MacDonald (Yonnet, 1985).

Les membres du second groupe présentaient des attitudes plus nuancées. Ils étaient d'avis que, s'il n'existe pas de grandes différences entre les deux groupes linguistiques pour ce qui est de la consommation courante, certains achats ont une connotation nettement culturelle : mets ou produits typiques, livres, journaux, disques. Par conséquent, ils tenaient à ce que ces produits leur soient accessibles. Mais c'était surtout dans le domaine des services qu'ils se reconnaissaient des droits en tant que francophones, qu'il s'agisse de spectacles, de films, de services personnels ou de simple service au bureau de poste et de l'impôt.

La publicité a été identifiée comme l'un des principaux véhicules par lesquels le sens de la culture se concrétise dans la consommation⁶. Il n'est donc pas étonnant que la discussion portant sur le rapport qui existe entre la publicité, la consommation et la culture ait soulevé beaucoup de commentaires. C'est aussi le point de vue de Jacques Bouchard (1989) pour qui «Advertising is cultural or it's not advertising. It reflects the mood of a country at a given moment. Countries, like individuals, go through various psychological and sociological cycles. If you talk to its roots, to its culture, you get your message, your emotion, the impression you want to leave across, much faster and much better».

D'une manière générale, les participants étaient d'accord pour affirmer que, pour être efficace, une annonce publicitaire devrait être simple, en couleurs, ne contenir qu'un seul message et qu'un seul sujet. En second lieu, se fondant sur le principe de la sauvegarde de la langue et de la culture, la majorité des participants ont indiqué que la traduction d'annonces conçues et exécutées en anglais était perçue comme insultante, non représentative, et faisant

6 Douglas & Isherwood, 1978; Sahlins, 1972.

preuve de négligence et de manque de respect vis-à-vis du marché francophone.

Le même argument se retrouvait face aux annonces provenant du Québec et qui ne reflétaient pas les valeurs, les attitudes et les besoins des francophones de l'Ontario. On était d'avis que le marché franco-ontarien n'est pas le marché québécois, et que c'est une erreur de ne pas en tenir compte. À cet égard, les participants se sont montrés extrêmement critiques face aux chaînes de télévision qui diffusent en langue française et qui se contentent le plus souvent de retransmettre une programmation presque complètement axée sur le contexte québécois, que ce soit du point de vue des informations, des affaires sociales, ou des sujets d'actualité. De la même manière les annonces publicitaires diffusées par ces postes sont avant tout d'intérêt strictement local.

Ce fort degré d'ethnocentrisme dans les médias nous porte à nous demander si ces derniers n'ont pas leur part de responsabilité dans le mouvement d'assimilation qu'on retrouve parmi la population francophone de l'Ontario. Par leur contenu, ils incitent la population française à leur préférer les médias anglophones.

Ce problème n'est pas limité à l'Ontario français puisque, en 1981 déjà, Raymond Bourque déplorait le fait que, en matière de publicité, le marché français du Nouveau Brunswick était soit oublié, soit englobé dans celui du Québec et que les Acadiens formaient un groupe distinct rejetant la publicité destinée spécifiquement au marché québécois.

CONCLUSION

Les résultats de cette étude nous apportent des éléments intéressants sur les consommateurs franco-ontariens. Ils ouvrent de nouvelles pistes de recherche, et procurent des informations précieuses aux personnes chargées de définir les politiques gouvernementales destinées à la population francophone de l'Ontario.

Si, par leur origine, leur langue et leur religion, les francophones de l'Ontario présentent des similitudes avec les Québécois, ils s'en différencient à bien des égards. Vivre en Ontario signifie que l'on est influencé par un environnement qui diffère de celui du Québec.

Ainsi, à moins qu'il ne s'agisse de l'achat d'articles spécialisés, le concept de culture relié à la consommation s'applique aux services plutôt qu'aux biens. L'achat de produits se fait généralement sous la forme de libre-service et, généralement, ne nécessite pas l'aide d'un vendeur. En revanche, les services impliquent une interaction entre le vendeur et l'acheteur parce que ce dernier participe en quelque sorte à la création du service qu'il reçoit. Il n'est donc pas surprenant que l'on attache une grande importance à l'usage du français au moment de se le procurer.

La recherche a montré qu'on accorde la priorité au français pour des services tels que l'éducation, la santé et les services communautaires, mais aussi qu'en milieu minoritaire on hésite souvent à se faire servir en français, soit par peur de déranger, soit parce qu'on n'en voit pas l'utilité. Faut-il s'en étonner? Pas vraiment, car il n'est pas facile de s'y retrouver, comme on va le voir.

Les problèmes rencontrés par la population sont de trois ordres : connaissance, accessibilité et motivation. On fait face tout d'abord à un problème de connaissance en raison de la multiplicité des sources. C'est au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité des services au bureau de poste, de l'impôt, de l'emploi. Les services relatifs à la santé, à l'éducation, à la justice, aux services sociaux et communautaires relèvent du gouvernement provincial et sont, en principe, disponibles dans les régions désignées, ce qui est le cas du Nord-Est. D'autres types de services comme la police ou la formation de la main d'oeuvre relèvent à la fois des deux paliers de gouvernement. Cette multiplicité des sources de services tend à provoquer beaucoup de confusion parmi la population (Weiman et *al.*, 1990).

En second lieu se pose un problème d'accessibilité. Suivant la loi de 1970 sur les langues officielles, les services du gouvernement fédéral doivent être offerts en français et en anglais à tous les citoyens canadiens. Mais le sont-ils en fait? La loi-cadre sur les services en français a pour objectif d'assurer en principe la plupart de ces services, par des institutions désignées comme telles, dans les régions où le nombre de francophones atteint 10% de la population totale. Or, jusqu'à quel point les institutions désignées existent-elles et les services sont-ils offerts? Qui plus est, cette loi demeure très restrictive car elle ne contient aucun pouvoir de recours en cas

de non-observance, ce qui ne contribue pas à favoriser l'accès à ces services (LeVasseur, 1992). Il faut enfin reconnaître que cet accès aux services en français se limite aux services publics. Les entreprises privées qui commercialisent un nombre important de services à la population comme la restauration, les déclarations de revenus, ainsi qu'une vaste gamme de services personnels ne sont en aucune façon tenues de les offrir en français. Cette disponibilité relève d'une décision personnelle.

En dernier lieu, on ne peut passer sous silence un problème de motivation. Dans un environnement où, pendant une longue période de temps, aucun service en français n'existait officiellement, on ne peut pas s'attendre à ce que subitement tout le monde s'en prévale. Les nouvelles habitudes ne s'acquièrent pas du soir au matin.

Il y aurait ici lieu de se pencher à la fois sur la question de la disponibilité des services en français et sur celle de leur utilisation par la population. Quels sont les services disponibles et jusqu'à quel point encourage-t-on les gens à s'en servir? Il faut que ces services soient disponibles, qu'ils soient un droit et non un privilège. Il y a donc lieu de parfaire la loi, d'informer et de conscientiser la population, pour l'amener à utiliser les services auxquels elle a droit (voir Bernard, Sylvestre, 1990).

Les discussions sur le thème de la culture et de la consommation ont fait ressortir la nature essentiellement évolutive de la culture. Cette caractéristique ressort dans les attitudes fort différentes de chacun des groupes face à la consommation et à la culture. Sur ce point, le groupe de moins de 25 ans présente un intérêt évident pour des recherches et des actions futures. D'une part, les résultats semblent indiquer que l'expérience, plus que l'âge, joue un rôle dans la manière dont on vit sa culture; d'autre part, l'uniformisation des styles de vie influence d'une manière considérable les modèles de consommation. Il serait donc intéressant de chercher à savoir laquelle de ces deux influences se révélera la plus importante sur les membres de ce groupe. Combien d'entre eux suivront la voie du groupe qui les a précédés en prenant conscience de la valeur de la culture française? Quels seront ceux qui s'inscriront dans la ligne des hétéroconsommateurs de Levitt? Quels sont enfin, dans un cas comme dans l'autre, les facteurs susceptibles d'influencer leur choix?

La recherche a bien fait ressortir le rôle que joue l'éducation dans la prise de conscience de la culture. Dans cette optique, le parachèvement des programmes d'éducation post-secondaire en langue française, l'accessibilité, et le contrôle par la communauté franco-ontarienne de ses systèmes d'éducation, apparaissent comme des facteurs essentiels à son épanouissement.

La même observation s'applique aux médias de diffusion en langue française. Le respect des besoins et des aspirations de la population devrait être plus souvent pris en compte dans la programmation destinée au marché franco-ontarien du Nord-Est, à côté des questions de budget et de contrôle. Il faut reconnaître que quelques initiatives récentes se font jour en ce sens, encore qu'elles ne soient pas accessibles aux habitants de toutes les régions du Nord-Est.

Enfin, il serait intéressant, dans une étude subséquente, de chercher à découvrir les attitudes des groupes socio-économiques qui n'ont pas fait l'objet de cette étude. Une telle étude permettrait d'obtenir un portrait plus complet du consommateur francophone de l'Ontario.

RÉFÉRENCES

- Bartlett, C.A. & S. Goshal (1989) : *Managing Across Borders*. Boston : Mass. Harvard Business School Press.
- Bergier, M. J., Gidengil, B.Z. & R. Blydt-Hansen (1980a) : A Cross-Cultural Investigation of Behavioral Responses and Attitudes Towards Life Insurance Protection, dans V.J. Jones: *Marketing*. Montréal: Actes de la conférence annuelle de l'A.S.A.C., p. 31-38.
- Bergier, M. J. Rosenblatt, J. & M. Laroche (1980b) : Cultural Differences in Attitudes and Intended Behavior Towards House Brands and National Brands, dans V.J. Jones : *Marketing*. Montréal: Actes de la conférence annuelle de l'A.S.A.C., p. 49-57.
- Bouchard, J. (1978) : *Les 36 cordes sensibles des Québécois*. Montréal : Éditions Héritage.
- Bourque, R. (1981) : The Forgotten French Market, dans *Marketing*, 86 (25) June 1, p. 14.
- Brisebois, M. (1960) : Industrial Advertising and Marketing in Quebec, *The Marketer*, 1, (1) : p. 13.
- Canada (1991) : *Recensements du Canada. Caractéristiques socio-économiques de la population*. Ottawa : Statistique Canada.
- Carroll, M. P. (1986) : Culture, dans J. T. Teevan: *Introduction to Sociology*. Scarborough, Ont: Prentice-Hall, p. 19-48.

Chebat, J. C. & G. Hénault (1974) : The Cultural Behavior of Canadian Consumers, dans R.H. Rosenberg & V. H. Karpani: *Cases and Readings in Marketing*. Toronto : Holt, Rinehart & Winston.

Chebat, J. C., M. Laroche & H. Malette (1988) : A Cross-cultural Comparison of Attitudes Towards and Usage of Credit Cards, dans *International Journal of Bank Marketing*. Vol. 6, (5) : 22-36.

Cossette, C. (1976) : Le Québécois se fend en quatre; la comportementalité et la mobilité-versatilité comme facteurs de stratification de la masse québécoise, dans *Cahiers de communication graphique*. Québec : École des arts visuels, Université Laval.

Darmon, R.Y., M. Laroche, & J. V. Petrof (1989) : *Marketing in Canada : a Management Perspective*. Toronto : McGraw-Hill.

Douglas, M. & B. Isherwood (1978) : *The World of Goods : Towards an Anthropology of Consumption*. New York : W.W. Norton.

Duhaime, C., G.S. Kindra, M. Laroche, & T.E. Mullet (1991) : *Le comportement du consommateur au Canada*. Montréal : Gaétan Morin.

Garreau, J. (1981) : *The Nine Nations of North America*. New York : Avon.

Grueber, U. (1987) : La communication internationale a sa langue, l'adaptation. dans *Revue française du marketing*, 114, (4) : p. 89-96.

Hawrich, B.M. & J. L. Zaichkowsky (1990) : Cultural Approaches to Negotiations : Understanding the Japanese, dans *International marketing Review*. 7, (2): p. 28-42.

Hénault, G. (1971) : Les conséquences du biculturalisme sur la consommation, dans *Commerce*, 73, (9) : p. 78-80.

Hofstede, G. (1980) : *Culture's Consequences : International Differences in Work-Related Values*. Beverly-Hill : Sage.

Kim, W.C. & R.A. Mauborge (1987) : Cross-cultural Strategies, dans *Journal of Business Strategy*, 7, (Spring) : p. 28-35.

Kroeber, A. & C. Kluckhorn, (1952) : *Culture : a Critical Review of Concepts and Definitions*, dans *Papers of the Peabody Museum of American Archeology and Ethnicity*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.

Lefrançois, P.W. & G. Chatel (1966) : The French Canadian Consumer : Facts and Fancy, dans J. S. Wright & J. L. Goldstucker : *New Ideas for Successful marketing. Proceedings*. Chicago : American Marketing Association, p. 706-715.

LeVasseur, J. L. (1993) : *Statut juridique du français en Ontario*. Tome I. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Levit T. (1988) : Quand la consommation devient plurielle, dans *Harvard l'Expansion*. 42, automne : p. 6-8.

Mallen, B. (1975) : The French Canadian Retail Customer Changing? To What, So What : dans *The Canadian Marketer*. (Hiver) : p. 33.

Mallen, B. (1977) : *French Canadian Consumer Behavior*. Montreal. Advertising and Sales Executive Club of Montreal. October.

Marketing Science (1987) : Marketing Can Be Global But Ads Must Remain cultural. 21 (July 31) : p. 26.

McCracken, T. (1980) : Culture and Consumption : a Theoretical Account of the Structure and Movement of the Cultural Meaning of Consumer Goods, dans **Journal of Consumer Research**, 3, (June) : p. 71-84.

Palda, K.S. (1967) : A Comparison of Consumer Expenditures in Quebec and Ontario, dans **Canadian Journal of Economics and Political Science**, 3 (1) : p. 16-26.

Perrien, G., E. J. Chéron, & M. Zins (1984) : **Recherche en marketing**. Montréal: Gaétan Morin.

Plummer J. (1974) : The Concept and Application of Life Style Segmentation. **Journal of Marketing**, 38 (1) : p. 33-37.

Rodger, E. M. (1962) : **Diffusion of Innovations** : New York : The Free Press.

Sahlins, M. (1972) : The Spirit of the Gift, dans M. Sahlins : **Stone-Age Economics** Chicago : Aldine, p. 149-183.

Schaninger, C. M., Bourgeois J. C. & W. C. Buss (1985) : French-English Canadian Subcultural Consumption Differences, dans **Journal of Marketing**, 49 (2) : p. 82-92.

Sylvestre, P. F. (1990) : Une langue de plus, une culture de moins. Entrevue avec Roger Bernard, dans **Liaison**, 59 (novembre) : p. 41-43.

Tamília, R. D. (1978) : A Cross-Cultural Study of source Effects in a Canadian Advertising Situation, dans **Marketing**. Montréal : Association des Sciences Administratives du Canada, p. 250-256.

Thomas, D. R. (1975) : Culture and Consumption Behavior in English and French Canada, dans B. Stidsen **Marketing in the 1970 and Beyond**. Montréal : Actes du Congrès de l'ASAC, p. 255-61.

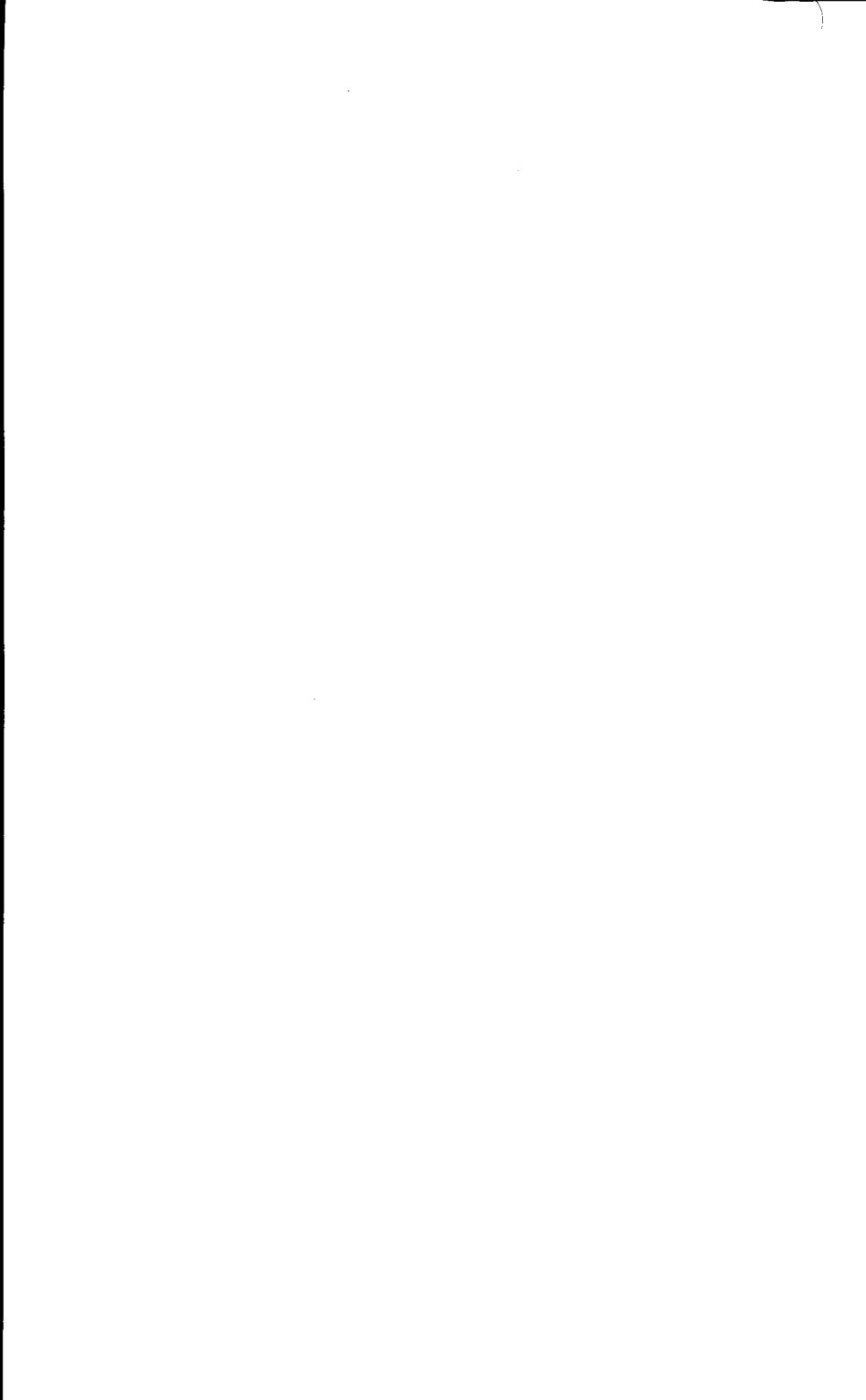
Usunier J. C. & P. Sissmann (1986) : L'interculturel au service du marketing, dans **Harvard L'Expansion**, 40. (printemps) : 80-92.

Weiman, J., M. Lapensée, Serré, M. & G. Trottier (1990) : Une évaluation de la loi sur les services en français. Université Laurentienne : École de commerce et d'administration.

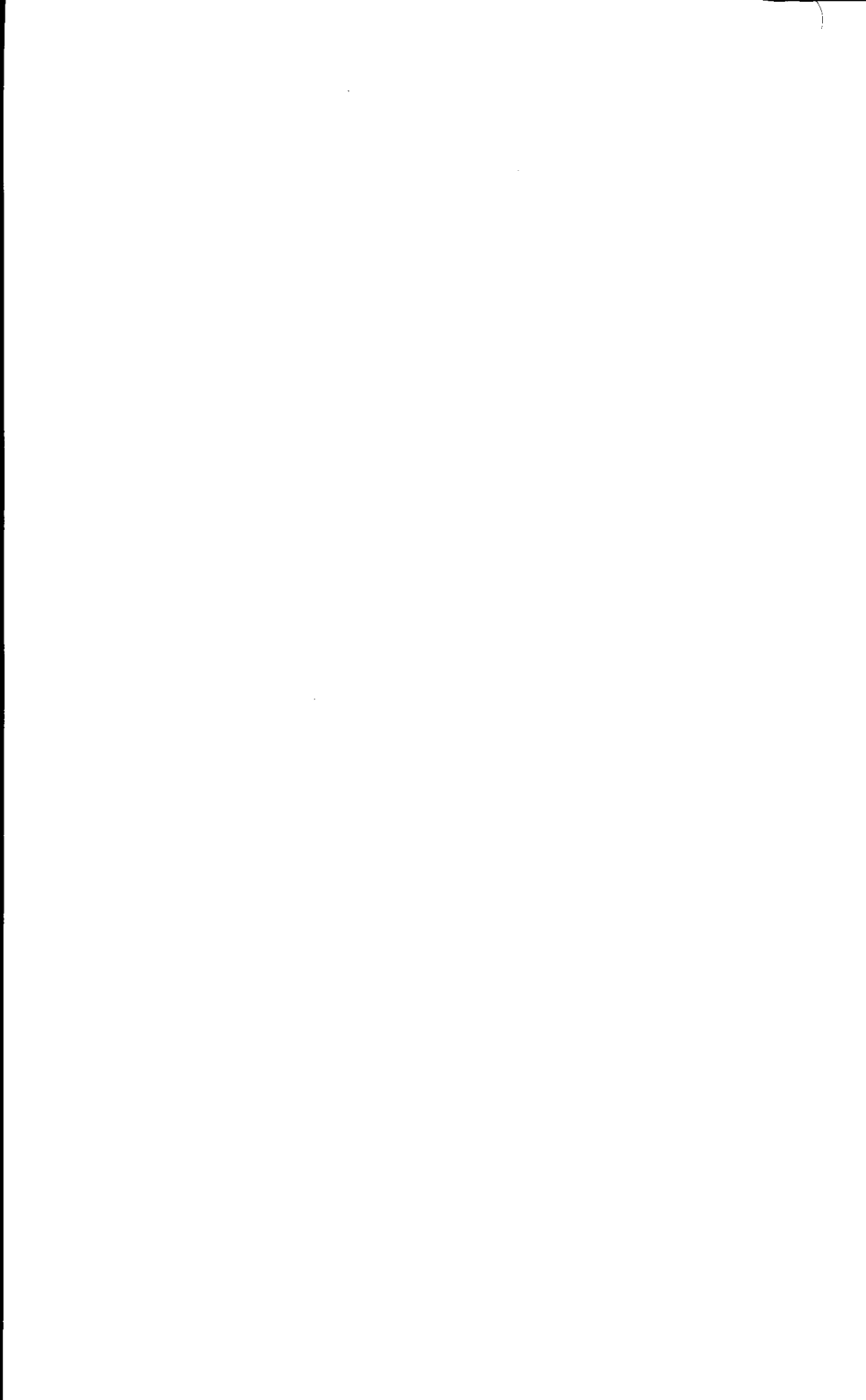
Wells, W. (1974) : **Life Style and Psychographics**. Chicago : American Marketing Association.

Wyckham, R. G. (1978) : Spending Attitudes of Consumers : Pilot Studies in French and English Canadian, dans **Journal of the Academy of Marketing Science**.

Yonnet, P., (1955) : **Jeux, modes et masse**. Paris : Gallimard.



Analyse critique



Une analyse sociologique féministe est-elle possible?

Une analyse critique autour des «actes du colloque : les femmes francophones en milieu minoritaire : état de la recherche»

Dire, en parlant d'actes de colloque, que nous sommes en présence de textes de provenance et de qualités diverses, est un lieu commun pratiquement incontournable. Pourtant, regardant avec attention la publication récente *Les femmes francophones en milieu minoritaire : État de la recherche*, force est de constater qu'il est difficile de passer outre. En effet, nous voilà devant sept textes dont on peut, à première comme à seconde vue, se demander ce qu'ils peuvent bien faire ensemble.

Thérèse Boutin, dans le résumé des actes qu'elle offre en introduction (pp. 7-13), tente d'en dégager une articulation qui, on peut le constater, apparaît aussi difficile qu'aléatoire. Selon elle, on peut regrouper les textes sous quatre rubriques :

1. **Femmes et pouvoir**, analysant le pouvoir/non-pouvoir des femmes dans des situations spécifiques :
 - acadiennes en situation de gestion de coopératives, Marie-Thérèse Séguin;
 - franco-ontariennes en situation de mariage mixte face au choix dans l'éducation de leurs enfants, Monica Heller et Laurette Lévy;
 - franco-ontariennes de 45 à 64 ans en situation de dépendance économique, Marie-Luce Garceau;

2. **Femmes et histoire**, étudiant le paradoxe théorique que constitue le nationalisme pour les femmes, et en particulier le nationalisme franco-ontarien à son origine, Syvie d'Auget-Arend;

3. Femmes et perspective d'avenir, à travers le rapport ethnicité-féminité dans un contexte de francophonie mondiale, Linda Cardinal;

4. Témoignages

- Lyne Bouchard, partageant son expérience à *Convergence*, une coopérative de travail de femmes francophones dans le domaine de la consultation, à Ottawa;
- Anita Corriveau, témoignant de l'importance de l'équité d'emploi en éducation et de la difficulté pour une femme de devenir cadre dans l'administration scolaire ontarienne.

Peu de rapprochements possibles, vraiment, entre ces différentes communications, et il est difficile, suite à cette lecture, de dégager, pour soi, une idée d'ensemble de la problématique. Mais il y a certaines idées-force sur lesquelles il vaut la peine de s'arrêter.

Je propose, pour ma part, une distinction en trois volets :

- I. Les descriptions de recherche, comprenant l'article de M.-L. Garceau et celui de M. Heller et L. Lévy, sur des situations spécifiques vécues par des ontariennes francophones, dont je mentionnerai les principaux résultats.
- II. Les témoignages, de Lyne Bouchard et Anita Corriveau, que je résumerai.
- III. Les textes impliquant une réflexion théorique, regroupant les articles de M.-T. Séguin, S. d'Augerot-Arend et L. Cardinal; ces textes me permettront de développer une position critique sur les difficultés que rencontre l'analyse scientifique lorsqu'elle doit à la fois objectiver les conditions spécifiques dans lesquelles vivent les femmes et ce, dans les termes de l'analyse sociologique, et théoriser sur le vécu de l'oppression des femmes, dans les termes de l'analyse féministe.

I. LES RECHERCHES DESCRIPTIVES : DEUX SITUATIONS SPÉCIFIQUES

Où, dans quels types de situations trouve-t-on les femmes francophones en Ontario? Vivent-elles des conditions qui seraient spécifiques à leur contexte de femmes francophones en milieu minoritaire? D'avoir longtemps épousé le modèle de femmes au foyer leur donne-t-elles des caractéristiques particulières? D'épouser des anglophones les soumet-elles à des contradictions spécifiques?

RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES FRANCO-ONTARIENNES DE 45 À 64 ANS

On ne vit pas seulement d'amour et d'eau fraîche dira Marie-Luce Garceau présentant une vaste recherche-action «matronnée» par la Fédération des femmes canadiennes-françaises de l'Ontario, et qui a permis de lever le voile du silence sur les conditions dans lesquelles vivent certaines femmes francophones. Le constat qui ressort des résultats de la recherche fait état

qu'un grand nombre de franco-ontariennes de 45 à 64 ans n'ont que de faibles revenus et qu'elles doivent vivre leur situation financière sous le mode de la dépendance envers le conjoint ou l'État, qu'elles s'insèrent ou non dans le marché du travail (p. 30).

L'échantillon est composé de 921 femmes francophones, disséminées à travers tout l'Ontario français, femmes qui, en 1991, ont répondu à un questionnaire détaillé sur leur situation personnelle. Le tout a été complété par 36 entrevues en profondeur.

Qui sont-elles donc ces femmes ayant des difficultés financières? Un profil statistique nous apprend qu'elles forment 22% de la population francophone de l'Ontario, que 78% d'entre elles sont mariées et 90% ont eu des enfants, que 55% sont natives de l'Ontario (36% du Québec), que 55%, encore, ont un emploi salarié et que, chez les femmes au foyer, 50% n'ont aucun revenu;

finalement, information tragique : 75% de ces femmes n'ont aucun régime de retraite.

Génération de femmes prises au dépourvu lorsque, majoritairement formées pour un travail, celui d'être responsable de la famille et de la maison, elles se sont retrouvées en pleine transformation des rôles féminins, avec, somme toute, fort peu de bagages : 31% n'ont pas dépassé le primaire et 7 femmes sur 10 n'ont pu aller au delà du secondaire. Difficultés de se trouver un emploi donc, et lorsqu'elles en trouvent, ce sont des postes «subalternes, des positions de soutien dans des emplois traditionnellement reliés à leur condition de femmes» (p. 42).

Marie-Luce Garceau voit, sur l'axe dépendance-autonomie, un découpage de ces femmes en trois groupes :

Celles qui vivent une situation de «totale dépendance» parce qu'elles n'ont aucun revenu, celles que nous pouvons appeler les «semi-dépendantes» parce qu'elles participent tant bien que mal aux revenus familiaux et finalement, celles qui sont plus «indépendantes» et qui, malgré leur faible nombre, ont des gains financiers qui leur permettent de faire vivre leur famille... (p. 44).

L'intérêt d'une telle recherche réside à n'en pas douter dans son extrême pouvoir informatif. À partir du moment où l'on apprend la situation réelle d'un groupe de personnes, on ne peut plus jamais faire comme si on ne la connaissait pas. Les grandes pénalisées du tournant de l'histoire, ces femmes sacrifiées, finalement, aux radicales transformations des rapports sociaux de sexe, ont dû à leur situation spécifique de femmes francophones en milieux minoritaires de n'avoir pu voir venir, tant il est vrai que, dans ce genre de communauté, la résistance au changement est souvent vue comme un moyen de survie.

LA FEMME FRANCO-ONTARIENNE EN SITUATION DE MARIAGE MIXTE : DÉSIRS ET RÉALITÉS DANS L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Monica Heller et Laurette Lévy ont cherché à comprendre l'impact du niveau de scolarité de la mère dans les aspirations éducatives des enfants et dans leurs probabilités d'étudier en français. La situation spécifique que l'on explore, ici, est celle de mariages linguistiquement mixtes où une franco-ontarienne épouse un anglophone. Ce choix, selon les auteures, se justifiait,

du fait que la femme franco-ontarienne occupe une place pivot dans le mariage mixte : elle est issue d'un groupe minoritaire, elle vit dans un environnement où le français est minoritaire et c'est elle qui, en tant que femme, a en général la plus grande part de responsabilité dans l'éducation des enfants (p. 47).

L'enquête a porté sur 20 femmes francophones âgées de 26 à 60 ans, vivant dans trois milieux urbains différents : Toronto, Ottawa, Sudbury. Elle a été réalisée sous forme d'entrevues semi-dirigées, en 1989.

Les résultats : les auteures font état de deux groupes distincts ayant des attitudes différentes relativement à l'éducation de leurs enfants.

Un premier groupe, moins scolarisé, comprenant des femmes ayant certaines caractéristiques communes: elles viennent d'un milieu ouvrier ou rural; elles n'ont pas dépassé le seuil des études secondaires (certaines les ont faites en anglais); leurs maris sont tous «éloignés» du fait français : la plupart du temps «ils ne parlent ni ne comprennent cette langue»; finalement, elles ont toutes transmis le français comme langue maternelle à leurs enfants, mais ceux-ci vont à l'école anglaise, surtout au secondaire. En fait, soulignent les auteures,

les enfants reproduisent la scolarité vécue par leur mère : élémentaire en français ou en immersion française pour certains, et pour la majorité secondaire en anglais... (p. 53).

Le deuxième groupe de femmes, plus scolarisé, présente les caractéristiques suivantes : les femmes possèdent toutes un diplôme d'études post-secondaire, complété, dans la majorité des cas, en français; classe sociale : petite bourgeoisie francophone, où l'éducation était très valorisée; la majorité d'entre elles ont fait carrière dans l'éducation et la plupart de leurs conjoints comprennent et parlent le français, ou ont même encouragé le «fait français» au sein de leur famille; ces femmes ont transmis le français comme langue maternelle à leurs enfants et ces derniers ont tous suivis, sauf dans un cas, des études élémentaires et secondaires en français.

Cette recherche ne démontre pas seulement le lien évident existant entre le niveau de scolarité obtenu, en français, par la mère et la poursuite des études, dans cette langue, par ses enfants; elle démontre aussi à quel point cela détermine les différences d'attitudes des mères vis-à-vis de la langue d'enseignement ou du niveau que les enfants doivent atteindre. Les femmes déployant une plus grande compétence linguistique en français, ont tendance à se définir comme francophones et ont transmis à leurs enfants la notion de l'importance de l'éducation en français. Les autres se sentent souvent plus à l'aise en anglais et entretiennent l'espoir que leurs enfants deviennent suffisamment bilingues pour avoir accès à de meilleurs emplois.

Rien n'est fait pour surprendre dans de tels résultats de recherche : que l'éducation dans sa langue maternelle soit un garant de la culture, on s'en doutait déjà (ainsi que toutes les personnes qui ont milité pour l'abandon du règlement 17). Mais de voir, si clairement, se construire la reproduction sociale laisse, malgré tout, perplexe. Comme le signalent les auteures, en conclusion

les changements des années 80 qui ont offert aux francophones scolarisés dans cette langue l'accès à une plus grande mobilité sociale semblent surtout avoir favorisé la classe moyenne et creusé l'écart existant avec celles dont la scolarité est insuffisante en français (p. 59).

Bourdieu serait ravi!

II. LES TÉMOIGNAGES :

Deux expériences innovatrices différentes. L'une où l'on crée tout, de toutes pièces, et même la loi pour ce faire; et l'autre qui ne peut faire autrement que de défoncer des portes qui ne sont si fermées que d'avoir été construites en des matériaux aujourd'hui périmés.

Une coopérative de travail : une possibilité à explorer

Trois femmes, Lyne Bouchard, Chantal Cholette, Claire Mazuhelli, et dont Lyne Bouchard s'est faite la porte-parole, décrivent les étapes qui ont été nécessaires pour que, *Convergence*, une entreprise de consultation dans les domaines de l'animation, de la formation et de la recherche, puisse exister sous la forme d'une coopérative co-gérée. Née en 1984, dans le cadre d'un projet de la Fédération des jeunes canadiens-français visant à aider les jeunes à créer des coopératives de travail, *Convergence* s'était donné un mandat digne des difficultés qu'elle allait rencontrer :

favoriser l'accès au travail rémunéré pour les femmes par l'entremise d'une coopérative de travail francophone co-gérée par les coopérantes offrant des services et des produits égalitaires et non stéréotypés à travers le Canada, dans une optique de changement social (p. 113).

Le surprenant, de dire Lyne Bouchard, est qu'actuellement cette coopérative «s'inscrit et vit dans le marché compétitif qu'est celui de la consultation, dans la région de la Capitale nationale».

Deux thèmes sont soulevés par l'auteure tout au long de cette communication : les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du projet, notamment lors de l'incorporation, et qui tiennent

apparemment de la saga¹; et la question de la gestion du pouvoir au sein de l'entreprise. Ce dernier thème nous intéresse hautement.

Refusant la traditionnelle organisation du pouvoir en hiérarchie selon les postes occupés, on a opté à *Convergence* pour un partage des pouvoirs «selon les expériences, les intérêts et les disponibilités de chacune», ce qui cause, on s'en doute, certaines difficultés liées à la spécialisation, lorsque des personnes s'avèrent dans l'incapacité d'accomplir une tâche.

Ce que cette expérience concrète apporte de nouveau cependant, par rapport à l'analyse féministe du pouvoir, est de constater que «l'absence de hiérarchie n'annule en rien l'existence du pouvoir; le prétendre serait d'une grande naïveté» (p. 116). Ainsi, la différence de forme organisationnelle, loin d'éliminer le pouvoir, comme une lecture idéalisée aurait pu nous le faire croire, le met au centre des préoccupations, en en faisant un des éléments à gérer et non l'instrument privilégié de la gestion. Voilà où se situe la différence.

Comment alors transige-t-on avec cette question? D'une part, en mettant en place des mécanismes formels de prise de décision: conseil d'administration composé de quatre personnes sur les sept coopérantes; rencontres périodiques (bimensuelles) organisant la gestion du travail-clientèle, la gestion de la COOP comme telle, ainsi que l'expansion de l'entreprise; et retraite bi-annuelle pour faire le point, orienter ou ré-orienter les objectifs spécifiques. D'autre part, en construisant le quotidien à partir de mécanismes informels de prise de décision centrés autour de principes comme l'influence, l'autonomie dans le travail, la nécessité de décisions consensuelles et l'insistance sur la communication écrite.

Un des obstacles majeurs que semble rencontrer l'entreprise face à son expansion est lié à ses principes de fond :

travail égalitaire et respect des personnes pour ce qu'elles sont et non en fonction de leur titre, leur ethnie, leur sexe,

1 Par exemple, les difficultés qu'ont eues les fonctionnaires à «trouver une niche dans la Loi sur les associations coopératives du Canada, car cette Loi a été conçue pour les coopératives de travail de production oeuvrant dans des secteurs de juridiction fédérale, telles les pêcheries et l'agriculture» (p. 114).

leur race, leur orientation sexuelle, leur handicap. [...] Dans la majorité des entreprises ou bureaux gouvernementaux ce que je viens de citer n'est pas toujours évident. Ainsi, plusieurs contrats ne nous sont pas accordés à cause de notre approche également consultative et flexible (p. 118).

Donc, le choix de se construire son propre milieu de travail non traditionnel, le choix de suivre ses principes de fond jusque dans la lutte commerciale, n'est pas de tout repos et nécessite une vigilance constante. D'autant plus, semble-t-il, lorsque l'on est femmes et francophones, ces caractéristiques n'inspirant pas beaucoup de confiance aux hommes en position de pouvoir : pour obtenir une simple marge de crédit, trois des femmes ont dû donner leur maison en garantie. Ce qui, rapporte Lyne Bouchard, n'a pas été exigé de leurs compétiteurs masculins. Quoiqu'on en dise, ajoute-t-elle, «le monde des affaires reste aux hommes de mauvaise volonté!».

Pourtant, il est une question qui ne peut pas ne pas se poser, lorsque l'on regarde, de l'extérieur, cette expérience : comment cela fonctionnerait-il si la coopérative comprenait cinquante, cent ou deux cents membres? Et cela, pour ne pas aborder le problème éthique qui se poserait aux coopérantes, si un homme présentait sa candidature, dans le cadre actuel de la définition de l'entreprise.

L'IMPORTANCE DE L'ÉQUITÉ D'EMPLOI EN ÉDUCATION

Le fait que le gouvernement ontarien adopte une loi rendant l'équité en emploi obligatoire sert de prétexte à Anita Corriveau pour faire part de la discrimination qu'elle a subie, dans l'avancement de sa carrière comme cadre dans l'administration scolaire. Voulant démontrer la présence du sexisme dans différents secteurs de l'éducation et de l'administration scolaire, elle utilise deux approches pédagogiques :

- la présentation de tableaux statistiques sur la présence des femmes dans différents secteurs administratifs et

notamment lors d'examens pour l'obtention de brevets d'agent-e de supervision;

- la présentation de certaines caricatures dénonçant ou démontrant les stéréotypes sexistes liés à l'emploi, au langage et à l'image qui est véhiculée sur la femme de carrière.

L'ennui, c'est que la communication d'Anita Corriveau, d'une part prêche un public de convaincues (femmes universitaires dans un colloque universitaire sur les femmes); d'autre part, utilise une forme, des moyens pédagogiques, qui, sûrement très efficaces dans une salle de classe, ou à la limite, dans le cadre d'une conférence, passent mal la rampe lorsqu'ils font l'objet d'une publication de type universitaire, sans aménagement du texte. Il n'y a rien là qu'une personne un tant soit peu informée n'ait vu des dizaines et des dizaines de fois. Ce, évidemment, à l'exception du fait que le cas de l'auteure en est un de plus à ajouter à la longue liste des femmes qui ont été victimes de discrimination tout au long de leur curriculum. Et qu'il n'y aura probablement jamais trop de témoignages de cette sorte pour que s'infléchisse le sens social du travail vers l'équité en emploi.

On aurait simplement voulu que ce témoignage se présente dans sa vérité, sans artifices.

III. ANALYSE THÉORIQUE : LES MODÈLES ET LES DANGERS

Cette partie regroupe trois textes qui méritent particulièrement notre attention en ce qu'ils ont fait l'effort théorique de la recherche, contextualisant leur sujet d'investigation et présentant à la réflexion une construction ou un modèle d'analyse : «Femmes et pouvoir dans les institutions coopératives», de Marie-thérèse Séguin; «Les femmes franco-ontariennes et le nationalisme minoritaire : cadre théorique et applications 1913-1917», de Sylvie d'Augerot-Arend et «Femmes et francophonie : une relecture du rapport ethnicité-féminité», de Linda Cardinal.

Je présenterai, pour chaque texte, d'abord un résumé succinct du sujet à l'étude et de l'argumentation proposée, puis je développerai ma critique sous forme de commentaires spécifiques.

FEMMES ET POUVOIR DANS LES INSTITUTIONS COOPÉRATIVES

L'article

Le texte de Marie-Thérèse Séguin s'ouvre sur une problématisation de la question du rapport des femmes au pouvoir. Cette question, nous dit-elle, s'inscrit dans une triple réflexion : celle de l'arrivée des femmes sur la scène du pouvoir (phénomène historique), celle des interrogations soulevées par les femmes en poste de pouvoir (concept et pratique du pouvoir), et finalement, celle du discours féministe militant préoccupé avant tout de changement social et développant dès lors un discours prescriptif sur les femmes et le pouvoir (*les femmes doivent occuper les postes de pouvoir, les femmes doivent changer le pouvoir*)².

Contextualisant sa démarche au sein des institutions coopératives, Séguin cherche à voir «quels sont les modèles de représentation que les femmes se donnent lorsqu'elles se trouvent dans des postes où elles ont à vivre, à pratiquer, le pouvoir» (p.16). La recherche empirique porte sur un échantillon de six femmes, ayant de trois à six ans d'expérience, autodidactes ou universitaires, occupant ou ayant occupé un poste de direction à titre de présidente, directrice ou gérante dans des coopératives de petite et moyenne taille, au Nouveau-Brunswick. C'est à partir de l'analyse de discours des entrevues effectuées avec ces femmes que se développe une réflexion sur le pouvoir et les modèles de représentation des femmes en position de pouvoir.

Démarche empirique et démarche théorique en effet se rejoignent; trois concepts analytiques seront retenus comme éclairage à cette situation spécifique et comme instrument de vérification : pouvoir, légitimation et identité. Trois concepts qui, selon Séguin,

2 Les italiques sont dans le texte

sont au centre de l'interrogation poursuivie, car ils constituent l'arrière-fond de la représentation que ces femmes auront des postes qu'elles occupent et des fonctions qu'elles remplissent. Selon l'auteure, elles seront, qu'elles le veulent ou non, obligées de se positionner face au pouvoir, elles devront déclencher des processus de légitimation pour se faire accepter comme femmes en position de pouvoir, et leur identité se construira à partir d'une dialectique de la gestion personnelle qu'elles feront du regard des autres posé sur elles.

Les résultats :

Légitimation et identité : ce qui, selon Marie-Thérèse Séguin est le plus frappant est que la perception que ces femmes ont de la gestion de l'entreprise se présente comme une extension du modèle familial : l'entreprise est assimilée à l'organisation d'une famille et leur rôle de dirigeante est imprégné de leur savoir acquis en tant que mère de famille. Plus encore, c'est précisément sur la base de qualités habituellement attribuées au rôle de la mère qu'elles légitiment leurs qualifications pour occuper ces postes : polyvalence dans les tâches, capacité d'écoute, effacement individuel devant la réussite de l'entreprise et responsabilisation en cas de non-atteinte des objectifs.

Par ailleurs, toutes ont indiqué un modèle d'identification masculin : père, grand-père, mari, professeur ou dirigeant dans l'orientation de leur carrière.

Pouvoir et discours de pouvoir : selon l'auteure, les femmes interrogées ne se sentent pas être en situation de pouvoir, elles se disent davantage en situation de responsabilité et de service. Elles se définissent, chacune, comme «personne» plutôt que comme «femme», malgré leur recours à l'expérience maternelle comme auto-justification; et elles refusent de s'identifier à ce qu'elles connaissent du discours féministe de peur d'être impliquées dans un rejet des hommes.

En conclusion, Séguin se demande pourquoi les femmes ont développé ce modèle familial de représentation : parce que c'est le

seul autorisé par la société dans laquelle elles vivent, ou parce que c'est celui avec lequel elles se sentent le mieux?

Les commentaires

Cette recherche ouvre deux pistes de réflexion : la première se rapporte au modèle de représentation familiale de l'entreprise qui s'en dégage; la seconde invite à un questionnement à propos de la catégorisation des théories du pouvoir qui nous est présentée en première partie de l'article.

Le fait que des femmes se réclament d'un modèle de représentation lié aux rôles familiaux féminins n'est ni nouveau, ni vraiment surprenant. On n'a qu'à se rappeler l'époque du «féminisme materneliste» du début du siècle pour s'en convaincre. Que disaient d'autre ces féministes, sinon qu'elles voulaient importer sur la scène politique les qualités maternelles développées par les mères au sein de leur foyer, pour adoucir les moeurs politiques et faire en sorte que les intérêts des plus faibles soient entendus. C'est le même discours, appliqué cette fois au domaine de l'entreprise, mais idéologiquement inversé : autrefois, c'était au nom du féminisme que les femmes le défendaient; aujourd'hui, c'est contre l'idée qu'elles en ont qu'elles semblent le tenir.

D'autre part, la question qui nous intéresse ici, à travers cette représentation du modèle de l'entreprise-famille, est surtout : est-ce un modèle de représentation de leur rôle qui est récurrent chez d'autres femmes gestionnaires en ce moment? En d'autres termes, ce modèle particulier de vision de l'entreprise est-il spécifique aux femmes, ou ne peut-on penser qu'il est davantage lié au contexte coopératif lui-même? N'y a-t-il pas une «philosophie» coopérative qui veut présenter l'entreprise comme une grande famille où tout le monde se connaît, se fait confiance, participe? On peut ici penser aux travaux de Hamel, Houle et Sabourin³ sur les entreprises au Québec, travaux qui ont montré à quel point ce modèle de l'entreprise-famille était

3 Voir particulièrement les textes suivants : Hamel Jacques, Houle Gilles et Paul Sabourin, «Stratégies économiques et développement industriel», *Recherches Sociographiques*, vol. 25, no 2, mai-août 1984, pp. 189-209. Houle Gilles, et Jacques Hamel, «Une nouvelle économie politique québécoise francophone», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 12, nos 1-2, 1987, pp. 42-63.

répandu et qui ont même soutenu l'idée que cette vision familialiste, entretenue par les directeurs d'entreprises au Québec (majoritairement masculins), fut une des causes sociétales du retard des francophones dans leur expansion commerciale. Vue ainsi, la représentation des femmes gestionnaires rencontrées par l'auteure, mériterait alors d'être comparée à celle de femmes occupant des postes similaires dans d'autres secteurs que celui de la coopération. Elle mériterait aussi d'être évaluée à partir de l'expérience de femmes anglophones occupant des postes comparables; cela nous permettrait d'identifier la part de socialisation sexuée liée à «l'éthos» de la famille acadienne, où les femmes, particulièrement les mères, sont réputées avoir un pouvoir certain au sein de leur famille, ce qui n'est certes pas le cas dans toutes les familles couvrant la période de socialisation aux rôles de sexe des femmes ayant plus de 35 ans aujourd'hui.

Mais, comme le signale l'auteure elle-même, les données présentées dans cet article sont préliminaires et nécessitent de plus amples analyses. Nous les attendrons.

Parlant du pouvoir, Marie-Thérèse Séguin fait état de trois écoles de pensée : comportementaliste, systémique et féministe. La première renvoie à une conception de «pouvoir détenu» par des agents identifiables, oeuvrant de façon intentionnelle et volontaire (Weber, Crozier, Friedberg, Bachrach et Baratz). La seconde présente le pouvoir comme étant le fait «d'ensembles structurels» déterminants plus ou moins les acteurs sociaux (Parsons, Poulantzas, Altusser, Foucault). La troisième, féministe, définit selon elle, le pouvoir «non plus dans un sens conflictualiste, coercitif, mais selon une éthique de service et de responsabilité», attribuant aux femmes la fonction de lui donner un nouveau souffle. Distinction à tout le moins intéressante, bien que, selon moi, problématique. Je passe sous silence la critique qui ne verrait dans les deux premières approches qu'une autre dénomination pour les visions sociologiques compréhensive et structuro-fonctionnaliste (le marxisme n'en étant qu'une variante), et qui ferait classer Michel Foucault sans autre procès dans cette dernière catégorie; je passe aussi sous silence la classification qui veut présenter Crozier et Friedberg dans la catégorie des auteurs croyant à la «détention volontaire» du pouvoir évacuant ainsi toutes leurs préoccupations quant à la négociation

continue que le pouvoir présuppose, aux rapports de force latents que, selon eux, il induit. Ce n'est pas ici mon propos. Je veux insister sur l'approche féministe du pouvoir que l'auteure, bien que laconiquement, nous présente. Séguin soulève à juste titre que, dans cette approche,

la frontière, lorsqu'elle existe, est souvent floue entre le désir de connaissance des questions et des faits soumis à l'observation et à l'interprétation scientifique et celui qui sous-tend la volonté d'intervenir sur ces mêmes réalités afin de les transformer selon une éthique de changement social (p. 17).

On verra à quel point cette critique s'avère fondée dans la suite de la lecture des textes soumis à notre attention à travers ces Actes.

Ce qui, en fait, m'interpelle dans cette systématisation des théories sur le pouvoir, c'est que tout se passe comme si, dès lors que l'on parle d'approche féministe, on est autorisé à changer de niveau, accordant à l'objet à l'étude une sorte d'immunité théorique l'exemptant de passer au crible les mêmes catégories analytiques. Car, je le demande, en quoi le fait, pour l'approche féministe du pouvoir, de présenter une nouvelle éthique, nous exempterait-il d'y soulever la question, pourtant évidente, de la détention du pouvoir et de la contrainte des structures? Dans la théorisation féministe, le pouvoir est certainement détenu et sous les deux formes précédemment décrites : premièrement, par des agents, ou par une classe, toujours identifiables, les hommes, et oeuvrant souvent de façon «intentionnelle» pour inférioriser les femmes ou les empêcher d'accéder au pouvoir (voir à titre d'exemples, dans le recueil des Actes, l'article de Sylvie d'Augerot-Arend et le témoignage d'Anita Corriveau); deuxièmement, à titre structurel, et c'est tout l'arrière-scène du patriarcat nécessairement élaboré sans quoi on ne serait pas en présence de théorie féministe.

Alors quoi? Doit-on à ce point vouloir que les théorisations féministes soient différentes des théories antérieures (parce qu'androcentristes) que l'on en oublie les règles élémentaires de l'analyse? Il y a ici nettement glissement de sens entre production d'une théorie du pouvoir (féministe) et analyse des théories (antérieures) sur le pouvoir, impliquant une lecture morale: c'est-à-dire que l'on porte

un jugement implicite sur les théories antérieures tout en avalisant la théorie en présence en la qualifiant axiologiquement. Si la théorie féministe du pouvoir en est une d'éthique de responsabilité et de service, c'est donc que les autres n'en étaient pas!

Il me semble qu'il y a là un double danger. En premier lieu, il m'apparaît difficile d'affirmer que les autres théories du pouvoir, et même la pratique qui pouvait en découler, ne se justifiaient pas tout autant à travers un rapport moral à la responsabilité. Le pouvoir patriarcal a souvent fait reposer sa domination (et ses abus de domination) sur la responsabilité dont était investi le père, le roi ou le prêtre, face aux autres membres du groupe; le critère social du «sens» moral de la responsabilité, une fois institutionnalisé, étant précisément déterminé par l'investiture dont ils étaient l'objet. Même la pire tyrannie peut s'autoriser au nom de service à la nation, à un groupe, à une religion, à un sexe (Staline, Hitler, Khomeiny, pour la pratique du pouvoir, mais aussi Machiavel, Hobbes ou Rousseau, dans un ordre d'idée plus théorique). Tout ceci nous indique, on ne peut plus clairement, que, dans une optique d'analyse critique, justifier une théorie ou une pratique par les qualifications morales qu'en donnent les acteurs appartient à l'ordre de la production des discours par ces acteurs eux-mêmes et est précisément ce qui doit faire l'objet de l'analyse, non la déterminer.

En deuxième lieu, le fait de croire, ce que je partage, que le féminisme présente une nouvelle éthique, du pouvoir comme du reste, me semble ne devoir intervenir qu'à titre d'hypothèse dans la construction de la recherche et non comme élément déjà démontré, les études empiriques sur les femmes en situation de pouvoir n'étant qu'à leurs débuts.

Nous voilà, encore une fois, aux prises avec cette frontière floue, que Séguin elle-même, comme nous l'avons vu, signale au départ de sa réflexion comme piège de la pensée-action féministe.

Si les penseurs féministes présentent une nouvelle théorie du pouvoir, c'est, premièrement, au niveau théorique, en démontrant à la fois l'autonomie relative des deux niveaux impliqués et leur articulation, faisant voir que, dans l'ordre du pouvoir, des effets structurels jouent malgré des actions volontaires (sexisme ordinaire) et inversement, que des transformations structurelles n'impliquent pas automatiquement l'accession des individus à une autre identification

que celle d'agents privilégiés de pouvoir selon des dénominations antérieures (violence familiale); il y a là toute l'exploration théorique des processus du changement social. Et c'est, deuxièmement, au niveau empirique, en démontrant que, dans la pratique sociale, c'est un mode de gestion différent que des femmes en position de pouvoir déploient. Que ce mode nouveau puisse voir le jour parce que des féministes depuis deux décennies critiquent les théories et les pratiques dominantes de pouvoir, cela ne fait pas de doute. Mais peut-être est-il un peu tôt pour en faire une systématisation, une théorie advenue?

Des études, comme celle présentée ici par Marie Thérèse Séguin, et des témoignages comme celui de Lyne Bouchard, sont justement ce qui, de plus en plus, nous permettra de théoriser cette question, c'est-à-dire d'élaborer l'analyse, à travers la vérification de modèles récurrents : on verra bien si la gestion du pouvoir par les femmes, globalement, n'implique pas la coercition, la hiérarchie, mais le consensus, et oriente de ce fait différemment le «sens social» de la responsabilité. Peut-être même verra-t-on que la question du pouvoir ne se pose plus en ces termes.

LES FRANCO-ONTARIENNES ET LE NATIONALISME MINORITAIRE : CADRE THÉORIQUE ET APPLICATIONS 1913-1927

L'article

Le texte de Sylvie d'Augerot-Arend vise à mettre en lumière la construction idéologique de la place (inférieure) des femmes dans la constitution du nationalisme franco-ontarien, dès son origine. Cela est fait à partir d'une analyse de contenu sur un corpus constitué d'articles pris dans *Le Droit*, sélectionnés dans la période 1913-1927. Cinq moments spécifiques sont retenus : 27 mars-30 avril 1913, un an après l'adoption du règlement 17; 10 avril-10 mai 1917 et 24 mai-24 juin 1918, en période de guerre et face aux nouveaux droits politiques des femmes; 3 avril-8 mai 1919, le discours conservateur de l'après-guerre et l'éligibilité des femmes à l'assemblée provinciale; 20 septembre-20 octobre 1927, la place des femmes dans l'entre-deux guerres et l'après règlement 17.

D'Augerot-Arend veut construire son texte en 3 parties : une présentation d'un cadre d'analyse expliquant l'idéologie nationaliste et la place des femmes dans un nationalisme de type minoritaire; une application de cette grille d'analyse à l'histoire politique ontarienne; une confirmation de la théorie à travers l'analyse des textes du corpus.

De fait, l'article s'organise en deux grands moments : l'un théorico-idéologique, l'autre d'interprétation des analyses de contenu, celui-ci s'avérant nettement plus intéressant que celui-là.

À partir d'une définition de l'idéologie nationaliste en sept critères, développés par Anthony D. Smith, d'Augerot-Arend entend démontrer les caractéristiques spécifiques du nationalisme des groupes minoritaires (qu'elle dénomme «nation» minoritaire), dont la population est dispersée sur le territoire d'un groupe dominant. Ces caractéristiques sont les suivantes :

1. un nationalisme sans désir d'accéder à son propre État;
2. une priorité accordée à la survie et à la protection de l'identité du groupe (à travers des luttes visant à obtenir l'auto-gestion des institutions considérées les plus importantes par la communauté et une représentation dans les institutions majoritaires);
3. une obligation de collaboration avec la nation majoritaire dans la gestion du politique qui implique une certaine intégration, malgré la nécessité de ségrégation pour éviter l'assimilation.
4. en conséquence : production d'un nationalisme qui est constamment sujet à des tensions profondes, particulièrement en temps de guerre où les hommes de la nation minoritaire «sont forcés de se soumettre aux ordres des hommes de la nation majoritaire»

Pour arriver à maintenir l'équilibre entre ces différents niveaux de tensions, il y aura, dans la nation minoritaire, répartition entre les sexes des activités d'intégration et de ségrégation, l'intégration et le

rapport au groupe majoritaire étant réservé aux hommes, la ségrégation devenant le devoir des femmes.

Il faut savoir que, selon l'auteur, le nationalisme, qu'il soit majoritaire ou minoritaire, est une idéologie patriarcale parce qu'élaborée et définie par des théoriciens; aussi, les «êtres humains qui peuvent se libérer et s'auto-réaliser dans la nation sont uniquement les hommes» (p. 63); dans le cadre de ce paradigme patriarcal, les rôles des femmes seront formulés par les hommes au nom du groupe, et viseront à «assurer leur pouvoir sur elles» (p. 63).

En conséquence, nous dit d'Augerot-Arend, l'élite masculine de la nation minoritaire, à cause des tensions spécifiques vécues à travers son nationalisme, se voit dans l'obligation d'imposer aux femmes certains rôles précis et importants : assurer la pureté du groupe (fonction de ségrégation nationale); devenir gardienne des valeurs de la communauté (productrice d'ethnicité); assurer la survie du groupe par la reproduction (seul moyen d'expansion du groupe, qui n'a pas accès à une expansion de type militaire). Ces rôles étant fondamentaux, poursuit-elle, les hommes doivent empêcher les femmes de sortir du groupe et donc «doivent les tenir dans un état de ségrégation, confinées le plus possible au foyer dans leur rôle de reproductrices» (p. 65).

Cela amène les femmes des nations minoritaires à faire face à trois contradictions principales concernant leur rôle et leur place dans la nation : contradiction entre leur rôle supérieur de reproductrices et leur infériorisation dans le discours; contradiction entre leur confinement nécessaire à la survie de leur groupe et l'obligation de sortir de la sphère privée pour aller occuper les postes vacants, dans les périodes de défense militaire active; contradiction entre une infériorité féminine basée sur la nature commune des femmes et les divisions en classes sociales et groupes ethniques entretenus par la classe des hommes, autant dans la nation majoritaire que minoritaire (ex : une sur-exigence de «vertu» pour les femmes des classes populaires).

Tout ceci résulte donc, selon l'auteure, en une triple et peut-être même une quadruple oppression des femmes dans le nationalisme minoritaire : oppression par les institutions patriarcales (partagée avec leurs consoeurs, les femmes majoritaires); oppression par l'élite masculine de la majorité; oppression par les élites

masculines de leur nation minoritaire et qui varie selon la classe sociale; finalement, à cela s'ajoute «l'oppression, la discrimination et l'infériorisation» qu'elles partagent comme «membres d'un groupe structurel national subordonné», avec les hommes de leur groupe.

Voilà pour le cadre d'analyse. Je reviendrai plus loin sur la fragilité théorique d'une construction qui doit sa lourdeur à la trop grande place qui y est faite à l'idéologie et aux postulats.

Il fut relativement facile à Sylvie d'Augerot-Arend d'appliquer cette grille à la place qu'a accordée aux femmes le nationalisme franco-ontarien dans son discours, d'autant que la période dont on fait état coïncide avec l'expansion, au Canada, du discours féministe et du suffragisme, et a donc donné lieu à une marée de discours conservateurs, majoritairement masculins, tous plus péremptoirs les uns que les autres.

Par ailleurs, l'analyse de contenu, qui constitue la deuxième partie de cet article, est particulièrement intéressante. Elle nous rappelle, si nous l'avions oublié, tous les anathèmes que les femmes ont dû subir lorsqu'elles ont voulu s'ouvrir à la polyvalence du monde moderne et quitter idéologiquement la sphère délimitée du privé. S'il y a un intérêt à lire ce texte, il réside dans le dépouillement systématique qui nous est offert des articles du *Droit*, et dans la démonstration qui est faite de la récurrence de certains thèmes : l'importance du mariage, de la vertu, nature pécheresse de la femme, masochisme nécessaire comme qualité ultime des mères : le sacrifice étant leur destin; le féminisme comme ennemi mortel de l'âme de la femme, le prochain fléau de l'humanité, et le suffragisme, parce que véhiculé par des femmes anglaises, comme ennemi mortel de la nation française et de la religion catholique; la ségrégation ethnique et le devoir des pères de refuser les mariages linguistiques; l'encensement du bénévolat comme activité hautement morale et féminine; l'impossible compétence politique des femmes vu leur nature, leur impossible jugement comme électrices et l'impossible respect des hommes pour des femmes «publiques»; etc...

Bref, que des thématiques archi-connues et ressassées, mais qui opèrent comme un viatique en ces temps où la discrimination sexuelle devient tellement dichotomisée qu'on ne sait plus où elle fait le plus mal : lorsqu'elle s'exprime grossièrement dans les coups

ou la porno, ou, au contraire, lorsqu'elle rampe sournoisement sous des formes subtiles dans l'embauche, le harcèlement en milieu de travail et l'avancement de carrière.

Les commentaires

Le patriarcat comme supra-social; les femmes comme infra-sociales

Ce qu'il y a de déconcertant, au départ, dans l'explication théorique de l'oppression des femmes, à travers l'idéologie du nationalisme présentée par Sylvie d'Augerot-Arend, c'est que l'on fonde une analyse sur l'affirmation de plusieurs postulats conjugués⁴. Cela donne à l'ensemble un caractère a-historique discutable et présente implicitement le patriarcat comme une suite d'actions et d'intentions à tous moments organisées et produites volontairement et consciemment par les acteurs sociaux hommes. Un exemple suffira et on pourra se reporter à la théorie du pouvoir intentionnel telle que mentionnée plus haut pour avoir une idée plus large de l'argument soulevé :

La place que [les femmes] doivent prendre dans la lutte publique s'inscrit alors en contradiction avec les objectifs du nationalisme et des hommes de leur nation minoritaire qui *visent à les garder* dans une position inférieure et opprimée dans le domaine privé. D'autre part, les besoins de la nation majoritaire dans laquelle s'insère la minorité peuvent forcer

4 À titre d'exemples, voir les passages suivants déjà cités : «Le nationalisme, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, est une idéologie élaborée et définie par des théoriciens. Il véhicule donc, le paradigme du pouvoir patriarcal...» (p. 63). *Il faut donc comprendre* que dans la définition du nationalisme majoritaire ou minoritaire, les êtres humains qui peuvent se libérer et s'auto-réaliser dans la nation sont uniquement les hommes» (p. 63). «Après une guerre, le nationalisme majoritaire monte *habituellement* une campagne pour faire rentrer au foyer les femmes...» (p. 82). (C'est moi qui mets en italique). À la suite d'affirmations de ce genre, on est toujours tenté de demander : où?; quand?; est-ce valable à tout moment de l'histoire, pour tout pays? Est-ce valable totalement?

les hommes à abandonner leurs activités de production et de politique pour des occupations de défenses militaires, justement à cause de leur monopole de violence à la base du pouvoir patriarcal (p. 66).

L'intentionnalité manifeste accordée aux hommes en position de pouvoir (et dirigée, comme on le voit, autant vers les femmes que vers les hommes en situation minoritaire) agit dans l'analyse comme un artefact opérant un glissement de sens, à deux niveaux:

D'une part, on oublie que ces hommes «en position de pouvoir» qui disent et font toutes ces choses, ont eux aussi, été socialisés. Cette idéologie qui les traverse, comme elle traverse toutes les personnes vivant dans cette société, n'est-elle pas aussi un effet structurel de la société de l'époque? La dimension historique du patriarcat est ici oubliée au profit de la construction d'un ou plusieurs groupes au pouvoir agissant comme en absolue liberté de mouvement, sans être inscrits à tout moment dans des relations sociales en processus, impliquant du pouvoir, certes, mais aussi *autre chose* que du pouvoir.

D'autre part, ce faisant, au lieu de considérer ce discours (nationaliste, majoritaire ou minoritaire) comme un des discours sociaux produits dans cette période historique, on absolutise le discours en le rendant co-extensif de l'action et de la construction sociale, prenant comme allant de soi que l'effet recherché par le discours est le même que l'effet social obtenu. Cela oblige à produire des conclusions qui, tout en paraissant parfaitement logiques, sont, et pour le moins, critiquables : si le discours dénoncé avait rempli son objectif à 100%, aurait-il pu obtenir autre chose que ce qui nous est présenté comme la triple ou quadruple oppression *subie réellement*, nous dit-on, par les femmes?

Et là encore, même la description que l'on donne de cette oppression semble ressembler à l'art de couper les morceaux en quatre pour les faire apparaître plus nombreux. Car, je le demande, comment une oppression par les hommes majoritaires peut-elle se faire indépendamment des institutions patriarcales? Même question pour l'oppression par les hommes minoritaires? Et comment ces deux oppressions peuvent-elles se faire distinctement sur les femmes minoritaires en tant que femmes et sur elles en *tant que*

membres d'un groupe minorisé : les femmes dans les groupes minoritaires laissent-elles leur sexe à la porte lorsqu'on les comptabilise comme personnes? Tout ceci n'a pas beaucoup de sens. Il y a ici encore, glissements sémantiques : les femmes minoritaires sont opprimées en tant que femmes par le patriarcat, et en tant que minoritaires par la nation majoritaire, soit! Cela ne fait bien que deux oppressions. Même là, pour que ces deux oppressions soient identifiables en tant que telles, il faudrait qu'elles soient totalement mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'il n'y ait de lien d'aucune sorte entre l'une (le patriarcat) et l'autre (l'ethnie), et c'est faux parce que les hommes partagent les privilèges des institutions patriarcales, et qu'il n'y ait aucun lien entre chacune d'elle et la femme minoritaire, ce qui est encore faux, puisque la femme minoritaire partage le destin des femmes sous le patriarcat, et donc celui des femmes majoritaires, et le destin des hommes minoritaires, avec qui elle a l'ethnie en commun.

Que les femmes des groupes minoritaires vivent une situation spécifique d'oppression, c'est concevable. Mais qu'on nous présente cette situation sous la forme de couches superposées identifiables m'apparaît être le genre d'incohérence à laquelle s'expose la logique d'une argumentation lorsqu'elle se refuse comme analyse sociologique pour ne devenir qu'un discours manichéen de type idéologisant.

Théoriser le douloureux : entre le politique et le scientifique, la rage et le déni

La question dès lors qui nous intéresse sera : d'où vient encore une fois cette nécessité, chez certaines féministes, de penser la dialectique historicisée des rôles de sexe et des idéologies de domination sexuée, en termes plus moraux qu'analytiques? en termes d'unicausalité et d'intentionnalité?

On peut répondre à cette question en se demandant quel est l'effet obtenu (ou recherché) par un discours tel que celui de Sylvie d'Augerot-Arend. Et il est double.

Tout d'abord un « effet politique » : l'argumentation semble impressionnante et il est vrai que la classe des hommes au pouvoir apparaît nettement, à travers l'analyse, détenir un large pouvoir,

qu'elle utilise sans conteste, en infériorisant tout ce qui se trouve à sa portée. Cela a pour conséquence de nous faire voir deux classes de sexe en position antagoniste, dont l'une produit l'idéologie et n'y est jamais soumise, et l'autre subit l'idéologie, de l'extérieur, et n'y participe jamais comme être de conscience, comme acteur social.

Ce qui me turlupine dans une telle présentation des femmes comme victimes, c'est la totalité du vide d'être dans lequel on les construit, les privant de leur conscience, de leur jugement, de leurs actions, de leurs rapports historiques, les traitant comme des objets, de simples pions que l'on déplace au gré des conceptions masculines du monde : restez à la maison, elles y restent; allez travailler, elles y vont; n'épousez pas d'anglais, elles le font... Ah! si tout ceci avait été si simple! En présentant les femmes comme des objets totalement influençables et influencés, c'est-à-dire en les privant de leur «personne», de leur «être social», on leur octroie, en fait, dans l'analyse, le même statut que celui que l'on dénonce comme venant du discours patriarcal.

De plus, il est loisible de reconnaître dans une telle grille d'analyse tous les avatars qui ont déjà été reprochés à la théorie marxiste orthodoxe des classes sociales et à son parallèle dans le féminisme marxiste, pour les classes de sexe. Cela a déjà été amplement dénoncé ailleurs et ne résiste pas à une analyse un peu poussée. L'effet politique est, en fait, un effet idéologique, ce qui ne l'empêche certainement pas d'avoir une efficacité sociale réelle dans la détermination des enjeux symboliques construisant les relations sociales.

Le deuxième effet obtenu est ce que j'appellerais un «effet de vérité». Pour être convaincante, l'argumentation doit se présenter sous les couleurs de la scientificité, rhétorique nécessaire à son acceptation comme valable dans une époque où un discours «non-scientifique» a peu de chance d'être entendu. Effet de vérité jouant dans les deux sens : on produit du discours sur le mode théorico-scientifique créant un nouvel espace de vérité dans le champ des productions en sciences sociales (à propos des rapports de sexe : les femmes sont et ont été dominées; les hommes sont et ont été dominateurs). En retour, les agentes de production de ce discours s'investissent d'un statut particulier : d'une part en se percevant elles-mêmes comme détentrices de vérité (femmes expliquant l'oppression des femmes au monde et la transcendant par leur présence

dans la production de discours); d'autre part, en se faisant percevoir socialement comme des agentes de changement social octroyant à l'histoire, par leur discours de révélation, un autre sens téléologique.

On assiste donc à la recherche d'une efficacité politique qui se consolide à travers la scientificité apparente du discours et qui porte en lui le désir de créer une nouvelle investiture; cela renvoie, me semble-t-il, à ce que Bourdieu appelle le paradigme de la *mythologie* «scientifique», s'exprimant dans un discours qu'il décrit comme

fondé dans la croyance (ou le préjugé) qui louche vers la science et qui se caractérise par la coexistence de *deux principes entremêlés de cohérence* : une cohérence proclamée, d'allure scientifique, qui s'affirme par la multiplication des signes extérieurs de la scientificité, et une cohérence cachée, mythique dans son principe. Ce discours à double jeu et à double entente doit et son existence et son efficacité sociale au fait que, à l'âge de la science, la pulsion inconsciente qui porte à donner à un problème socialement important une réponse unitaire et totale, à la façon du mythe ou de la religion, ne peut se satisfaire qu'en empruntant les modes de pensée ou d'expression qui sont ceux de la science. [1982:228]

Cela n'est certes pas répréhensible d'un point de vue politique, ou même moral, mais ne répond cependant pas aux exigences de l'analyse scientifique. Ces deux effets (idéologique et axiologique), sont le produit, dans la construction du texte, d'«effets de théorie» qui ne peuvent résister, comme on le voit, à une analyse de contenu un peu serrée. Deux contradictions provenant de la logique même du texte de d'Augerot-Arend serviront d'exemples :

1. Si les femmes avaient eu le statut réel d'objet, (victime totale) tel qu'on nous le laisse entrevoir, comment penser que d'autres types de discours et notamment le discours féministe, auraient pu être susceptibles de les intéresser? Comment même penser que ce discours féministe aurait pu apparaître menaçant aux diverses classes des hommes en position de pouvoir sur elles?

C'est donc que de définir les femmes comme «influencées et influençables» est le propre de la logique du discours patriarcal, qui a toutes les raisons, dès lors, d'être inquiet : un plus beau ramage fera tourner la tête des belles. Mais cela ne peut en aucun cas être le discours de femmes qui pensent que les femmes pensent.

2. Aussi dominées étaient-elles, les femmes, rapporte l'auteure, sont allées voter malgré l'interdiction masculine généralisée, aux élections de 1919 :

«On s'aperçoit, alors, de l'étendue de leur désobéissance à l'élite nationale minoritaire, car, dans la majorité des comtés à forte communauté franco-ontarienne, les résultats de 1919 suggèrent que, non seulement elles ont voté, mais qu'elles l'ont fait en bien plus grande proportion que les hommes» (p. 85).

Peut-on désobéir à ce point lorsque l'on est esclave? La libération de l'esclave n'est possible que parce qu'il ne l'est déjà plus.

Ce n'est donc pas tant que Sylvie d'Augerot-Arend refuse de voir l'impact du discours féministe sur les hommes conservateurs de l'époque (rejet, anathème, dénonciation), c'est qu'elle a de la difficulté à rendre compte — non seulement de l'oppression patriarcale comme élément historique advenu, ainsi qu'il fut mentionné plus haut —, mais aussi de la vie des femmes autrement que comme opprimée, dépossédée, totalement infériorisée. Pourquoi? Pourquoi cette obstination à vouloir que les femmes aient vécu cette époque dans la totale inconscience ou absence de ce qui se passait?

Je sais très bien que l'auteure étudie un discours, le discours nationaliste franco-ontarien à son origine. Je sais bien que ce sont les tendances de ce discours que l'on tente de nous faire voir et non l'époque comme telle, ou encore la pensée des femmes dans l'époque. Je sais aussi que la collusion entre discours religieux catholique et discours culturel sur le fait français ne laissait que peu d'espace de réflexion aux agents sociaux, et notamment aux femmes. Mais c'est précisément pour ces raisons que je comprends mal que l'on passe autant sous silence l'idée selon laquelle les femmes étaient nécessairement aussi actrices sociales dans la production des rôles et des devoirs qui étaient idéologiquement déterminés pour elles. On ne sort

pas d'une socialisation ou d'une intégration d'épistémè de société, comme on se débarrasse d'un vêtement, pour se demander si oui ou non on refuse telle ou telle part du discours avalisant notre quotidien. On vit le quotidien avec les contradictions qu'implique la compréhension que l'on a de ce discours. Les hommes ne pouvaient pas davantage sortir de leurs armures que les femmes de leur camisole de force.

J'entends, dans ce refus de voir les femmes et les hommes comme des personnes aux carrefours d'interdits sociaux, de codes moraux et symboliques, déterminés par l'organisation sociale globale, une grande douleur : celle de femmes féministes d'aujourd'hui qui ne peuvent accepter sans peine et sans rage, ces types d'organisations sociales antérieures, vu l'analyse théorique que l'on a maintenant des conditions qui y étaient faites aux femmes.

Et comment peut-on, sans émotion, analyser ce qui apparaît aux femmes d'aujourd'hui ce qui peut leur arriver de pire : être en accord avec un système qui distribue inégalement les droits et les possibilités, par simple décret sexué. Car en fait, c'est d'admettre que les femmes de cette époque étaient, en tant qu'acteurs sociaux, de façon générale, *aussi productrices des valeurs moyennes de leur société, qui est difficile à accepter*. Mieux vaut les penser inconscientes, absentes ou sujettes, dominées totalement par des groupes d'hommes hystériques accrochés à leurs pouvoirs et leurs privilèges.

Ce regard *a posteriori* posé sur des phénomènes jugés intolérables aujourd'hui, nous rend, comme féministes, souvent solidaires des groupes de femmes de ces autres époques, nous faisant croire herméneutiquement que nous les comprenons, croyant ressentir leur oppression, l'immensité de leur douleur. Certaines l'ont vécu ainsi, mais pas toutes. Un mouvement social ne s'invente pas; il se développe à la suite de facteurs dramatisant, socialement, la conscience d'une situation. Et, pour le rappeler avec un peu d'humour, à l'époque du début du nationalisme franco-ontarien, les femmes «n'avaient pas de situation».

Comme on le voit, il y a là, encore, confusion entre une situation que l'on veut objectiver et le sentiment vécu par nous en tant qu'acteurs, ici et maintenant, sentiment que l'on étend à ces autres groupes de femmes, leur imposant notre vision et nos refus. Il n'y a

pas de doute que la situation objective des femmes, en 1920, était déterminée par des contraintes rigides et inégalitaires; il n'y a pas de doute qu'elles y souffraient d'intolérance et d'incompréhension. Mais il est probable qu'elles ne pouvaient le vivre dans la totalité aigüe de sa compréhension comme système, l'ampleur de sa réalité n'ayant été théorisée que plus tard; à cette époque, il n'en était qu'à ses prémisses comme discours social. Aussi, je dirais que c'est l'émotion qui fait présenter les hommes, globalement, comme «les grands responsables» de toutes les situations d'oppression vécues par les femmes, tant il faut être en mesure d'identifier la cause ou le coupable pour éloigner la douleur.

Voilà qui pourrait expliquer cette tendance qu'ont certaines analyses féministes à être tellement morales (par delà leur appareillage scientifique); et c'est cela qui fait qu'elles mettent en place une impossibilité de sortir d'un carcan oppression-domination au premier degré, refusant à l'analyse sociale sa possibilité de présenter des situations historiques dans toute leur complexité.

L'article de Sylvie d'Augerot-Arend, a, selon moi, peu de pertinence scientifique, comme j'ai voulu le démontrer dans les commentaires qui précèdent. Mais il soulève de multiples questions sur l'analyse féministe, questions qui sont au coeur de nos préoccupations en tant que chercheuses féministes en sciences sociales; il nous fait comprendre qu'objectiver les situations produisant les conditions dans lesquelles vivent les femmes, ne peut être une réflexion dénuée d'émotion et d'une certaine compassion.

FEMMES ET FRANCOPHONIE : UNE RELECTURE DU RAPPORT ETHNICITÉ-FÉMINITÉ

L'article

Il y a trois moments dans la communication de Linda Cardinal : une contextualisation de la réflexion sur les femmes francophones minoritaires dans une perspective féministe mondiale, qui transite par le Cameroun; un essai de théorisation du rapport ethnicité-féminité à partir de réflexions antérieures; un appel à la relecture de l'analyse de l'oppression des femmes en termes moins victimisants.

Franco-Ontariennes et Camerounaises ont plusieurs éléments en commun, selon l'auteure :

- l'appartenance à un groupe ethnique (ou à une tribu), permettant de justifier leur exclusion de la participation à certains secteurs sociaux : le monde des affaires pour les franco-ontariens, les institutions démocratiques pour les Africains;
- une langue maternelle minoritaire à défendre : en rapport d'inversion cependant; le français comme langue dominée chez les Franco-Ontariens devient langue des dominants chez les Camerounais qui veulent préserver le douala ou le bamiliké;
- une préoccupation centrale pour la question des femmes, ce que l'auteure décrit comme le fait «d'être appelées de plus en plus au féminisme». Bien que, ajoute-t-elle, plusieurs des questions liées aux rapports aux hommes, soulevées par les Camerounaises, sont résolues chez les Canadiennes; ainsi le fait d'apprendre à parler au niveau public, ou à dire non à la violence faite aux femmes;
- finalement un rôle similaire attribué aux femmes : celui de gardiennes du foyer et de courroies de transmission de la langue maternelle, «celle du groupe nationalitaire ou minoritaire».

Ces quelques points de comparaison permettent à Cardinal d'orienter sa réflexion «sur la façon dont les femmes se posent comme sujet dans leur société». Ce qui l'oblige à reconsidérer «la notion de production ou de productrice d'ethnicité», et à questionner l'idée selon laquelle, en insistant sur le rôle de mère et de gardienne de la race attribué aux femmes pour leur donner une place dans l'histoire, les féministes n'avaient pas tout simplement contribué à folkloriser, malgré elles, «la problématique des femmes vivant en milieu minoritaire». Ce qui l'amène à rejeter le couple conceptuel ethnicité-féminité, tel que défini par le féminisme radical jusqu'ici, «pour le

remplacer par une articulation du rapport entre femmes et francophonie» qui instaurerait un rapport féministe politique à l'ethnicité, dans un contexte mondial :

(...) mon expérience avec les groupes de femmes au Cameroun (...) m'a révélé que je ne pouvais pas penser les femmes comme catégorie politique de façon isolée et que nous devions, par conséquent, nous situer en tant que telle (sic) dans le contexte du développement de la francophonie sur le plan international. Il s'agit d'un espace culturel, politique et économique qui fait de plus en plus partie de notre réalité même si la francophonie est encore aujourd'hui un projet nébuleux (p. 107).

Les commentaires

Ce qu'il y a d'intéressant dans les principales idées exploitées par Linda Cardinal dans cet article, c'est leur mouvance; c'est-à-dire que, récusant la définition antérieure de production d'ethnicité, qu'elle-même avait entérinée à plusieurs reprises dans d'autres écrits, elle tente de développer une nouvelle théorisation de ce vers quoi devrait porter désormais l'attention des femmes francophones minoritaires. Ainsi s'exprime une volonté manifeste d'élargir la théorie des rapports de domination hommes/femmes, comme cadre général de l'analyse et explication première, à la prise en compte d'autres types de rapports sociaux.

Mais l'impulsion ne se rend pas toujours aussi loin qu'on le voudrait, malheureusement, ce qui ne cesse de causer des ambivalences, des aller et retour, voire même de sérieuses contradictions. Par exemple : le rejet qui est fait de la théorie du rapport ethnicité-féminité l'est à partir de fausses prémisses. Ajoutons à cela quelques formulations qui laissent à désirer et nous voilà en présence d'un texte difficile, dont la cohérence n'est pas apparente.

La théorie du rapport ethnicité-féminité telle que formulée antérieurement par D. Juteau et reprise par Cardinal, est fondée sur trois propositions de base :

- ce sont les femmes dans le cadre de la famille qui socialisent les jeunes à l'identité ethnique : c'est ce qui fut appelé la «production ethnique»;
- les femmes dans la famille sont inscrites dans un rapport de domination homme/femme et leur travail est approprié : c'est ce qui fut théorisé comme «rapport de sexage»;
- la seule façon de transformer la position des femmes dans la société, d'un point de vue historique, c'est de définir ce qu'elles font dans la famille, et y ont fait, comme un «travail» et ainsi de lui donner une valeur : ce fut le débat sur la «reconnaissance du travail domestique et du maternage»

Cette lecture du rapport féminité-ethnicité dans les termes du féminisme radical pose certains problèmes, à la fois d'articulation comme telle et d'organisation sémantique des conséquences logiques que l'on peut en tirer, comme on peut le voir dans l'argumentation qu'en donne Linda Cardinal :

Si, d'une part, dit-elle, l'idée de production ethnique telle que décrite, oblige à reconnaître que le lien au fait ethnique des femmes francophones minoritaires est partie intégrante d'un rapport de sexage; si, d'autre part, le travail de production d'ethnicité est celui qui permet aux féministes de revaloriser le travail de ces femmes dans la famille, «afin de les sortir d'une perception d'elles-mêmes comme des victimes du fait ethnique» et les faire reconnaître comme de véritables sujets de l'histoire; donc, conclut-elle, «le rapport de sexage serait celui qui fonderait notre existence comme "véritables sujets de l'histoire"» (p. 103). Et elle ajoute aussitôt «cela m'apparaît impossible», ce que l'on peut comprendre!

Étonnante logique qui tient, dirait-on, du syllogisme. Cette ambiguïté est due au fait que la théorie de laquelle elle s'inspire, joue elle-même sur deux niveaux : un niveau théorique qui rend compte de la production sociale de l'ethnicité (faite par les femmes) et qui donne un cadre d'analyse aux rapports homme-femme : les rapports de sexage. Et un niveau idéologico-politique qui veut que l'on

décide de définir comme un travail la production d'ethnicité (on reviendra sur cette idée plus loin) dans le but de faire des femmes des sujets de l'histoire. Ainsi, si l'on excepte l'énoncé politique, et que l'on s'en tient à l'analyse théorique, nous sommes en présence de deux propositions, que je reprends :

- première proposition : la production d'ethnicité est faite par les femmes dans la famille;
- deuxième proposition : les conditions ou le contexte de cette production est défini par un rapport de sexage.

Fort bien; en quoi la conclusion de ces deux énoncés peut-elle être autre chose que l'ethnicité, dans la société (chez les francophones minoritaires, comme chez les autres), elle se transmet dans un contexte spécifique : celui de la famille définie par les institutions patriarcales? Toute autre conclusion fait intervenir un niveau politique.

Par ailleurs, autant que je me souviens, et si l'on tient absolument à utiliser les termes d'une analyse déjà décriée : les conditions de production définissent les rapports de production, la forme de la production à la limite, mais non le produit⁵ de façon absolue : les conditions de production sous le capitalisme, par exemple, définissent les rapports de production dans lesquels sera produite la chaise (exploitation de plus-value), mais non la chaise elle-même ou alors de façon contingente. Ainsi les conditions d'inscription sociale de la famille et des femmes au sein de la famille, ne peuvent définir l'ethnicité comme produit, elles ne peuvent que définir comment elle est produite. Et ce, d'autant moins que dans la situation dont on parle, celle du rapport de sexage, les conditions de production et les rapports de production sont co-extensifs. C'est là où Cardinal se piège lorsqu'elle affirme que «l'ethnicité est ainsi une partie intégrante d'un rapport de sexage qui la fonde par l'entremise de la famille comme premier réseau ethnique» (p. 102), où il y a nettement

5 Sauf de manière historique ou épitémique : on ne peut produire de locomotive au Moyen-Âge.

confusion entre «le produit» et la «façon» dont il est produit. Mais laissons de côté ce type d'analyse qui n'est pas selon moi, d'un grand apport heuristique, pour nous concentrer sur la théorie sous-jacente. Car, l'auteure récusé la théorie ethnicité-féminité définie antérieurement, mais sans la réfuter. On aurait voulu que, dans la dialectique de son refus, soit autant questionné l'absoluité postulée du rapport de sexage que la notion de productrice d'ethnicité comme instrument de folklorisation du vécu des femmes. C'était peut-être trop espéré; ainsi dira-t-elle,

Le rapport de sexage nous fait subir l'ethnicité (...) Or, nous semblons oublier le rapport de sexage pour revaloriser le travail des femmes dans l'oppression et en fait nous nous trouvons à glorifier cette dernière au nom de la lutte pour la langue. Ainsi, nous tombons graduellement dans le folklore (p. 103).

En fait, c'est toute la théorie du rapport ethnicité-féminité qui est à remettre en question. D'un point de vue analytique, nous voilà, en effet, en présence :

d'une définition métonymique de l'ethnicité dont on ne retient que la caractéristique de transmission, accomplie par un groupe spécifique : les femmes, dans un cadre politique spécifique : celui d'une minorité francophone;

d'une absolutisation de la situation dans laquelle s'accomplit cette transmission : le rapport de sexage;

d'une intention de revalorisation du rôle des femmes comme productrice d'ethnicité, en l'inscrivant dans un discours reconnu : le discours du procès de travail.

Reprenant chacun des points, nous verrons qu'une théorie pareille ne peut faire autrement que créer des ambiguïtés.

Premièrement, ce n'est pas tant d'avoir opéré un glissement de l'identité ethnique à la transmission de l'ethnicité qui est réellement problématique, comme d'en faire les femmes au foyer

les seules dépositaires. Cela présuppose que, socialement, les autres membres du groupe n'y sont pour rien et que, les pères, par exemple, ou les curés, par leur seul «être ethnicisé» ne peuvent en aucun cas être des instruments de consolidation ethnique, ou des modèles d'identification traversant la socialisation des jeunes (ou alors l'ethnicité n'est pas un ensemble de valeurs culturelles définies qui forment en partie notre identité) : mais en quelle langue leur parlent ces personnes et de quoi?; cela implique aussi que seules les femmes francophones minoritaires au foyer, entre toutes les femmes au foyer, avaient pour tâche la transmission des valeurs ethniques : cela semble difficilement acceptable, les femmes anglophones par exemple, auraient refusé de transmettre des valeurs d'ethnicité à leurs enfants?

Deuxièmement, de la même manière, le rapport de sexage ne peut toucher uniquement les femmes francophones en milieu minoritaire puisqu'il est produit par l'idéologie patriarcale, qui, elle, est sociétale. Ce serait le rapport entre société patriarcale et société majoritaire, alors, qui serait à l'origine de la problématique femme et ethnicité en milieu minoritaire? Et nous revoilà au coeur de la discussion élaborée relativement à l'article précédent et à sa conception du nationalisme. Il y a là quelque part un défaut de problématique.

Finalement, ce même rapport de sexage est présenté de façon étonnante : non seulement il semble être toujours le seul déterminant de la contextualisation de la transmission des valeurs ethniques par les femmes (unicausalité), mais en plus il semble avoir cette particularité de faire «subir» à des femmes leur ethnicité même; et c'est là que je ne comprends plus : à moins que la femme soit en situation de mariage mixte, dans un rapport inégalitaire de quelque sorte, (voir l'article de Heller et Lévy), je ne vois pas comment un homme peut faire subir à une femme ce *qu'elle est* et *qu'il est* lui-même : ce n'est pas comme une différence de sexe ou de race; ce n'est pas comme une différence économique ou idéologique; c'est un rapport à la culture et aux valeurs qu'ils partagent tous les deux, comme des milliers d'autres couples, sans quoi, il n'y aurait pas de groupe francophone minoritaire en Ontario.

Ou alors, la seule autre possibilité serait que Cardinal entende par «subir l'ethnicité» : *subir la domination masculine dans la*

ségrégation des tâches obligeant les femmes à être au foyer comme productrice d'ethnicité, ce qui semble être le cas :

le sujet ethnique femmes peut-il se projeter dans une autre vision idéalisée d'elles-mêmes qui refuse l'oppression et *l'arbitraire de l'ethnicité*⁶ et de la division sexuelle du travail? Je pense que oui, mais comme préalable à cette problématique, je crois que nous devons rompre avec l'idée de la productrice d'ethnicité, en d'autres mots de la mère, comme fondement de notre subjectivité historique et politique (p. 104).

Cela rend la soumission à l'ethnicité co-extensive du rapport de sexage et renvoie donc, encore une fois, à la critique faite plus haut sur cette question.

Même si, au bout du compte, l'auteure finit par entrevoir timidement

qu'instaurer un rapport féministe à l'ethnicité signifierait chercher à comprendre comment les femmes francophones *ne sont pas que déterminées par des rapports sociaux de domination*⁷ c'est-à-dire, le rapport de sexage. Mais, qu'elles participent aussi à la création d'une vision du monde dans et par laquelle elles tentent de s'affirmer comme sujets (p. 105).

Et même si, alors, on aurait eu l'espoir (enfin) de la voir s'orienter vers une analyse de type plus sociologique, voilà que les mots de la militante nous convient à rien de moins qu'"à une histoire des

6 C'est moi qui mets en italiques. Comment ethnicité peut-elle être arbitraire? Elle est transmise dans des rapports sociaux. Choisit-on d'avoir des parents chinois plutôt que belges? L'ethnicité peut certes être utilisée, dans des rapports de domination de façon arbitraire, oui; mais il m'apparaît que la réalité ethnique d'un individu fait partie de son identité: il peut l'accepter ou la rejeter, par son appartenance ou non au groupe, non s'en défaire comme référent.

7 C'est moi qui mets en italiques.

femmes francophones comme histoire du féminisme» où le sujet ethnique femme deviendrait le sujet féministe. Ouf! Les femmes francophones sont donc toutes féministes? Et les femmes anglophones féministes ne sont pas ethniques?

Ceci, bien que dans le même souffle, à la page suivante, elle soutienne qu'instaurer un rapport féministe à l'ethnicité c'est aussi «voir comment on intègre la question des femmes au niveau des politiques des groupes non spécifiquement féministes». De qui parle-t-on, cette fois? des femmes anglophones? des hommes francophones?

Trêve d'«inchoativité». Que retient-on au bout de ce circuit ou on a voulu nous faire part d'un processus de réflexion de toute évidence non encore achevé? Que la théorisation ethnicité-féminité, pour les femmes francophones en milieu minoritaire, s'avère être un lieu vide, une absence de problématique.

Partant de l'isomorphisme entre situation dominée des minoritaires et situation dominée des femmes, on avait établi des postulats d'analyse qui ont, certes, permis, depuis dix ans, le dévoilement de plusieurs aspects de la situation des femmes francophones en Ontario, mais qui ne semblent plus répondre aux nécessités actuelles de l'objectivation de cette situation dans sa spécificité.

Sur ce point je partage la nouvelle optique de Linda Cardinal, il est temps, pour les femmes francophones de l'Ontario, d'élargir leurs horizons⁸.

CONCLUSION

On aura compris que je n'ai trouvé intéressant les textes publiés dans ces Actes que comme toile de fond à un questionnement épistémologique plus vaste sur les contradictions auxquelles est confrontée l'analyse féministe dans le champ des sciences sociales.

Ces difficultés, comme j'ai tenté de le démontrer, se situent dans les balises sémantiques du discours scientifique, lorsqu'il doit, d'un côté, objectiver les situations spécifiques dans lesquelles vivent les

8 Élargir nos horizons, titre d'un document produit par le CCCSF, en 1993.

femmes, et ce, dans les termes de l'analyse sociologique, et de l'autre, théoriser sur le vécu de l'oppression des femmes, dans les termes de l'analyse féministe. Les contradictions suscitées par ce double objectif n'arrivent à se résoudre apparemment que selon deux modèles : soit l'hyper-idéologisation du discours, faisant basculer l'analyse dans une suite de postulats et d'*a priori*, soit son évacuation des catégories analytiques pour en permettre une apologie de type moral.

Ces contradictions provoquent alors la construction de stratégies de discours qui peuvent aller de la production d'«effets de théories» jusqu'à celle de la confusion des niveaux analytiques; ainsi on passe du moral au politique, du politique à l'identification des discours produits par les acteurs, soit avec la réalité, soit avec une interprétation d'analystes; cette interpénétration entre les différents niveaux possibles entretient un flou, des zones d'ombre, des va-et-vient, qui ne sont pas propres à rendre intelligible ce dont on veut rendre compte.

L'analyse féministe, en se posant comme analyse scientifique dans le champ du savoir, savait qu'elle serait en butte à des obstacles, des taches aveugles, des critiques acerbes, des refus radicaux, venant des théoriciens et des théoriciennes inscrits dans les théories traditionnelles. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Il n'est pas question en effet de mettre en doute les acquis des démonstrations des analyses féministes. Qui pourrait aujourd'hui ne pas voir que le patriarcat fut et est encore une idéologie sexiste et un système l'avalisant? Qui peut ne pas voir que les rapports homme/femme sont et ont été des rapports de pouvoir, et que la discrimination sexuelle qui demeure en est le relent manifeste et quotidien?

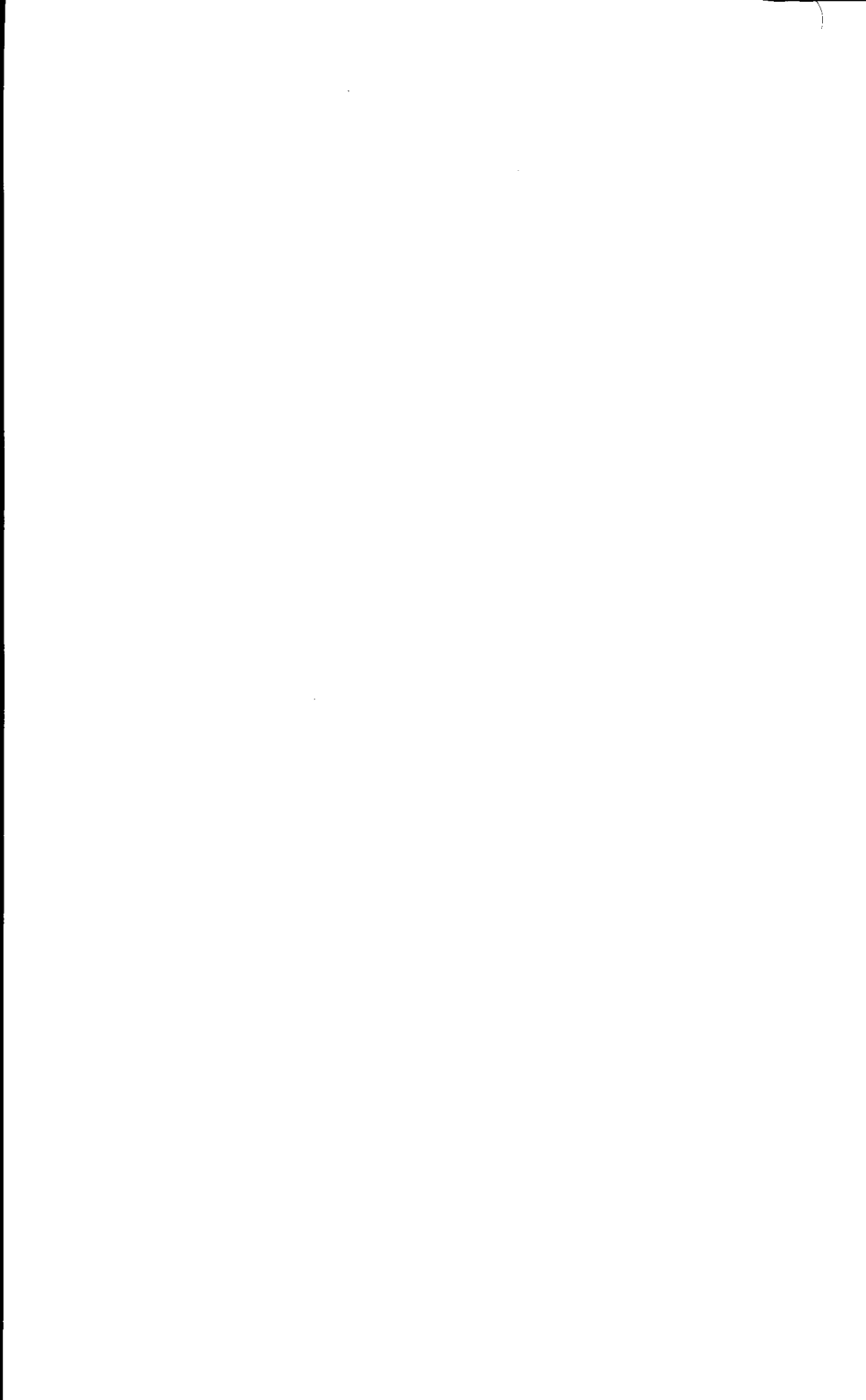
Non, ce dont il s'agit ici, c'est de prendre conscience du fait que les analyses féministes n'ont plus besoin de se placer dans un tel champ polémique (celui du socio-politique) pour être entendues comme scientifiques.

Et en ce qui concerne la problématique spécifique qui était abordée dans le colloque dont nous discutons ici les Actes, il serait bénéfique de se souvenir que : ce qui arrive aux femmes dans la société, n'arrive pas qu'aux femmes; que le fait ethnique est effectivement historique, mais aussi contingent; que, malgré le patriarcat, la culture ne peut jamais être absolument unisexuée.

Mais aussi, qu'objectiver les situations produisant les conditions dans lesquelles vivent les femmes ne peut être une réflexion dénuée d'émotion et d'une certaine compassion. Et n'est-ce pas là le défi premier de l'analyse féministe : articuler objectivation et émotion dans la production de discours sur les femmes? C'est la façon de le faire qu'il nous faut encore travailler.

Christiane Bernier

Comptes-rendus



Regards sur le jeune Franco-Ontarien

Les 5 et 6 mai 1989 se tenait pour la première fois à Ottawa un colloque interdisciplinaire portant sur la recherche effectuée sur les jeunes Franco-Ontariens. Une centaine de personnes a participé à ce colloque et vingt-cinq communications y ont été présentées portant sur toutes les dimensions de la réalité du jeune Franco-Ontarien. Les actes de colloque constituent le premier ouvrage du genre, puisqu'ils font état des résultats de 19 recherches sur le jeune Franco-Ontarien ainsi que du compte-rendu des débats du colloque et d'un commentaire critique.

Au moment où les communautés franco-ontariennes prennent en charge leurs institutions scolaires et s'interrogent sur les meilleures décisions à prendre pour préparer l'avenir, les résultats de la recherche sur le jeune Franco-Ontarien constituent un outil précieux pour mieux comprendre les futurs acteurs et actrices de la communauté française de l'Ontario. Le dicton du sage Socrate «Connais-toi toi-même» ne s'applique pas en effet qu'aux individus, mais aussi à toute communauté soucieuse de mieux comprendre ses valeurs, ses traditions et sa propre culture.

Certains trouveront donc dans les résultats de ces recherches des motifs à se réjouir ou encore des raisons de se préoccuper. Peu importe, l'important c'est que les actes permettront d'amorcer une première réflexion sur la réalité du jeune Franco-Ontarien. Le colloque aura réussi à réunir des spécialistes de plusieurs disciplines différentes et à reconstituer le casse-tête complexe de la réalité du jeune Franco-Ontarien. Le colloque a tenté d'aborder le plus grand nombre de thèmes possible et a tenu son pari. Les dix thèmes suivants ont fait l'objet d'une présentation au colloque et sont consignés dans les actes :

- Arrière-plan démographique;
- le français du jeune Franco-Ontarien;
- ses comportements en situation de testing;
- quelques traits de sa personnalité;
- ses comportements et ses attitudes face à l'école;
- les impacts du milieu sur la langue;
- les études comparatives de rendement scolaire;

- les aspirations et réalités au sortir du secondaire;
- ses attitudes et comportements linguistiques;
- ses comportements sociaux.

Ces thèmes ont tous contribué à ajouter un morceau différent au puzzle que représente le jeune Franco-Ontarien. Le portrait n'est pas complet, mais il se précise. D'autres morceaux devront encore être ajoutés pour que nous ayons une vision claire de la réalité du jeune Franco-Ontarien.

Dans l'état actuel du puzzle, quelle image se dessine des jeunes Franco-Ontariens? Avant de les décrire, il conviendrait de les dénombrer. Robert Parenteau (statistique Canada) relève deux tendances importantes pour la période de 1971 à 1986. D'une part, les effectifs des jeunes de 4 à 18 ans ont diminué de près de 50% au cours de cette période. Par contre, les jeunes proviennent de milieux familiaux où le niveau de vie et le niveau d'instruction des parents s'est grandement amélioré. Par exemple, le nombre de mères de famille ayant un enfant âgé entre 4 et 18 ans et ayant complété des études universitaires et obtenu un diplôme universitaire a augmenté de plus de 700% entre 1971 et 1981 et de 68% entre 1981 et 1986.

Parmi les questions de recherche qui ont fait l'objet d'un grand nombre d'études figurent l'ensemble des questions entourant la langue et ses différentes manifestations. En ce qui concerne la langue parlée, l'étude de Raymond Mougeon fait clairement ressortir que «là où le français est en position minoritaire, l'enseignement en français n'assure pas une maîtrise native de la langue parlée chez les élèves parvenus au secondaire : pour en arriver là, il faut le concours du foyer francophone». Ses résultats démontrent en effet que les résultats sont nettement inférieurs à la norme pour ce qui est de la compétence en français parlé au niveau du secondaire, lorsque le français n'est pas ou peu parlé à la maison.

Monica Heller constate elle aussi les difficultés nombreuses qu'il y a à enrichir l'expérience du vivre en français à partir de l'extérieur de l'école. Il faut donc tenir compte non seulement du rapport de la langue avec les activités pédagogiques mais également en rapport avec le réseau d'amis. Le degré d'expérience de la vie en milieu minoritaire francophone s'est avéré un facteur important pour distinguer entre élèves «bilingues», «franco-dominants» et

«anglo-dominants». Ceux-ci tissent entre eux un réseau social fort complexe où la langue joue un rôle important. Il faut, selon elle, approfondir le sens de l'identité francophone et bâtir une stratégie d'enseignement de la langue parlée à partir de ces fondements.

En ce qui concerne la qualité de la langue écrite, Jacques Berger constate que l'étudiant universitaire francophone ne semble pas plus défavorisé que l'étudiant anglophone. Tout comme l'étudiant anglophone, l'étudiant francophone n'échappe pas à l'effet des médias de communication de masse tels que le cinéma, la radio et la télévision. Il ne faudrait donc pas attribuer uniquement à sa situation de minoritaire les difficultés éprouvées par les francophones en rapport avec la langue écrite. Cette difficulté est partagée par tous les élèves de l'Ontario, car pas plus de 25% des étudiants ont réussi un test écrit de compétence portant sur l'exercice de rédaction, quelque soit leur groupe linguistique.

Qu'en est-il de la compétence en français du jeune Franco-Ontarien dans son ensemble? Une étude internationale réalisée par Jean-Marie Joly indique que lorsque l'on compare la performance du jeune Franco-Ontarien de cycle intermédiaire à celle d'élèves d'autres pays pour lesquels le français n'est souvent que la troisième langue, on observe que ces élèves performant aussi bien et même mieux parfois que les élèves Franco-Ontariens. Ces résultats indiquent qu'il est peut-être trop facile d'imputer à la situation minoritaire du jeune Franco-Ontarien les raisons de son retard en français. Jean-Marie Joly propose de rechercher plutôt ces raisons dans les programmes d'étude : la comparaison des programmes de l'Ontario avec ceux du Cameroun et de la Tunisie révèle que les niveaux d'exigence sont aussi élevés sinon plus dans ces pays.

Si la qualité du français du jeune Franco-Ontarien est fort variable et que celle-ci s'explique à la fois par le taux d'exposition au français, par les exigences de programmes, les stratégies d'enseignement et même des effets plus globaux tels que celui de la communication de masse, qu'en est-il de l'attitude du jeune Franco-Ontarien face à sa langue? Dans une enquête menée chez les élèves de 13 à 16 ans, Michel Brabant fait ressortir que la moitié des élèves seulement utilise le français dans les conversations et le quart de ces enfants utilise des médias francophones. Interrogé sur leurs préférences pour les matières enseignées, le français est moins aimé

que l'anglais et l'histoire. Alors, pourquoi les élèves vont-ils à l'école française? Plus de 80% des élèves disent préférer aller à l'école française à cause de l'importance du français dans la recherche d'un emploi.

Ces derniers résultats de l'étude de Michel Brabant sont confirmés par la recherche de Dany Laveault sur l'univers sémantique du jeune Franco-Ontarien. Cette recherche fait ressortir que l'attitude du jeune Franco-Ontarien face à sa langue maternelle est fortement empreinte de pragmatisme et que l'argument économique y joue un rôle important. Sémantiquement, le concept «anglais» est associé aux mêmes réalités que les concepts «argent» et «travail». Seul le concept «étude» est plus rapproché du concept «français», en raison de la langue d'enseignement.

Pour mieux comprendre la réalité derrière les chiffres, il importe cependant d'être à l'écoute du jeune Franco-Ontarien. Benoît Cazabon traite de l'exaspération, de l'humiliation et de la frustration des jeunes Franco-Ontariens à travers l'étude du journal écrit de jeunes universitaires. On y perçoit l'ambivalence face à la langue française et on y voit à l'oeuvre le double effet de l'assimilation. Ceci se traduit selon Benoît Cazabon par le cercle infernal suivant : «On porte un jugement sur le groupe parce qu'il est assimilé et on s'assimile parce qu'on trouve le groupe inférieur».

L'étude du cas particulier des jeunes Franco-Ontariens de la région de Welland permet aussi de prendre conscience de toute la complexité de la situation sociale dans laquelle évolue la jeunesse franco-ontarienne. Selon Linda Cardinal, Jean Lapointe et J.-Y. Thériault, les jeunes Franco-Wellandais s'y décrivent d'abord comme bilingues avant de se décrire comme francophones. Ils ont une vision folklorique de leur identité ethnique : ils sont fiers d'être canadiens-français et de leur double héritage, anglophone et francophone, parce que cela les aidera à trouver un meilleur emploi. Cependant, les jeunes couples de moins de 30 ans utilisent peu les médias francophones et participent peu aux associations volontaires de leur milieu comparativement à leurs aînés.

L'analyse historique présentée par le professeur David Welch a permis de mieux comprendre une période critique de l'histoire de l'éducation franco-ontarienne, soit celle qui s'étendit de la proclamation du Règlement 17 aux années soixante. Le professeur Welch

y explique comment l'urbanisation croissante de la population franco-ontarienne, les migrations à l'intérieur de la province et les attitudes de l'État et de l'Église vis-à-vis l'éducation franco-ontarienne ont pu influencer les choix et les décisions des parents des jeunes Franco-Ontariens dans le passé. Ces options ne sont pas nouvelles, qu'il s'agisse d'opter pour un système séparé ou public d'éducation ou encore pour un enseignement bilingue ou en français.

Quelles sont les aspirations actuelles des jeunes Franco-Ontariens au sortir du secondaire et quel est leur degré de réussite? Les résultats de la recherche de Denis Carrier révèlent que les francophones provenant des écoles françaises de la province sont plus influencés que les diplômés francophones de toutes les écoles de l'Ontario (françaises, mixtes ou anglaises) par la disponibilité des programmes en français à l'Université d'Ottawa. La langue d'enseignement ne laisse donc pas les diplômés francophones indifférents. Quant à la performance, les francophones se situent dans le peloton de tête plus souvent qu'on s'y attendait. Enfin, quoique le pourcentage de francophones s'inscrivant à des études universitaires en Ontario soit inférieur à la moyenne provinciale, la persévérance des francophones au cours du premier cycle universitaire est exemplaire.

La recherche présentée par Maurice Lapointe (en collaboration avec Evelyn Gagné et Pierre Poirier) vient éclairer sur les principaux facteurs intervenant dans le choix de carrière du jeune Franco-Ontarien. Dans sa présentation, Maurice Lapointe a fait ressortir l'influence significative des parents chez les jeunes du secondaire qui aspirent aux études universitaires. Le rôle des parents est double :

- ils ont une influence importante dans la prise de décision de l'enfant;
- ils sont aussi des modèles, car on retrouve une plus grande proportion de parents ayant un diplôme universitaire chez les enfants aspirant à des études post-secondaires. Considérant le pourcentage croissant de parents (particulièrement de femmes) réalisant des études post-secondaires, on peut s'attendre à ce que la proportion des élèves optant pour ce genre

d'études augmente dans des proportions égales, voire supérieures, dans les années à venir.

La réalité du jeune Franco-Ontarien ne se restreint pas seulement à sa compétence du français parlé ou écrit, ni à son attitude vis-à-vis sa langue maternelle ou l'éducation en français. Qu'en est-il de ses comportements sociaux? L'étude de Lise Anglin, Margaret Canale et Edward Adlaf démontre que lorsqu'il s'agit de comparer francophones et non francophones de l'Ontario, il est impossible de faire abstraction de leur situation socio-économique et des variables démographiques et culturelles. Lorsque l'on considère ces variables, l'on remarque que la situation des francophones en ce qui regarde l'usage de la drogue n'est guère différente de celle de non francophones qui possèdent les mêmes caractéristiques démographiques. Il n'y a qu'au niveau du cannabis qu'il a été possible de relever une plus grande consommation chez les étudiants d'ascendance française.

L'étude de Normand Frenette, Gila Hanna et Stacy Churchill indique que les élèves franco-ontariens de 7^e et 8^e années ont des attitudes très positives envers l'école. Ce qui étonne, cependant, c'est la tendance observée chez le tiers des répondants à se croire inaptes à apprendre malgré une volonté de réussir. Ce groupe d'élèves juge ses capacités nettement en deça de sa volonté de réussir.

La réalité du jeune Franco-Ontarien ne se restreint pas qu'au français. Qu'en est-il de ses comportements sociaux? L'étude de Lise Anglin, Margaret Canale et Edward Adlaf démontre que lorsque l'on tient compte des variables socio-économiques, démographiques et culturelles, la situation des francophones en ce qui concerne l'usage de la drogue n'est guère différente de celle de non-francophones qui possèdent les mêmes caractéristiques.

Sont-ils différents des autres jeunes de leur âge en ce qui a trait aux modalités d'accès à la connaissance? L'étude de Richard Rancourt et Léo Deschênes permet de se rendre compte que les jeunes francophones ontariens et québécois se ressemblent beaucoup quant à leur façon d'hierarchiser les modes de connaissance.

Enfin, sur un plan purement méthodologique, Marielle Simon fait ressortir que les résultats de recherches comparatives réalisées à

l'aide de questionnaires traduits de l'anglais doivent être interprétés avec prudence.

Comment se faire une opinion éclairée sur la vitalité de la culture franco-ontarienne à partir de résultats de recherche si différents. Gilbert Lacasse propose d'utiliser les médias comme baromètre de cette vitalité. Pour faire la promotion de la culture française en Ontario, il propose une concertation entre éducateurs, chercheurs et médias pour faire l'éloge de la différence : «Si nous voulons que la jeunesse exerce un choix en faveur de la différence plutôt que de se fondre, graduellement, inexorablement, dans l'immense majorité continentale, il faut lui proposer des valeurs attrayantes, l'alimenter d'images positives d'elle-même, lui faire valoir les avantages de la différence».

Les propos de Lionel Desjarlais rejoignent ceux de Gilbert Lacasse. Tout comme lui, il constate la désaffection grandissante du français chez nos jeunes Franco-Ontariens et une dévalorisation de sa pertinence dans leur vie quotidienne. Le problème n'est pas seulement d'ordre pédagogique. La présence trop nombreuse dans les écoles francophones d'élèves provenant de foyers où l'anglais domine agit comme un frein au progrès en français des élèves francodominants. Plus grave encore, il y a le manque de continuité culturelle entre le foyer et l'école. Lionel Desjarlais exhorte les chercheurs à aller plus loin et à penser en fonction de l'évolution de la société franco-ontarienne. Le rôle de l'école existe toujours mais dans une relation de réciprocité avec les autres acteurs sociaux : «L'école, en fait, n'est que le théâtre où se joue la pièce, mais le texte est écrit ailleurs et c'est ce texte et ses auteurs que la recherche franco-ontarienne doit examiner en profondeur».

Le regard posé par Gilbert Lacasse et par Lionel Desjarlais est un regard inquiet. Leur diagnostic tombe comme un couperet. Ils mettent le patient devant ses responsabilités. Tant les adultes que les jeunes Franco-Ontariens prennent un risque à se connaître mais ils prendraient un risque bien plus grand encore à ignorer le diagnostic que l'on pose sur eux. Ignorer le problème n'est pas le résoudre, pas plus que nous arrêterons la diminution de la population de jeunes Franco-Ontariens en arrêtant de les compter.

La recherche sur le jeune Franco-Ontarien doit se poursuivre et réajuster son tir. Elle doit sortir des rayons de bibliothèque et passer

l'épreuve du feu : chercheurs et intervenants doivent collaborer ensemble à l'application des résultats de la recherche à l'élaboration et à la promotion de la culture franco-ontarienne.

La recherche scientifique, tout comme la recherche de soi-même, peut agir comme un catalyseur important des énergies collectives et individuelles. À cet effet, Benoît Cazabon rapporte l'anecdote suivante tirée du journal d'un étudiant franco-ontarien : «C'est dur et fatigant d'être toujours minoritaire... J'ai peur d'apprendre à me connaître». À tous les jeunes Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes qui auraient pu écrire ces lignes nous disons : «Nous sommes avec vous. Ce que vous recherchez, nous le cherchons aussi. Ne craignez pas d'être différents, car ensemble nous partageons au fond de nous quelque chose qui nous ressemble de plus en plus».

Dany Laveault, Jean-Marie Joly et Lionel Desjarlais

Gaffield, Chad, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*, (Traduction de Gilles Hénault, avec la collaboration de Lise Demers), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection Amérique française, 1993.

L'historiographie de l'Ontario français veut que l'identité franco-ontarienne ait eu ses origines en 1912 lors de la résistance de plusieurs communautés franco-ontariennes au fameux Règlement 17 promulgué par le gouvernement ontarien. De plus, l'histoire de l'Ontario français a souvent été écrite à partir des actions et des idées de l'élite franco-ontarienne, à partir aussi des conflits entre anglophones et francophones au sujet de la langue d'enseignement.

L'auteur de cet ouvrage, Chad Gaffield, professeur au département d'Histoire de l'Université d'Ottawa, veut remettre en question cette version officielle en adoptant une perspective d'histoire sociale, en examinant les origines de l'identité franco-ontarienne et de la controverse sur la langue d'enseignement à partir de l'évolution des conditions matérielles des résidents francophones et anglophones du comté de Prescott.

Ma conclusion la plus importante c'est que le comportement, les attitudes et les perceptions des anglophones et des francophones doivent être étudiés dans le contexte de leur situation matérielle. Surtout, il importe d'analyser la question linguistique en la considérant comme faisant partie d'une évolution sociale plus vaste des communautés particulières. (p.19)

Pour arriver à cette conclusion, l'auteur analyse d'abord les politiques scolaires depuis le milieu jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Au début, l'enseignement en français dans les écoles publiques du comté de Prescott ne posaient aucune difficulté car le surintendant de l'instruction publique pour le Haut Canada, Egerton Ryerson, ainsi que le gouvernement ontarien, croyaient qu'à long terme la différence entre les anglophones et les francophones disparaîtrait naturellement et que le désir d'avoir des écoles de langue française diminuerait graduellement. C'était la politique d'assimilation volontaire. Cette politique de tolérance linguistique commença à inquiéter le gouvernement après 1870 à un point tel qu'en 1885 le gouvernement Ross adopta des règlements qui obligeaient les écoles publiques de l'Ontario à faire, chaque jour, deux heures d'anglais dans les premières années du primaire et quatre heures dans les classes plus avancées.

Ces règlements, bien qu'inefficaces, contribuèrent à revoir toute la politique linguistique en Ontario; ils démontrèrent que, dorénavant, au sein du système scolaire, on ne ferait plus aucun effort particulier pour s'accommoder aux francophones. Cette nouvelle politique se voulait une réaction au fait que l'assimilation volontaire n'avait pas les résultats escomptés et surtout au fait que, dans certains comtés de l'Ontario, dont celui de Prescott, l'immigration massive des francophones avait renversé l'équilibre démographique. Les journaux de langue anglaise de la province ainsi que les éducateurs et les hommes politiques anglophones commençaient à craindre une invasion.

C'est pourquoi le gouvernement Ross institua une Commission d'enquête en 1889 pour voir à l'application des règlements de 1885. L'élection provinciale de 1890 fut dominée par la question des écoles de langue française et un rapport rendu public en 1893

démontra que les étudiants francophones apprenaient peu à peu l'anglais ce qui justifia le premier ministre Ross de croire et d'affirmer que sa nouvelle politique portait fruit et que la question linguistique allait se résorber. Tel ne fut pas le cas. Elle renaît au début du XX^e siècle et aboutit, comme on le sait, au fameux Règlement 17 de 1912.

Pour comprendre ces politiques et ces perceptions au sujet de la langue d'enseignement, il faut d'abord et avant tout les replacer dans le contexte plus vaste de la vie quotidienne des francophones et des anglophones du comté de Prescott. Et c'est justement ce que fait l'auteur.

Il analyse le mouvement de colonisation des anglophones et des francophones dans le comté de Prescott, dans l'Est de l'Ontario, à partir de 1800 ainsi que la structure économique de ces deux populations. La colonisation du comté a été initiée par des Britanniques qui ont commencé à s'y établir avant les années 1850; ce premier courant britannique est suivi d'une faible immigration de ce groupe par la suite. Le modèle francophone est presque à l'opposé : une faible immigration avant 1850 suivie d'un essor considérable dans les années 1850 et 1870, de sorte qu'après 1870, la composition linguistique du comté et de l'Est de l'Ontario connaît un tournant. «À partir de ce moment, les francophones devinrent de plus en plus majoritaires dans le comté et en 1901, ils formaient 70,9 % de la population» (p. 56). C'est ce tournant démographique qui fit croire à une invasion massive des francophones.

L'auteur analyse de façon détaillée les caractéristiques de cette colonisation et du mouvement des familles. En somme, la colonisation et la migration étaient une affaire de famille et de parenté. Chez les francophones, la famille était importante surtout de 1840 à 1870 parce qu'elle assurait les bases de la survivance du groupe canadien-français. La nécessité d'avoir une terre était à la base de l'économie familiale; elle permettait aussi à la famille de participer au travail saisonnier de l'industrie forestière qui fut très importante dans le comté de Prescott et la Vallée de la Basse-Outaouais jusqu'en 1870. Ce genre d'économie signifiait que tous les membres de la famille devaient participer aux travaux de la terre et de la survivance familiale. Il avait pour effet de limiter le taux de fréquentation scolaire des enfants ce qui explique que, jusqu'en 1870, les inspecteurs

locaux notaient régulièrement que les Canadiens français étaient désintéressés de la chose scolaire.

L'économie agro-forestière s'effondre à compter de 1870 avec le recul de la zone forestière et le manque de terres. On tenta bien une diversification de la structure économique mais sans beaucoup de succès. Cette restructuration économique eut des effets au niveau de l'enseignement toutefois. Parce qu'il y avait peu de travail, les enfants étaient plus disponibles pour aller à l'école après 1870. De plus, «le changement de l'équilibre démographique et la maturité des communautés canadiennes-françaises donnaient aux francophones la possibilité d'élire leurs propres responsables scolaires et, partant, d'augmenter le nombre d'écoles.» Entre 1870 et 1883, le nombre des écoles françaises dans le comté est passé de 13 à 32. Cette augmentation créa une demande pour des enseignants de langue française; l'établissement d'une école modèle de langue française en 1990 eut pour effet de répondre à cette demande.

Cette augmentation du nombre d'écoles et de la population estudiantine canadienne-française dans le comté de Prescott eut aussi pour conséquence que l'Église catholique, par l'intermédiaire de l'archevêché d'Ottawa, assuma graduellement un leadership dans ce domaine et amena la création de nombreuses écoles séparées. L'auteur consacre un chapitre à l'analyse de la croissance du clergé et du nombre de paroisses après 1850 ce qui eut pour conséquence d'accroître le pouvoir de l'Église, un pouvoir relié étroitement à l'histoire de l'enseignement dans le comté.

Mais cette augmentation des effectifs canadiens-français, suite en partie à l'effondrement de l'économie agro-forestière et de la hausse de la population francophone, suscita des débats politiques au niveau provincial au sujet de la langue d'enseignement. Et c'est au cours de ce débat que pour la première fois, selon l'auteur, on commence à parler d'une identité non seulement canadienne-française mais bien franco-ontarienne.

En somme, les conflits culturels entre Canadiens anglais et Canadiens français, les conflits au sujet des écoles et de la langue d'enseignement s'étendent bien au-delà des attitudes, des perceptions et des relations entre élites. Ils s'expliquent «beaucoup mieux par l'action réciproque des changements relatifs à la terre et à la famille que par des attitudes culturelles inhérentes à chaque groupe»

(p. 223). L'évolution des conditions matérielles a contribué grandement à la formation des conflits culturels et scolaires, car la crise économique de 1870 a obligé les Canadiens français à sortir de leur monde socio-économique renfermé et assuré jusque là par la structure agro-forestière.

La crise remettait en question à la fois les valeurs et les structures sociales qui s'étaient développées au milieu du siècle; cela produisit une société anémique caractérisée par l'anxiété culturelle. Le fondement de cette anxiété éleva le niveau de comportement des anglophones au-delà d'un nationalisme paranoïaque à partir des années 1880. En effet, dans leur lutte pour subsister, les francophones remettaient en question la situation des anglophones dans presque tous les secteurs de l'organisation socio-économique du comté de Prescott. Juste au moment où les débouchés économiques en général diminuaient, les francophones commencèrent à entrer en concurrence avec les fermiers, marchands, journalistes, membres des conseils scolaires, responsables municipaux et dirigeants politiques anglophones. Cette rivalité se passait, à proprement parler, entre individus mais elle se transforma en accrochages entre les deux groupes linguistiques dont chacun avait intrinsèquement une façon différente de voir sa participation à l'avenir du comté de Prescott, de l'Ontario et même du Canada. Ces différentes visions s'excluaient mutuellement : le défi était réel. (p.224)

Ainsi le mérite de ce livre est grand car il réussit à remettre en question la version officielle de la naissance de l'identité franco-ontarienne. En replaçant l'analyse de cette origine ainsi que des conflits culturels et scolaires dans un cadre plus global qui tient compte du vécu quotidien et de l'évolution des conditions matérielles de l'ensemble du groupe canadien-français dans un comté comme celui de Prescott, l'auteur offre une explication beaucoup plus riche et beaucoup plus complexe de la société franco-ontarienne.

Donald Dennie

Les Franco-Ontariens de Cornelius J. Jaenen (sous la direction de) et al., (Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et l'« Ontario Historical Studies Series », 1993, 443 p.)

Il faut rappeler qu'à l'origine la direction de l'« Ontario Historical Studies Series » a mis sur pied un ambitieux projet dont le principal objectif est de retracer l'histoire complète de l'Ontario de 1791 à nos jours, c'est-à-dire « de décrire et d'analyser le développement de l'Ontario en tant que région distincte à l'intérieur du Canada. » Une fois complétée, cette collection doit comprendre trente-et-un volumes regroupant des biographies, des ouvrages thématiques et une histoire générale.

À ce jour, l'organisme a publié vingt-trois volumes, tous en anglais. Mais, vient de faire paraître, *Les Franco-Ontariens*, la onzième étude thématique de cette série, souligne-t-on dans la préface de cet imposant ouvrage publié sous la direction de Cornelius Jaenen, professeur au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, et appuyé d'une solide équipe de collaborateurs recrutés un peu partout en Ontario : Fernan Carrière, Robert Choquette, René Dionne, Gaétan Gervais, Danielle Juteau, Fernand Ouellet, Pierre Savard et Lise Séguin-Kimpton.

Disons d'entrée de jeu que cet ouvrage était attendu avec une certaine impatience et qu'il s'impose d'en saluer chaleureusement l'avènement. Pourtant, tout en respirant d'aise, des lecteurs se demanderont sans doute pourquoi il aura fallu mettre autant de temps à le publier. N'était-il pas en chantier depuis plusieurs années?

Une courte introduction décrit le contexte dans lequel le livre a été ébauché et les critères qui ont prévalu à sa préparation. Ainsi y apprend-on que la politique éditoriale « a été de favoriser l'expression d'une réflexion et d'une pensée personnelles sur des aspects de la vie communautaire » et que le propos « ne vise pas à offrir une exégèse définitive, mais une perspective globale qui s'appuie sur une solide recherche historique et sociologique. » On a donc proposé un cadre de travail et confié un mandat assez souples aux collaborateurs qui ont eu les coudées franches pour réaliser leurs recherches.

Quel est l'apport de chacun et comment se présente l'ensemble du livre? Il se divise en neuf chapitres, contient plusieurs cartes et tableaux, et un Index. En plus de l'Introduction (1), le directeur de la

publication présente *L'ancien régime au pays d'en haut, 1611-1821* (2: pp. 9-47); Gaétan Gervais, *L'Ontario français, 1821-1910* (3: pp. 49-125); Fernand Ouellet, *L'évolution de la présence francophone en Ontario : une perspective économique et sociale* (4: pp. 127-199); Robert Choquette, *L'Église de l'Ontario français* (5: pp. 201-229); Pierre Savard, *Relations avec le Québec* (6: pp. 231-263); Danielle Juteau et Lise Séguin-Kimpton, *La collectivité franco-ontarienne; structuration d'un espace symbolique et politique* (7: pp. 265-304); Fernan Carrière, *La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985* (8: pp. 305-340); et René Dionne, *La littérature franco-ontarienne; esquisse historique, 1610-1987* (9: pp. 341-417).

Ces travaux possèdent tous une indéniable qualité : ils sont très bien documentés et menés avec beaucoup de rigueur. Et malgré les pistes de recherche forcément divergentes que les collaborateurs ont explorées, ils réussissent à composer un solide noyau qui assure à l'ouvrage son indispensable unité. Les *Franco-Ontariens* présentent pour la première fois une perspective globale, complète et renouvelée de l'Ontario français.

Si l'importance de ce livre repose d'abord sur la vue d'ensemble qu'il expose de l'Ontario français, rien n'interdit par ailleurs au lecteur de s'intéresser à un sujet en particulier. Cherche-t-il à mieux connaître et découvrir les relations entre le Québec et l'Ontario, ou les principales raisons qui expliquent la métamorphose de la communauté franco-ontarienne depuis les vingt-cinq dernières années, ou l'esquisse historique de la littérature franco-ontarienne, qu'il pourra lire avec profit ces articles et consulter à loisir les notes très détaillées qui les accompagnent, respectivement 40, 76 et 444 dans ces cas.

Ouvrage remarquable, *Les Franco-Ontariens* est avant tout un instrument de travail et une source de documentation qu'il faudra prendre en compte dorénavant si l'on désire entreprendre des recherches sur l'Ontario français. Il permet surtout au lecteur de se pencher sur une vision renouvelée des Franco-Ontariens parce qu'il suggère de nouveaux aperçus de leur histoire et de leur condition actuelle. En ce sens ce livre apporte une contribution significative à l'histoire d'une communauté dont les origines remontent au régime français, voire comble un vide. Cette publication s'imposait depuis

longtemps. Elle s'ajoute à des études comparables déjà existantes sur les Québécois, les Acadiens et les Franco-Américains. Si, comme on le signale dans la Préface, la direction de l'«Ontario Historical Studies Series» souhaite, par la publication d'un recueil d'études savantes et approfondies comme *Les Franco-Ontariens*, «augmenter la compréhension par d'autres Ontariens de l'expérience des groupes minoritaires dans un milieu où règnent encore le conformisme et l'intégrisme social», prévoit-elle une version anglaise de l'ouvrage?

Georges Bélanger

François Paré, *Les littératures de l'exigüité*, Essai, Les Editions du Nordir, 1992, 175 pages.

L'essai est un genre littéraire au fond peu connu, voire méconnu. plus forte raison dans un milieu comme l'Ontario français, où l'activité littéraire est florissante mais où sa présence et son impact demeurent encore marginaux. D'où sans doute la pertinence et l'importance de l'essai de François Paré, *Les littératures de l'exigüité*. Dans un récent article sur l'essayiste Fernand Dorais dans la revue *Liaison*, Pierre Pelletier définit l'essai littéraire comme «la rationalité écoutée aux portes de la subjectivité». Dorais lui-même offre la variante «la raison écoutée aux portes du désir», ajoutant qu'il s'agit d'une «pratique du doute et de l'espoir» et qu'une telle réflexion lui paraît nécessairement fragmentaire.

Les littératures de l'exigüité correspondent d'assez près à cette mise en situation. Tout d'abord, par l'aspect matériel qui s'impose à la lecture : ses quelques 175 pages sont divisées en non moins de 130 fragments, dont certains sont d'un seul paragraphe alors que le plus développé, «Conscience et oubli : les deux misères de la parole franco-ontarienne», s'étend sur une douzaine de pages, ayant déjà été publié d'ailleurs dans un numéro spécial de la *Revue du Nouvel-Ontario* portant sur la littérature sudburoise.

Par contre, la réflexion hautement personnelle de François Paré, professeur et chercheur à l'Université de Guelph, dépasse le seul cadre sudburois, voire franco-ontarien. Effectivement, c'est d'une

«réflexion sur les petites cultures et leur espace littéraire propre», qu'il appelle leur «exiguïté», qu'il s'agit ici. L'auteur constate dans sa préface s'être nourri des recherches de bon nombre d'auteurs, d'un peu partout dans le monde; il est convaincu que cette réflexion décidera du sort de la littérature dans notre monde actuel. Les enjeux, l'urgence et le parti pris sont ainsi situés dès le départ; leur démonstration sera éclairante, lumineuse, ou déroutante selon les perspectives du lecteur.

L'essayiste pose clairement ses objectifs, définitions et précisions à l'appui. Notant les connotations qui s'attachent au terme «minoritaire», il remarque que ce mot s'oppose évidemment à «majoritaire» mais aussi — et surtout — à «prioritaire». «Tous ces glissements de sens sont constitutifs de la matière de ce livre», poursuit-il, «puisque c'est à la transformation presque chimique du minoritaire au prioritaire que je propose de travailler, de sorte que s'articulent dans le savoir les conditions de production, d'existence, de mémorialisation et de diffusion du petit». Ce qu'il faut, pour Paré, c'est non moins qu'une «microbiologie du littéraire».

Cette dernière formulation évoque à la fois la modernité de l'approche et l'engagement inhérent de l'essai littéraire. Les universitaires font partie, bien sûr, de l'institution littéraire, de par les corpus (littératures française, anglaise, allemande espagnole, etc.) retenus aux programmes d'études ainsi que par les oeuvres individuelles qui y figurent régulièrement. Mais la participation active de l'auteur au milieu culturel franco-ontarien, notamment autour de la revue des arts *Liaison*, aura radicalement changé ce Québécois d'origine. Vivre en situation minoritaire est «un combat» auquel participe l'essayiste, combat «par rapport au pouvoir, par rapport à l'altérité, par rapport au logos». ... «Je sais que certaines littératures, souvent très petites, s'érigent contre le pouvoir, contre l'arrogance de l'universel que nous avons probablement héritée de l'Europe renaissante et qui hante à mort nos recherches universitaires». Une telle constatation résonne longtemps, étant donné que la littérature enseignée dans les universités est le fait de cinq % de la population de la terre, comme l'auteur nous l'apprend.

Inquiet mais déterminé à mener à terme une réflexion qui souhaite produire des conséquences salutaires, ne seraient-ce que celles d'élucider un ensemble de phénomènes trop peu connus, François

Paré montre ses couleurs sans ambages. «Il existe au Canada, depuis une trentaine d'années seulement, des littératures minoritaires de langue française, très conscientes de leur origine et de leur originalité, très vivantes, très vitales, malgré l'enlèvement inéluctable des communautés culturelles dont elles émanent». Ces littératures, on les appelle acadienne, franco-ontarienne, fransaskoise... Au-delà des frontières de notre pays s'en trouvent d'autres, jamaïcaine, belge, catalane, slovène, africaines... partageant les mêmes conditions essentielles. Toutes ces littératures, prises ensemble, «me semblent bien souvent constituer aujourd'hui le tranchant de la littérature mondiale».

L'auteur invoque au passage «l'ami» Du Bellay, responsable, avec d'autres, de l'accession de la littérature française au rang des «grandes littératures», au détriment d'ailleurs des nombreuses petites cultures «régionales» encore très vivantes au XVI^e siècle dans toute l'Europe occidentale. Il fait ensuite sa propre «défense et illustration» en s'arrêtant principalement sur les poètes, car ceux-ci seraient aujourd'hui les «garants de la marginalité». Chavée, Brathwaite, Izoard, Césaire, Tahar Ben Jelloun, Villemaire, Bergaretxe, Daigle, Chiasson, Leduc : la plupart de ces noms seront inconnus de bien des lecteurs. Cependant leur parole, douloureuse et profonde, témoigne avec éloquence de vécu dans la non-histoire, le non-espace. De tous les poètes et écrivains dont il est question, c'est Patrice Desbiens qui occupe une place de choix, auquel Paré fera, en fin de compte, le plus appel. C'est l'oeuvre de ce poète franco-ontarien qui aurait été la toute première source de questionnement de l'auteur par rapport aux assises de l'institution littéraire. Le mérite de Paré ici, et c'est ce qui informe l'ensemble, c'est sa capacité de lire véritablement, d'être réceptif à ce poète qui trouve l'institution aliénante et carrément méprisante. partir de cette oeuvre, marquée d'un «terrible désespoir», l'auteur avoue : «...je ne pouvais plus voir la littérature, dans ses miroitements hégémoniques, comme je l'avais toujours vue : solide, belle et consolante à l'extrême». C'est dans cet esprit qu'on pourrait lire avec grand profit l'oeuvre de Desbiens et celle des nombreux autres poètes cités le long de l'essai.

Ouvrage spécialisé, de niveau universitaire certes, *Les littératures de l'exiguïté* renferment bon nombre d'intuitions qui me

paraissent justes mais, surtout, éminemment utiles pour ceux et celles qui vivent en situation minoritaire. Et non seulement pour les littéraires ou les artistes : quiconque oeuvre en sciences humaines, en sciences sociales comme en intervention pourra tirer profit des perceptions de François Paré sur les dynamiques à l'oeuvre à l'intérieur de ces sociétés et de ces cultures. J'offre la suivante à titre d'exemple : «Faut-il s'étonner que, dans les cultures de l'exiguïté, surtout minoritaires, l'institution ait tendance au conservatisme et à la préservation à outrance des structures de l'ordre? Cela s'explique facilement par la mentalité d'assiégés qui caractérise beaucoup de communautés et de nations dominées ou minorisées». Voilà une manifestation, parmi tant, du ton polémique avec lequel l'institution en général, et universitaire tout particulièrement, est analysée. Par ailleurs ceux et celles que la problématique intéresse auraient avantage à consulter l'entrevue que l'auteur a accordée à Normand Renaud dans le numéro de mars de cette année de la revue Liaison.

François Paré a remporté le Prix du gouverneur général du Canada pour ce volume. La seule autre oeuvre franco-ontarienne à être couronnée jusqu'ici est *Le Chien* de Jean Marc Dalpé. Dans les deux cas, puisqu'il s'agit de prix littéraires, ce sont les qualités de l'écriture qu'on reconnaît. Ces deux livres marquants, tout comme l'oeuvre de Desbiens et de tant d'autres créateurs que nomme Paré, participent au même combat, en quelque sorte écologique, pour la santé et la diversité des cultures humaines et de leur expression privilégiée dans la création. *Les littératures de l'exiguïté* est à lire au même titre que *Psychologie des minorités actives* de Serge Moscovici : pour mieux se comprendre, pour mieux pouvoir agir, pour enrichir la vie de forces et de spécificités de la plus haute nécessité.

Robert Dickson

L'étonnant livre de Christine Dumitriu van Saanen, *Poèmes pour l'univers*¹

On entend souvent la réflexion que la poésie, pour l'essentiel, est une invitation au dépaysement. Autant par ses formes que par les sujets qu'elle aborde. La poésie propose une vacance à l'esprit et aux sens, dans un monde où nos libertés sont de plus en plus réduites, de plus en plus repoussées vers quelques derniers retranchements de nos univers mentaux.

Le dernier livre de Christine van Saanen constitue une excellente illustration de cette vision de la poésie. À commencer par l'auteure elle-même. Géologue de profession, formée aux rigueurs de l'examen objectif et habituée à l'empire parfois monstrueux de l'observation scientifique, van Saanen met au premier rang sa liberté récupérée et réhabilitée (et la nôtre en même temps!) face à des phénomènes dont la démesure pourrait justement figurer notre négation.

Qu'une scientifique trouve quelque plaisir à lire la poésie des autres, question de recharger ses piles, cela va presque de soi! Mais qu'une scientifique fasse éclater les épaisses cloisons que notre civilisation a érigées, pendant les derniers siècles, entre les arts de création et la science, cela surprend le lecteur qui s'attendait simplement à «lire un autre recueil de poésie»! C'est pourtant ce que font les *Poèmes de l'univers*. Nous avons abordé ce livre avec un sentiment de curiosité amusée (voyons! des *poèmes de l'univers*: un autre poète qui se confie le grand rôle!). Nous sortons de cette lecture sous l'effet d'un choc, d'un puissant sentiment d'étonnement. Car c'est un livre différent des autres. Nous devrions dire: vraiment différent! Il y a parfois de ces livres qui vous frappent initialement par leur originalité, mais qui vous relâchent aussitôt après et vous permettent de retourner à votre indifférence quotidienne. Pas celui-ci.

D'abord les titres des pièces qui composent la première partie du recueil: Temps Zéro, Expansion, Antimatière, Red-shift, Galaxies, Comète, Fractals, Roches, etc., autant de coups de massue contre la cloison poésie/science? Quels nouveaux démons l'auteure

1 Christine Dumitriu van Saanen, *Poèmes pour l'univers*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1993, 80p.

tente-t-elle de conjurer? En premier lieu, l'objet même de la science : les cycles naturels, les nébuleuses et les planètes, les phénomènes du monde physique, que nous avons rangés commodément dans nos livres de sciences. Car ces manifestations du gigantesque, pour l'esprit qui s'en tient strictement à l'approche scientifique, sont autant de pièges que l'univers physique tend pour nos pauvres cerveaux, trop mal équipés pour comprendre le «comment» et le «pourquoi» de ces infiniment grands. Van Saanen, pourtant, ne recule pas devant tant de preuves de notre insignifiance.

La poésie permet à van Saanen de redonner sa place à l'être dans un univers dont les éléments ont tendance à être évacués, un à un, par la science. L'univers physique, c'est aussi ce même univers «qui est en toi»(p. 7). La poète cherche une prière qui «évoque le début du temps» (p. 7). En fait, toute l'entreprise de van Saanen n'est-elle pas d'établir une correspondance entre l'univers perçu comme poésie pure potentielle et le poète qui s'apprête à mettre au monde des univers semblables? La soupe primitive du nontemps et du nonrien, celle de l'heure zéro de l'univers, devient l'impatience du Créateur, symbole de cet autre créateur qu'est le poète.

Pour van Saanen, la tâche était considérable. Il fallait d'abord refaire l'inventaire de tous ces univers qu'on croyait connaître grâce aux techniques dites infaillibles de la science, puis leur redonner un sens nouveau au moyen d'une technique à laquelle le monde moderne n'accorde pas trop de prix: la poésie. Ainsi, refusant d'écouter les voix des critiques futures qui lui reprocheront sans doute la logique «peu poétique» de sa démonstration, van Saanen «organise» son recueil en deux temps très marqués². D'abord, l'Univers est..., période de récupération des mondes dont la science nous a donné des images fragmentaires, ensuite, Nous devenons..., qui est le miroir de la première partie, son reflet dans l'univers mental de l'Homme.

2 Tout le recueil de van Saanen est un puissant réquisitoire pour un retour à la clarté, à l'intelligence et à la lucidité en poésie. Selon elle, l'univers physique et la poésie obéissent à un même principe qui est la «symétrie», comme le Créateur dénoue les mailles du désordre pour «engendrer l'évolution de la symétrie», ainsi cet autre créateur, le poète, observe l'ordre qui gouverne les univers autour de lui et en lui, et il en chante les «avenirs riches» (cf. Créateurs, p. 12)

Des pièces comme Solitude, Espace, Inquiétudes, Vie, Relief et Cendres refont à leur tour l'inventaire du monde extérieur et du monde intérieur qui, selon la poète, ne sont pas si différents l'un de l'autre. En fait, ils sont des doubles. Ils suivent la même pente, la même destinée. Lorsqu'on lit la dernière strophe du dernier poème, le lecteur a l'impression d'assister à la mort d'un système planétaire aussi bien que celle d'un être humain.

*Ce soir, l'horloge bat pour s'arrêter un peu
Sur les tombeaux figés dans leur indifférence.
Les braises vont dormir quand s'éteindra leur feu.*

(Cendres, p. 73)

Si la deuxième partie du livre reflète comme un miroir les éléments qui composaient la chair de la première partie, cette deuxième partie se distingue par une caractéristique peu commune de nos jours : l'usage systématique de l'alexandrin et de la rime, et souvent du sonnet. L'auteure ne cache pas ses intentions derrière un écran de fausse honte : elle affirme tout haut que «ce que nous devenons» est un mélange de symétrie naturelle et d'ordre de l'esprit créateur; que, par la force de la création, nous pouvons calmer l'inquiétude pascalienne qui surgit chaque fois que nous observons l'incommensurable univers physique.

L'étonnement dont nous parlions plus haut à la lecture de l'ensemble du livre reparait dès le premier vers de la deuxième partie :

Rêvant auprès de moi je compte les secrets (p. 57)

Plus que de l'étonnement : de la stupéfaction! Mais que vient faire, en 1993, un alexandrin gouverné par un rythme rigoureusement binaire et dont la rime, toujours riche, fait renaître en nous des souvenirs de Corneille ou de Gautier? À vrai dire, on se laisse aisément charmer par cette poésie «nouvelle» faite surtout de musique et qui nous oblige à modifier notre façon de lire le vers, notre manière d'en absorber le contenu. En effet, comparons ces deux groupes :

*Chevelure ondulatoire étendue
sur la forêt des vents.*

(1^{ère} partie, Comète, p. 31)

et la fin de ce sonnet :

*Béni par le reflet de ces lointains voyages
Que des rayons de ciel achèvent sur les toits,
Mon livre de chevet s'endort entre ses pages.*

(2^e partie, Solitude, p. 57)

Dans le deuxième exemple, le lecteur est forcé de capter la matière poétique par des voies très singulières : un rythme subtil, incantatoire, et la douce musique de la rime et des consonnes accentuées. Van Saanen se soucie peu que le lecteur moyen ait désappris à lire l'expression poétique sous ces formes³.

Et van Saanen assène un deuxième grand coup contre nos conceptions de l'univers poétique! Car elle montre une forte maîtrise de ces formes «nouvelles»: la deuxième partie compte pas moins de 9 sonnets et deux ballades dans le plus beau style médiéval, complètes avec envois. Le lecteur informé y reconnaîtra ce chant mystérieux qu'ont en elles-mêmes les formes poétiques qui obéissent à des critères architecturaux extrêmement rigoureux et que savaient si bien rendre les poètes d'antan. Van Saanen a fait preuve de courage, ici. Mais plus que cela encore, sa poésie montre que l'inspiration, même de nos jours, peut chausser des formes «symétriques» et «logiques» sans pour autant sacrifier à leur autel la sacrosainte inspiration et la sensibilité du regard poétique.

Chez van Saanen, cette sensibilité ne conduit pas à la louange aveugle d'une beauté mythique dans laquelle le poète verserait toutes ses illusions, toutes ses prétentions. C'est plutôt tout le

3 En effet, depuis le Surréalisme, les poètes nous ont habitués à lire un vers qui, en théorie du moins, devait leur permettre de mieux rendre la pure essence de leur inspiration. Malheureusement, cela a ouvert l'écluse toute grande à la poésie à deux sous, celle dans laquelle le premier venu entre de plain-pied avec, en main, un gros Pepsi dans lequel il prétend apercevoir quelque génie secret qui ne parle qu'à lui!

contraire qui se passe. Si l'infiniment petit que nous sommes n'a plus l'arrogance de vouloir barioler tout l'univers de son pinceau rêveur, Van Saanen rejette en même temps le pessimisme, l'autre versant que tant d'écrivains embrassent faute de réponses aux questions qu'ils se posaient.

*Naissance et mort sont là; c'est nous que l'on déplace...
Nous sommes les détails, l'ensemble nous reprend.*

(Immobilité, p. 62)

Quelle simplicité de vision! Van Saanen réunit en deux vers toute une philosophie de la vie qui n'est pas sans rappeler celle des Parnassiens de l'autre siècle, notamment Leconte de Lille⁴.

Pourtant, nous ne croisons pas que des onyx bien polis chez van Saanen. Le lecteur peut sourire à la naïveté de certains vers comme :

*On porte le fardeau de nos espoirs fugaces,
Sur le bateau des jours qui glissent sur les traces
Des vagues qu'un hasard enfante pour demain.*

*À l'autre bout du monde habite la demeure
Qui montrera sa porte au voyageur prochain
L'étoile qui sourit, dans son éclat se leurre.*

(Voyageur, p. 64)

L'image du «fardeau de nos espoirs sur le bateau des jours» paraît forcée et fait songer à certains vers de romantiques mineurs. De

4 Les poèmes hindous de cet auteur présentent une vue semblable des phénomènes naturels comme la naissance et la mort : impassibilité qui va parfois jusqu'au stoïcisme. Il est intéressant de noter que les Parnassiens arrivaient à cette philosophie en passant par l'observation «scientifique» des phénomènes, un peu comme van Saanen le fait en 1993. La différence, pourtant, est que les Parnassiens puisaient souvent leur matière dans l'histoire telle que l'ont écrite les humains, tandis que van Saanen en chasse les agitations pour s'attaquer à l'essentiel de la destinée humaine. Pour elle, l'Homme n'écrit pas l'histoire : il en fait partie, comme la naissance et la disparition des galaxies.

même que celle de la demeure qui «montrera sa porte au voyageur». Mais malgré quelques faiblesses du texte, les Poèmes de l'univers compensent largement par des passages lumineux comme :

*Le rayon de ses yeux décrocha la lumière
Dans ses veines coulait la richesse des eaux.
Arraché pour un temps à l'écorce de terre,
De ses cendres, plus tard, il refît ses berceaux.*
(L'Inventeur, p. 70)

La vision reste lucide, transmissible, mais elle a le mérite d'enclencher chez le lecteur un réseau de fécondes connotations dont se nourrit le message poétique.

Pascal Sabourin

REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

PROTOCOLE DE SOUMISSION D'ARTICLES

A. ÉNONCÉ DE MISSION DE LA REVUE

La Revue du Nouvel Ontario est une revue interdisciplinaire qui publie des articles de fond, des résultats de recherche et des rapports de lecture d'intérêt franco-ontarien. De ce fait, la revue se veut un forum scientifique pour tous les chercheurs et toutes les chercheuses dont l'objet de recherche est l'Ontario français dans toutes ses dimensions.

B. LES MANUSCRITS

1. **Format et longueur** : Les manuscrits doivent être présentés sur une disquette DOS/WP 5.1 (5 1/4 ou 3 1/2). Ils ne doivent pas dépasser 30 pages (environ 23 000 mots) pour les articles et 3 pages (environ 1900 mots) pour les rapports de lecture. Les manuscrits dactylographiés ne sont pas acceptés.

2. **Droits de citer** : Les auteurs d'articles sont responsables de l'obtention des autorisations de citation, de reproduction, etc. quand des droits d'auteur s'appliquent.

3. **Originalité** : La revue a pour politique de ne publier que des articles inédits. Cette clause s'applique aussi quand l'article est simultanément soumis à plus d'une revue.

C. L'ARTICLE

1. **Tableaux...** : Les tableaux, graphiques, cartes, etc. doivent être consignés dans des fichiers séparés et présentés sur des feuilles séparées. Il est conseillé d'indiquer la place que doit prendre chaque tableau, graphique, etc. dans l'article. Pour cela il est important que vos pièces à insérer soient numérotées.

2. **Citation** : Si la citation est de cinq lignes ou plus, elle doit être inscrite, sans guillemets, en retrait par rapport au texte. Si la citation est de moins de cinq lignes, elle doit être guillemetée et intégrée au texte. À la fin de la citation, on fournit, entre parenthèses, le nom de l'auteur,

l'année et la page (Chomsky, 1988 : 35). Si le nom de l'auteur fait partie du texte, on indique l'année et la page entre parenthèses à la fin de la citation (1988 : 35).

3. Référence contextuelle : La référence contextuelle est souhaitable quand elle ne dépasse pas un seul nom et une seule date [i.e. Bourdieu (1990) estime que...]. Toutefois, au delà de ce seuil de tolérance, la référence contextuelle devient une entrave à lisibilité. Dans ce cas, il est conseillé d'en faire une note infrapaginale. Dans les références infrapaginales, les abréviations de renvoi (ibid, idem...) ne sont pas acceptables. Il est conseillé d'indiquer toujours les noms d'auteurs, les dates et les pages même si l'information est répétitive.

4. Notes : Toutes les notes doivent être en bas de page. Les notes bibliographiques ne doivent contenir que le nom de l'auteur, l'année et la page, le cas échéant; le détail bibliographique se retrouvant dans la bibliographie elle-même.

D. LA BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrage ou article d'un seul auteur :

(a) Nom, Prénom (Année) : Titre de l'ouvrage. Numéro de l'édition. Lieu d'édition : Maison d'édition, XXX p.

(b) Nom, Prénom (Année) : Titre de l'article, en Nom & Prénom du rédacteur : Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition: Maison d'édition, p. XX-XX

(c) Nom, Prénom (Année) : Titre de l'article, en Nom de la revue. Lieu d'édition : Maison d'édition, Volume (Numéro) : XXX-XXX

2. Ouvrage ou article de deux auteurs ou plus

Nom, Prénom et Prénom Nom (Année) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

3. Plus d'un ouvrage ou article d'un même auteur publiés la même année

Nom, Prénom (Année a) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

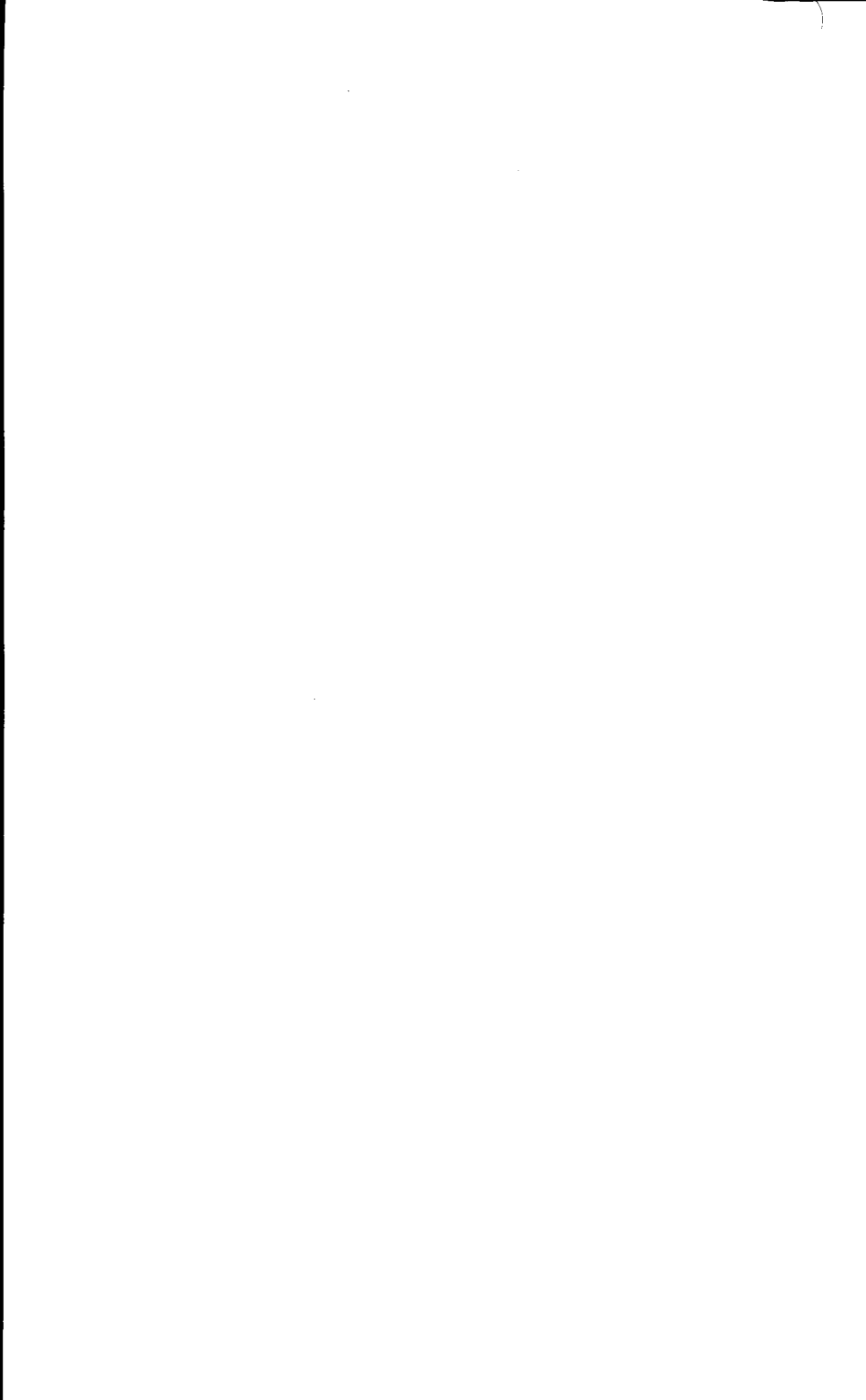
Nom, Prénom (Année b) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

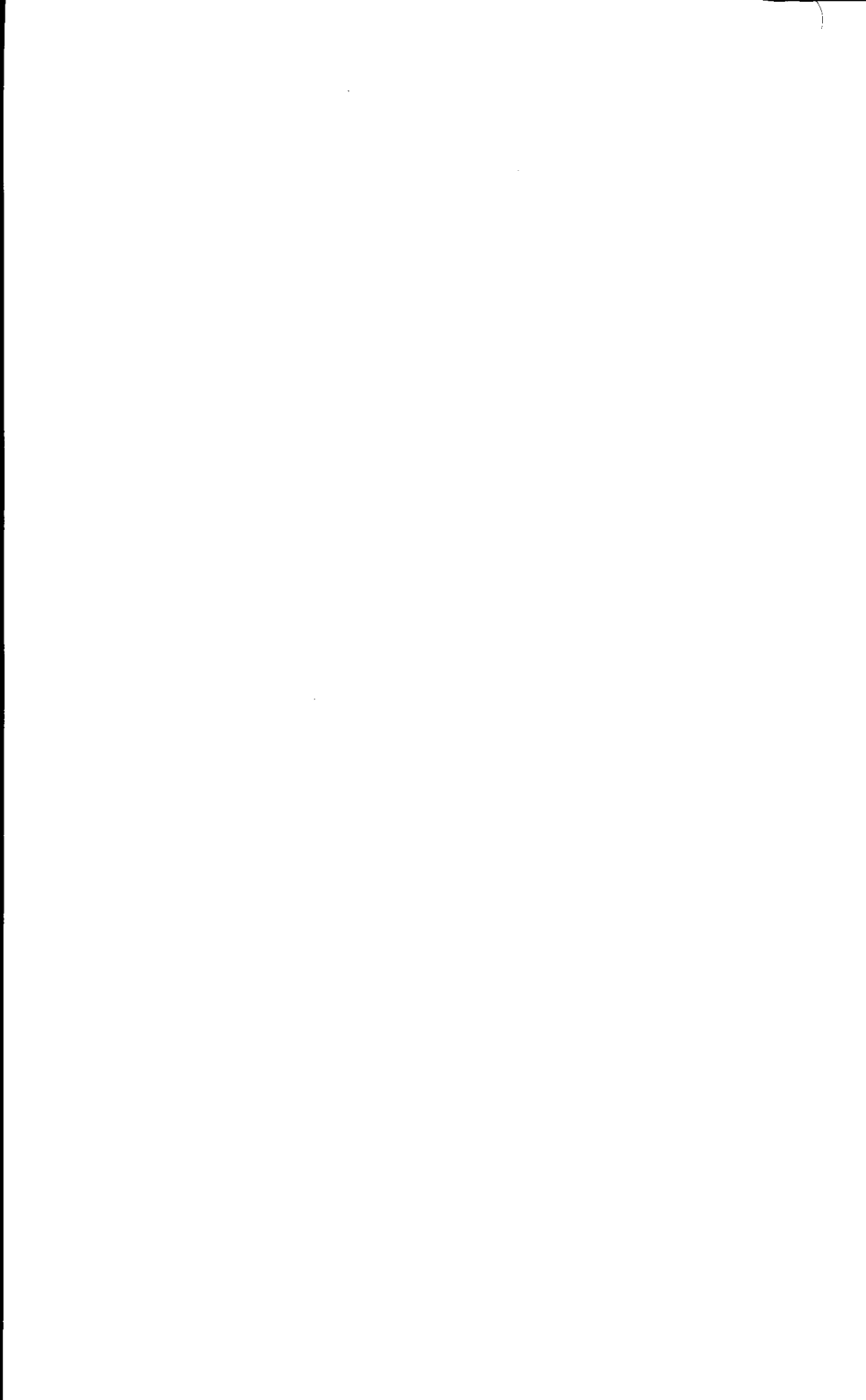
E. SOUMISSION

1. **Adresse** : Toute soumission doit être faite à l'adresse suivante
Directeur de la Revue du Nouvel-Ontario
Institut Franco-Ontarien
Université Laurentienne
Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
2. **Copies** : Il faut faire parvenir trois (3) copies du manuscrit et la disquette formatée DOS/WP 5.1. Les copies du manuscrit ne doivent pas contenir le nom de l'auteur. Les copies du manuscrits doivent être à double interligne.
3. **Page-couverture** : Il faut inclure une page-couverture contenant le nom de l'auteur et son institution. Elle doit indiquer si le texte a servi de discours prononcé lors d'un colloque ou d'une conférence, etc. Si tel est le cas, il faut indiquer le nom, la date et la place de l'événement.
4. **Résumé** : Il faut inclure un résumé de l'article d'une page à double interligne (environ 330 mots)

F. PUBLICATION

1. **Évaluation** : Les manuscrits sont évalués par trois spécialistes externes.
2. **Correction d'épreuves** : Une fois l'article accepté, les épreuves sont envoyées à l'auteur qui se chargera d'apporter les corrections mineures qui s'imposent. À cette étape, aucun changement de fond n'est permis.
3. **Délais** : Entre l'acceptation de l'article et sa publication, il faut compter un délai de quatre à six mois.
4. **Droits d'auteur** : Les droits d'auteur appartiennent exclusivement au Comité de rédaction de la Revue du Nouvel-Ontario.
5. **Rémunération** : La politique de la revue consiste à ne pas rémunérer les travaux soumis à la publication. Toutefois, en guise de reconnaissance, la revue offre un numéro gratuit de la revue et cinq tirés à part de l'article à l'auteur d'un article. Quant à l'auteur d'un rapport de lecture, il recevra seulement un numéro gratuit de la revue.







Présentation

Ali Reguigui

Articles

Les conditions sociolinguistiques de l'enseignement du français langue minoritaire et leurs conséquences sur la pédagogie du français langue maternelle en Ontario

Francine Lafrance

Difficultés de communication dans les familles recomposées francophones du nord-est de l'Ontario

Pierre Roberge

La propriété foncière à Chelmsford et dans le canton de Balfour, 1911-1968

Donald Dennie

Le propriétaire-dirigeant francophone du nord-est ontarien: les éléments d'un profil

Yves Robichaud et Egbert McGraw

Le concept de culture dans la consommation: le cas de l'Ontario français

Annette Ribordy

Analyse critique

Comptes rendus de lecture